

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey
Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française.
Paris, 19-21, rue Cassette. — Téléph. 732.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

SOMMAIRE

Souscription nationale, ouverte par le Comité de l'Asie française et le Syndicat de la presse parisienne, en faveur de la Faculté de médecine et de l'hôpital français de Beyrouth (4 ^e liste).....	49
Le Comité : Conférence du professeur RAPHAEL BLANCHARD, membre de l'Académie de médecine, sur la Faculté de médecine française de Beyrouth. — Conférence de M. VICTOR BÉRARD sur la France dans le Levant.....	50
La révolution chinoise, par ALBERT MAYBON.....	59
Après la conférence internationale de l'opium.....	63
La situation dans le golfe Persique et les intérêts anglais, par JACQUES BARTH.....	64
L'Université musulmane indienne, par H. MARCHAND.....	70
Indochine. — Un Syndicat d'initiative sud-indochinois. — La question de la sapèque. — La réforme de la législation minière. — Les nouveaux services maritimes d'Extrême-Orient. — La situation financière. La suppression des budgets provinciaux au Tonkin.....	74
Siam. — Le Siam adopte notre système métrique. — Ecole royale de médecine.....	79
Levant. — Les capitaux français dans l'Empire ottoman. — L'influence française en Syrie.....	79
Extrême-Orient. — Japon : L'ouverture de la session de la Diète.....	82
Perse : La politique anglo-russe et la situation intérieure. Le retour en Amérique de M. Shuster. — Le transpersan.....	82
Nominations officielles.....	86
Bibliographie.....	87

Souscription Nationale

OUVERTE PAR LE COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE
ET LE SYNDICAT DE LA PRESSE PARISIENNEEN FAVEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
ET DE L'HOPITAL FRANÇAIS DE BEYROUTH

QUATRIÈME LISTE

Prince Roland Bonaparte.....	35.000	»
M. de Selves, ministre des Affaires étrangères.....	2.000	»
L'Alliance française de Beyrouth.....	5.000	»
Souscriptions recueillies par le journal <i>La Presse médicale</i>	8.120	»
Marquis d'Albon.....	1.000	»
Compagnie du chemin de fer Jonction-Salonique.....	500	»
M. Raphaël Georges-Lévy.....	500	»
Vicomte de Catheu.....	200	»
M. Jules Raynal.....	100	»
Comte d'Ormesson.....	100	»
D ^r Guérin-Valmale.....	100	»
D ^r Dubois, de Lille.....	50	»
Comte Léonce de Terves.....	100	»
M. Gensoul.....	100	»
Le Comité de l'Alliance française de Pont-Audemer.....	100	»
M ^{me} Henri Gariod.....	50	»
M. et M ^{me} H. Bouron.....	40	»
M. P. Ristelhueber.....	50	»
Général Lebon.....	50	»
M ^{lle} Sutil.....	25	»
Capitaine Anginieur.....	20	»
M ^{lle} Dubourg.....	20	»
A reporter.....	53.225	»

<i>Report</i>	53.225 »
M. H. Gaidoz.....	20 »
M. Jules Gautier.....	20 »
Chanoine Audelin.....	5 »
M ^{lle} Margot.....	5 »
M. Cambuzat-Roy.....	5 »
M. Pichereau.....	5 »
Un professeur à la Faculté de droit.....	20 »
M. Dorguin.....	10 »
M ^{me} Armand de Prat.....	20 »
Capitaine Broussaud.....	20 »
M. Jacques Rouillard.....	10 »
M. Léon Catala.....	20 »
Vive la France ! L. J.....	500 »
Marquis et marquise de Lubersac.....	100 »
Guy de Lubersac.....	200 »
J. Lebon, à Hirson.....	5 »
De Marcère, sénateur.....	50 »
Marquis de Chaumont-Quitry.....	20 »
M ^{me} veuve Faùtrad.....	500 »
P. J.....	20 »
H. V.....	10 »
M. et M ^{me} Michaud.....	300 »
M ^{me} Baizeau.....	50 »
M. Clesse.....	20 »
D ^r H.G.....	10 »
Une bonne patriote, S. D.....	10 »
Anonyme.....	5 »
C. P., à Châteaudun.....	3 »
M ^{me} Jem, à Bordeaux.....	20 »
M. Alphonse Vigier.....	20 »
Journal <i>Le Temps</i>	2.504 »
<i>Le Figaro</i>	100 »
M., M ^{me} et M ^{lle} Martin.....	200 »
Reçu de la Bonne Presse.....	53 »
D ^r J. Gros.....	20 »
M. et M ^{me} François Rey.....	100 »
Société Denain et Anzin.....	1.000 »
M ^{lle} d'A.....	60 »
Général de Lacroix.....	50 »
M. Louis Le Fur.....	50 »
M. Ed. Clavery.....	20 »
La 2 ^e brigade de la mission d'études du chemin de fer du Sud du Congo.....	150 »
M. Tissot.....	30 »
M. de Boirije.....	10 »
D ^r Beurekdjian.....	100 »
M ^{me} Lucie Cottignies.....	100 »
Alfred de Saint-André.....	20 »
Total.....	59.795 »

La Banque de l'Indochine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

LE COMITÉ

CONFÉRENCE DU PROFESSEUR RAPHAEL BLANCHARD

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

SUR

LA FACULTÉ DE MÉDECINE FRANÇAISE DE BEYROUTH

Le lundi 29 janvier, M. le professeur Raphael Blanchard, membre de l'Académie de médecine, a fait devant nos adhérents une très intéressante conférence sur la Faculté de médecine française de Beyrouth. La séance était présidée par M. Emile Senart, président du Comité de l'Asie Française, assisté de M. le marquis de Reverseaux, président de notre section du Levant. Au bureau avaient pris place à leurs côtés MM. Bertin, Cordier, Harmand, général Lebon, de Labry, L. de Contenson, d'Ormesson, de Vauréal, et le Père Cattin, chancelier de la Faculté de Beyrouth. Nos lecteurs trouveront encarté dans ce Bulletin le texte de la conférence de M. le professeur Blanchard. La séance s'est terminée par un très vivant et très pittoresque exposé, accompagné de projections de M. le D^r Emile Arab, chef de clinique à la Faculté de médecine française de Beyrouth, sur la médecine populaire en Syrie.

CONFÉRENCE DE M. VICTOR BÉRARD

SUR

LA FRANCE DANS LE LEVANT

Le jeudi 8 février, sous les auspices du Comité de l'Asie Française et du Comité des Intérêts français en Orient, M. Victor Bérard a fait à la salle de la Société de Géographie une conférence sur la France dans le Levant. La séance était présidée par M. Emile Senart, président du Comité de l'Asie Française. M. A. Ribot, président du Comité des Intérêts français en Orient, qui devait présider avec M. E. Senart, avait dû s'excuser au dernier moment, retenu par ses obligations parlementaires. Au bureau avaient pris place M. le marquis de Reverseaux, président de notre section du Levant, les généraux Lebon et de Lacroix, et MM. Cordier, L. de Contenson, René Pinon, commandant de Thomasson, d'Ormesson, Outrey, Harmand, Vissière, et le Père Cattin, chancelier de la Faculté française de Beyrouth.

Voici le texte de la conférence de M. Victor Bérard :

Mesdames,
Messieurs,

Le 30 frimaire an V de la République une et indivisible, — c'était, vous le savez, le 20 décembre 1796, fête de saint Théophile et de saint Philogon, — donc le 30 frimaire an V, le citoyen Aubert-Dubayet, ambassadeur de la République

près la Porte ottomane, écrivait aux citoyens consuls, vice-consuls et agents dans les Echelles :

Citoyens,

Le maintien de tous les privilèges qui nous sont accordés par nos Capitulations avec la Porte étant la première base des instructions confiées au zèle des fonctionnaires publics dans les Echelles du Levant et le droit d'y protéger les Eglises chrétiennes faisant partie intégrante de ces privilèges, nous ne pouvons nous dispenser de veiller à la sûreté et à la tranquillité de ces Eglises, ainsi que des peuples qui les fréquentent. La Constitution, sous laquelle nous avons le bonheur de vivre, laissant d'ailleurs à chaque individu la liberté d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi, nous sommes d'autant plus obligés à défendre celle des sujets ottomans qui professent le christianisme, qu'il est toléré par la Porte elle-même...

D'après de si puissants motifs, je ne doute point, Citoyens, que vous ne donniez tous vos soins à faire respecter les Eglises chrétiennes, à y maintenir le libre exercice du culte et à protéger les ministres dont la conduite et le langage ne sont point contraires aux lois de la République, sans entrer ni dans leur esprit de prosélytisme, ni dans aucune autre de leurs contentions religieuses, mais en les contenant dans les bornes de la morale évangélique et en les invitant à vivre avec tous les hommes dans la concorde, la fraternité et la soumission aux lois.

Salut et fraternité,
AUBERT-DUBAYET.

Dans cette lettre du citoyen Aubert-Dubayet, vous me permettez de regretter un mot qui sent un peu son réactionnaire, Je regrette que l'ambassadeur de la République une et indivisible ait vu dans nos seuls privilèges « la première base » de notre politique au Levant. En 1796, le citoyen Aubert-Dubayet avait trente-huit ans ; malgré son panache de général patriote, il avait encore en tête les conceptions de l'Ancien Régime ; malgré son amour de la concorde et de la fraternité, la notion de privilège restait le principe de sa morale publique et privée. Aujourd'hui, pas plus entre les peuples qu'entre les individus, n'est-ce pas, en politique pas plus qu'en morale, nous n'admettons plus qu'il existe des privilèges sans obligations correspondantes, des droits sans devoirs. C'est pour vous entretenir de vos droits, mais aussi de vos devoirs au Levant que le Comité de l'Asie Française et le Comité des Intérêts français en Orient vous ont réunis ce soir. Je les remercie de m'avoir jugé assez bon patriote à la mode et de 1796 et de 1912 pour me donner la parole devant vous.

*
*
*

Nous avons au Levant de glorieux privilèges. Nous ne pouvons pas en ignorer la grandeur, la noblesse, l'utilité pour notre commerce et pour notre prestige, nous ne devons pas en méconnaître surtout la nécessité pour le bonheur des peuples ottomans, pour le salut de l'empire turc, pour le maintien de la paix levantine et européenne, bref pour le service et le progrès de l'humanité. Avouons que, parfois, nous avons eu de ces droits une conception un peu singulière.

En 1572, deux siècles avant le citoyen Aubert-Dubayet, notre ambassadeur à Constantinople, M. de Noailles, évêque d'Acqs, expliquait au roi Charles IX (1) :

Les rois vos prédécesseurs ont recherché et entretenu l'intelligence de Levant pour trois principales causes.

La première et la plus ancienne était fondée sur leur piété et religion..., laquelle tendait à la conservation du tombeau de Jésus-Christ en Jérusalem, avec la sûreté de passage, tant par mer que par terre, des pèlerins qui sont conduits par vœux et dévotion à le visiter...

La seconde a été pour établir et conserver le trafic que vos sujets, et singulièrement ceux de Provence et de Languedoc, ont eu de tout temps par deçà, lequel s'est tellement augmenté sous le règne du feu roi Henri et sous le vôtre qu'il y a aujourd'hui peu

d'endroits en votre royaume qui ne profitent à la commodité et profit qui en revient...

La troisième a été pour contrepeser l'excessive grandeur de la maison d'Autriche, qui avait accumulé sous la domination sienne les meilleurs couronnes et Etats de l'Europe, hors la France, laquelle a toujours été seule au combat, tant pour ravoir le sien que pour aller au-devant de cette ambition [qui voudrait] parvenir à la tyrannie de toute la chrétienté.

Et voilà pourquoi, pensait *in petto* ce bon évêque, voilà pourquoi les Français ont toujours eu et devront toujours avoir en Turquie une situation triplement privilégiée, vu qu'ayant là-bas trois sortes de besoins, il est juste, il est équitable, *æquum et justum est*, qu'ils aient là-bas trois sortes de privilèges.

Et d'abord, puisque leurs pèlerinages leur font un besoin de la sécurité aux Lieux Saints et sur les routes qui y mènent, et puisque toutes les routes de terre et de mer en Turquie conduisent à Jérusalem, il est juste que la France, tant aux Lieux-Saints que sur les routes de tout l'empire, ait le privilège d'assister les chrétiens de son rite, les « Francs », qui pèlerinent ou séjournent, et les prêtres et gens de religion qui accompagnent ou accueillent ces pèlerins. Donc, premier privilège indispensable à la mission des Français au Levant : protection des « Francs » qui relèvent de l'obéissance romaine ou, comme on dit là-bas, des Latins.

Secondement, puisque, pour leur commerce, les Français, et singulièrement ceux de Provence, ont besoin des ports et des bazars de l'empire ottoman, il est juste que dans tout cet empire les lois et règlements commerciaux, les douanes, les tribunaux, le statut des étrangers et la circulation des marchandises, toute la vie économique et juridique soit organisée avec le souci primordial de donner la plus grande sécurité et prospérité à ce trafic. Il est juste que tout cède à la commodité de cet hôte, les prérogatives du souverain temporel, les préjugés et scrupules religieux des peuples et même les prescriptions formelles de la loi divine. En ces terres d'Islam, où le vin est une abomination dont l'impureté contagieuse souille tout ce qu'il a seulement touché, il est juste que « les consuls de France et ceux qui en dépendent, comme religieux, marchands et interprètes puissent faire faire du vin en leurs maisons ou en faire venir du dehors pour leur provision ordinaire, sans qu'on puisse les inquiéter à ce sujet ». Ainsi parlent les Capitulations (1), et si elles ne prévoient pas, en outre, le libre élevage du porc en pleines villes musulmanes, M. de Noailles aurait admis sans doute que c'était pour la seule raison que les Provençaux ont toujours préféré la bouillabaisse à la choucroute.

Troisième privilège : puisque les Français, pour l'indépendance de leur nation et la tranquillité de leurs frontières, ont besoin que la Turquie « contrepèse » cet énorme corps germanique dont la masse les surplombe et risque de les écraser, il est juste que les Turcs gardent fidèlement l'amitié, l'alliance, le service de la France, que l'empire ottoman s'efforce de vivre et de survivre à tous les désastres et, par sa seule présence, d'empêcher une descente des Germains en notre Méditerranée : les Turcs disparus, qui sait combien de temps encore la France pourrait soutenir le bon combat qu'elle mène depuis des siècles, tant « pour ravoir le sien » que pour mettre un obstacle à cette « tyrannie de toute la chrétienté » ?

Voilà ce que pensait l'évêque d'Acqs dès la fin du xv^e siècle. S'il eût écrit quelques générations plus tard, au temps de Candide ou au nôtre, je ne doute pas qu'il aurait conclu avec Pangloss et les docteurs en optimisme que, nos privilèges au Levant étant maintenus, ceux qui ont avancé que tout est bien en Turquie ont dit une sottise, puisqu'il fallait dire que tout est au mieux. Car enfin si, le

(1) Cf. I. DE TESTA. *Recueil des Traités de la Porte ottomane*, I, p. 99-106.

(1) Capitulations de 1740, article 40.

nez étant fait pour porter des lunettes, il est normal que l'homme ait un nez, il est normal aussi que l'Europe ait un Turc, à seule, mais excellente fin de porter nos privilèges.

L'admirable en cette histoire, Messieurs, c'est qu'à vue de pays, il semblerait que, depuis quatre siècles, tout s'est passé au Levant comme si les Turcs étaient entrés et restés dans le sentiment de M. de Noailles. En 1535, les Turcs nous consentaient un premier traité de paix, de commerce et d'amitié, — « une trêve marchande », comme on disait alors, — qui déguisait, en vérité, une entente diplomatique et militaire et nous concédait déjà tous les privilèges dont nous pensions avoir besoin. En 1553, les Turcs nous signaient un traité d'alliance navale, ou plus exactement un contrat d'assurance maritime, « relativement à la guerre (qu'elle soit heureuse!) à entreprendre sur mer contre l'Empereur ». Puis, à sept ou huit reprises, tout au long des XVI^e et XVII^e siècles, les Turcs ajoutaient à ces engagements bilatéraux une série de donations de pure libéralité, qui confirmaient ou étendaient nos privilèges, renouvelaient nos exemptions ou les rendaient immuables et, d'étape en étape, nous conduisaient à cette situation unique au monde et dans l'histoire que nous ont faite en Turquie les Capitulations de 1740.

« Capitulations » est le mot par lequel nous avons l'habitude de traduire le mot turc *ahdnamé*, qui veut dire au vrai *lettre-patente*, concession toute volontaire et toute gracieuse, octroi de prérogatives et de bienfaits. Avec d'autres peuples que les Turcs, notre Ancien Régime avait ses Capitulations. Mais sa « Capitulation suisse », par exemple, réglant nos droits envers les Cantons, enregistrait aussi nos devoirs et ne nous concédait de privilèges que grevés de charges corollaires. Ouvrez les Capitulations turques. Relisez en particulier ces Capitulations de 1740, cet *ahdnamé* si libéral, si généreux, si complet, que, depuis deux siècles bientôt, nous n'avons rien trouvé à demander en plus : elles n'enregistrent que les engagements des Turcs envers nous, les assurances et les marques de leur dévouement toujours prêt, de leur complaisance inlassable. Tout ce que nous pouvions souhaiter pour la satisfaction de nos triples besoins au Levant, elles nous l'accordent avec une sorte de profusion hâtive, qui leur fait jeter un peu pêle-mêle et comme à la volée les libertés religieuses, les exemptions juridiques et douanières, les honneurs protocolaires, les pouvoirs diplomatiques et les facilités commerciales.

Protection et police aux Lieux Saints des édifices et des personnes qui appartiennent au rite latin, liberté de pèlerinage, de séjour et de culte, droit de posséder des églises et des hôpitaux tant à Jérusalem qu'à Constantinople et dans les autres villes de l'empire : voilà pour la religion. Préséances à nos ambassadeurs et consuls; protection française à tous leurs employés et serviteurs et aux serviteurs de leurs nationaux; juridiction sur tous les Européens qui voudront prendre notre bannière : voilà pour la politique. Et voici pour le commerce quelques-unes des stipulations principales (l'énumération complète nous prendrait plus d'une heure) : liberté de vente et d'achat, d'exportation, d'importation et de circulation, fixité des droits de douane, monopole de notre justice consulaire pour toutes affaires entre nos nationaux ou protégés, tant au civil qu'au criminel, légitimité et même obligation de notre intervention consulaire en toutes affaires de justice indigène où figure l'un de nos nationaux ou protégés, exterritorialité de tout domicile élu par l'un de nos nationaux... Je n'ai jamais relu les quatre-vingt-cinq articles de ces Capitulations de 1740, longuement développés en vingt-cinq pages grand *in-quarto*, sans penser à une anecdote que certains prétendent historique.

On raconte que l'un de nos présidents du Conseil, mal assuré de l'accueil du public parisien, voulut faire son

discours-programme dans une grande ville de province, dont le maire avait une réputation d'activité et d'esprit. Le maire accepta d'organiser la réunion. Il l'organisa fort bien. Le président, toujours pressé, arriva quelques instants auparavant pour repartir sitôt après. Le maire le reçut à la gare, puis l'y reconduisit. Dans les courtes minutes de ce double voyage, il dut entasser toutes les demandes nécessaires à la prospérité de sa ville et au contentement de ses électeurs : « Accepté! entendu! », répondait d'abord le président, parce qu'il était satisfait de la réception qu'on lui avait préparée. Mais à mesure que les demandes se succédaient en se pressant comme les vagues de la marée montante, le président, qui n'était pas un modèle de patience, devenait nerveux. Sur le quai du départ, une dernière grâce étant requise : « Vous faut-il encore ma montre? » interrompit le président, en la tirant de son gousset. Il n'avait pas achevé, que la montre était dans le gousset du maire qui, avec des remerciements infinis, jurait de la garder jusqu'à sa dernière heure en souvenir de cette visite.

Que pensez-vous de l'article 37 de nos Capitulations de 1740 : « Quoique les marchands français aient, de tout temps, payé 5 0/0 de douane sur les marchandises qu'ils apportaient dans nos Etats et qu'ils en emportaient, comme ils nous ont prié de réduire ce droit à 3 0/0 en considération de l'ancienne amitié qu'ils ont avec notre Sublime Porte, nous avons agréé leur demande et nous ordonnons qu'on ne puisse exiger d'eux plus de 3 0/0. »

C'est grâce à cet article 37 des Capitulations de 1740 que les Vieux-Turcs n'ont jamais été libres, que les Jeunes-Turcs de 1912 ne sont pas libres encore de régler à leur guise leur régime douanier : en dehors de ce 3 0/0 traditionnel, ils ne peuvent imposer à votre commerce aucune taxe à laquelle vous n'avez d'abord consenti. Au bout de cent soixante-douze ans, ne pensez-vous pas que c'est un assez joli souvenir d'une visite de notre ambassadeur à la Sublime Porte?... J'ai oublié de vous dire tout à l'heure que le maire avait rendu la montre du président.

Durant ces cent soixante-douze années, de 1740 à 1912, les Turcs ne sont jamais revenus sur leurs libéralités; tout au contraire : en chaque rencontre que vous avez choisie, ils ont tenu à les confirmer, et non plus seulement par des lettres-patentes, mais par des traités internationaux en 1802, en 1838, en 1861, en 1878, si bien qu'ayant été au XVI^e siècle les premiers à renoncer en votre faveur à certaines prérogatives de la souveraineté féodale, au droit d'aubaine, par exemple, et au droit de bris, ils sont au XX^e siècle les derniers à vous continuer le bénéfice de certains usages qui semblent se concilier malaisément avec notre idée moderne de la souveraineté.

Et ces concessions, les Turcs dans la pratique n'ont pas songé à les restreindre; tout au contraire : moins dociles à la lettre morte des traités qu'à la force vivante de la tradition, ils ont admis de tel et tel de ces privilèges une interprétation que, d'abord, ils jugeaient un peu abusive : « Le Grand Seigneur, écrivait le chevalier d'Arvieux à Louis XIV, le Grand Seigneur souffre sans peine que Votre Majesté protège les Latins; mais il ne peut souffrir qu'Elle se mêle et prenne la protection des chrétiens qui sont ses sujets, à lui (1). » Or, depuis le temps des Croisades, les fils de saint Louis avaient noué, avec les chrétientés syriennes, de telles relations et pris, avec les Maronites surtout, de tels engagements qu'il nous était impossible d'abandonner ces anciens amis. En outre, du jour où nous ouvrons des églises franques dans tout l'empire, il nous était impossible d'en fermer la porte aux catholiques indigènes, et, la porte une fois ouverte, les indigènes une fois admis à nos cérémonies, à nos prédications, à notre

(1) I. DE TESTA, *Recueil des Traités*, I, p. 8.

assistance spirituelle et matérielle, il nous était plus impossible encore de tolérer que notre intimité leur devint un sujet de suspicion et d'avanies de la part de leur souverain ou de ses peuples.

C'est ainsi que, tout naturellement, à notre protection officielle des Latins, vint s'ajouter un patronage officieux des catholiques indigènes et que nos usages d'intervention diplomatique s'étendirent peu à peu à des sujets du Sultan. Jamais les Capitulations n'ont formulé ce droit nouveau. Mais, pratiquement, les Turcs l'ont admis; jamais ils n'ont protesté, jamais les autres puissances n'ont protesté quand nous avons stipulé ce droit en des actes internationaux. Ce sont les puissances, au contraire, qui nous l'ont rappelé, quand parfois nous feignions de l'ignorer ou de l'oublier temporairement. A la veille de la guerre de Crimée, c'est M. de Nesselrode qui nous remémorait le protocole de Londres, du 3 février 1830, par lequel l'Angleterre et la Russie nous avaient reconnu « le patronage spécial que, depuis des siècles, la France est en possession d'exercer en faveur des catholiques soumis au Sultan » (1).

Survint une complication nouvelle. L'intimité que la communauté du culte vous imposait en quelque façon avec certaines chrétientés indigènes, il arriva tout naturellement que vos relations de commerce vous l'imposèrent avec d'autres chrétientés qui, sujettes du Sultan elles aussi, n'étaient pas soumises à l'obédience romaine.

Parmi les Eglises levantines, la plus puissante et la plus répandue, l'Eglise orthodoxe ou grecque, soumise au patriarche de Constantinople, n'avait pour le Pape que haine et pour vous que défiance : Grecs et Latins, dans la maison du Turc comme dans la maison du Christ, ont toujours été chiens et chats. Mais entre l'orthodoxie et le catholicisme, d'autres Eglises sont également éloignées de Rome et de Constantinople. Elles se vantent d'avoir conservé depuis les temps apostoliques leur pleine indépendance, leurs rites ancestraux et leur langue nationale. Faibles, pauvres, isolées, ces petites Eglises n'étaient capables de défendre ni leurs droits, ni leur peuple contre les fonctionnaires un peu capricieux de Sa Hautesse et contre le fanatisme parfois agressif de l'Islam. Or, sitôt que vos comptoirs s'établirent dans leurs ports ou dans leurs bazars, ces chrétientés s'enrôlèrent dans votre clientèle commerciale : pour la vie quotidienne de vos comptoirs, pour l'extension de votre commerce dans l'hinterland, pour la sécurité de vos convois, de vos consignations et de vos avances, il vous fallut écarter de ces correspondants, commanditaires et transitaires, les vexations trop scandaleuses, l'emprisonnement arbitraire, la torture, le massacre. Comment, d'ailleurs, distinguer au visage un Syrien-uni d'un Jacobite, un Arménien catholique d'un Grégorien?

Bien plus loin que l'obédience romaine, la clientèle française se propagea dans presque toutes les Eglises secondaires du Levant. A votre protection officielle des Latins, à votre patronage officieux des catholiques, s'ajouta de jour en jour une sorte de tutelle effective, bien qu'intermittente et toujours précaire, de tout ce qui était chrétien sans être orthodoxe. Et ce ne fut pas tout.

Au XVII^e siècle, vous aviez sous votre bannière les gens de Livourne, et les Juifs tenaient le gros des affaires en cette métropole du commerce méditerranéen. Ces Juifs livournois se réclamèrent donc de vos privilèges, puis ils y firent entrer tout naturellement ceux des sujets du Sultan auxquels les unissaient et la communauté de culte et la solidarité de race et d'intérêt. Et voilà comment, à votre protection officielle des Latins, à votre patronage officieux des catholiques, à votre tutelle effective des chrétiens, s'ajouta une tradition de bons offices l'égard

des communautés juives qui voudraient se réclamer de votre intervention.

Depuis trois siècles bientôt, le meilleur accord s'est toujours maintenu entre ces communautés juives et nos représentants. Nous avons eu des associés ou des clients plus dévoués à la diffusion de notre trafic et de notre langue : nous n'en avons pas eu peut-être de plus foncièrement convaincus de la supériorité de notre civilisation et de l'utilité de nos bienfaits.

Ici encore, les Turcs nous ont généreusement laissé faire. Voyant que les transformations de notre vie nationale faisaient de nous les fils aînés de l'Humanité universelle, ils nous laissèrent accommoder à la taille de notre France moderne les prérogatives qu'ils avaient préparées jadis à la mesure de nos rois. Par leur consentement tacite, nous avons acquis chez eux le plus beau privilège dont jamais un homme ou un peuple ait pu jouir chez un ami. Le voici désormais notre grand privilège, notre privilège essentiel, celui qui légitime les autres et les fonde à jamais dans l'estime des hommes : c'est la faculté, ou plutôt c'est le devoir que nous reconnaissons les Turcs de prendre la parole au Levant, de défendre la raison et l'équité, non plus seulement quand notre religion ou notre commerce sont en cause, mais quand les droits de l'homme et des peuples — et les droits des Turcs aussi — sont lésés ou méconnus. Dans le patrimoine national, savez-vous rien de plus glorieux, rien de plus précieux, si du moins vous vous souciez du jugement que porteront sur vous les siècles à venir?

Grâce à ce privilège, l'histoire dira qu'en chaque crise levantine, quand la folie des gouvernants ou le fanatisme des gouvernés jetaient les unes contre les autres races et castes, religions et nationalités, un geste de protection aux victimes, de menace aux bourreaux, un beau geste de paix, de concorde et de solidarité humaine est venu de la France. Dans la Légende des Siècles à venir, j'imagine que, voulant raconter l'horrible histoire de ce Levant en cette fin du XIX^e siècle, qui vit là-bas tant de cruelles choses, un poète la symbolisera tout entière en deux cortèges. L'un chevauche derrière le plus puissant, le plus guerrier, le plus chrétien des empereurs; en grand arroi de fête, il traverse ces campagnes d'Asie toutes vides encore du dernier massacre et Lui, feignant d'ignorer la poussière de sang qui monte aux pieds de son cheval, Lui couvre de l'honneur de son peuple les crimes d'un Sultan affolé par la peur. Dans l'autre cortège, c'est une Française, la jeune femme d'un consul de France qui, deux enfants à la jupe, un nourrisson à la mamelle, ramène du fond de cette Asie vers les bateaux libérateurs la lamentable caravane de trois cents femmes et vieillards dont les maris et les fils ont été servis au couteau, dont les petits-enfants ont été tranchés comme agneaux à l'étal des bouchers; à travers les déserts et les embûches, les brigands et les pachas hamidiens, elle traîne cette foule en deuil, afin qu'au Levant du moins, se garde la croyance que si, parfois, le Ciel est trop haut, la France, elle, n'est jamais trop loin.

* * *

Sur les moyens, pas plus que sur la nature de notre influence, les Turcs ne nous ont jamais chicanés. De 1740 à 1912, ils ont accepté la même extension rationnelle et vivante de ces moyens, sans nous arrêter à la lettre des Capitulations. Ils ont compris par exemple que, pour la France du XIX^e siècle, l'enseignement scientifique avait le même prix que la prédication religieuse pour la France du XVII^e. Aux comptoirs du commerce, aux églises et aux hôpitaux du pèlerinage, que stipulaient vos privilèges, les Turcs ont trouvé rationnel et normal que vous ayez ajouté l'école, le collège, la faculté, l'instruction et l'éducation sous toutes ses formes. C'est en 1869 seulement que la loi turque

(1) I. DE TESTA, *Recueil des Traités*, III, p. 291.

reconnu aux communautés non musulmanes et aux simples particuliers le droit d'ouvrir des écoles. Mais depuis longtemps l'usage avait consacré vos établissements de tout degré et de tout rite et, depuis la guerre de Crimée, on peut dire que les Turcs tenaient le français pour la seconde langue officielle de leur empire.

Aujourd'hui, vous savez quel est le chiffre de votre clientèle scolaire en Turquie et chez les peuples voisins : M. Paul Deschanel, dans son dernier *Rapport sur les Affaires étrangères*, chiffrait à 103.000 enfants la clientèle de vos écoles laïques ou congréganistes, de vos écoles proprement françaises. Mais il y faudrait ajouter encore des milliers d'élèves de l'*Alliance Israélite Universelle*. Organe de tous les Juifs de l'univers pour le secours et le relèvement de leurs frères, l'*Alliance Israélite* enseigne au Levant le français, parce que, disait son inspecteur de 1908, « c'est particulièrement la possession de la langue française qui peut fournir un gagne-pain à nos élèves; cette vérité s'est imposée à nous après une enquête minutieuse ». Lord Cromer, dans son dernier livre, constatait, lui aussi, cette attraction mystérieuse, mais irrésistible que la langue et la civilisation françaises exercent sur tous les cerveaux du Levant, sur les Européens fixés là-bas comme sur les indigènes. Vos rois, jadis, apparaissaient aux sultans comme « les plus grands entre les grands princes de la religion de Jésus, les majeurs des plus grands rois chrétiens »; les Turcs d'autrefois vous attribuaient l'empire de chrétienté; les Turcs d'aujourd'hui vous reconnaissent la première place dans la culture occidentale. Et voilà encore une préséance, voilà encore un privilège que n'avaient pas stipulés vos Capitulations.

Il nous faut maintenant « parler monnaie », puisqu'en ce monde tout finit par là et puisqu'aussi bien les seuls bons comptes font les bons amis, dit la sagesse des nations. C'est pour le service de votre commerce qu'après les Croisades, vous avez traité d'abord avec les khalifes d'Égypte, puis avec les sultans de Turquie. C'est d'une « trêve marchande » que sont nés vos rapports avec les Turcs. Vos privilèges commerciaux, comme il est naturel, ont été de ceux qui vous tenaient le plus à cœur. Sur ce chapitre encore, les Turcs se sont conformés à vos désirs.

Dès le début, avec une modestie faite de cordialité, ils ont reconnu que, parmi les coutumes et les préjugés de leur empire, certains pouvaient être préjudiciables, funestes même à vos entreprises économiques. Leur justice, par exemple, étant fondée sur le témoignage, ils ont reconnu qu'en terre d'Islam, la meilleure cause d'un chrétien aurait toujours contre elle les témoignages, moins bons peut-être, mais bien plus nombreux du peuple musulman, des notables et même des fonctionnaires, — car tout procès entre musulman et chrétien apparaît à la conscience populaire comme une image réduite de la guerre sainte. Les Turcs vous ont donc invités à organiser chez eux une justice « à la franque », qui, seule, pouvait donner quelque sécurité à vos marchands, qui, seule encore aujourd'hui, peut donner pleine garantie à vos justiciables.

A l'abri de ces tribunaux consulaires, votre commerce s'est installé et, sans interruption, depuis quatre siècles, il a grandi. Si vous consultez le tableau mondial de vos importations et exportations, ce commerce turc vous semblera d'une importance secondaire : 150 millions de francs à l'importation en France, 120 millions de francs à l'exportation. C'est peu. Ce semble moins encore, si vous vous reportez aux statistiques kolossal de certains autres peuples.

Mais, d'abord, n'oubliez pas que, dans l'Europe d'aujourd'hui, il est deux façons principales d'entendre les affaires : les uns ne semblent faire du commerce que pour arriver aux statistiques kolossal; les autres ne font du commerce que pour récolter des bénéfices. Vous êtes les adeptes de la seconde manière et je crois qu'en effet vous

avez plus de bénéfices sur un kilogramme de soie que d'autres sur une tonne de fer.

N'oubliez pas, ensuite, que nous avons depuis longtemps certaines préférences au Levant. Dans l'empire turc du XVI^e siècle, nos marchands cherchaient une clientèle pour nos manufactures, en particulier pour nos draps de Provence et de Languedoc, nos soieries de Lyon. Mais dès le milieu du XVII^e siècle, nos ambassadeurs et consuls signalaient notre tendance à exporter « moins de draps que de piastres » au Levant; nos ambassadeurs et consuls d'aujourd'hui tiennent le même langage.

Pour combien de milliards et de milliards avons-nous depuis trois siècles exporté les piastres au Levant? Les statistiques officielles estiment à près de 2 milliards et demi vos placements actuels dans l'empire turc (1), en n'évaluant encore ni les propriétés immobilières que vos nationaux possèdent là-bas, ni les capitaux que vous avez investis dans telles entreprises de vos concurrents, — Chemins de fer d'Anatolie, Bagdad et autres compagnies belges, anglaises et allemandes, — ni encore vos placements chez tel peuple ou dans telles entreprises balkaniques dont le sort est indissolublement lié au sort de l'empire ottoman. Tous comptes faits, je crois bien que c'est de 4 milliards au petit moins, de 5 milliards peut-être qu'il s'agirait pour nous, le jour où viendrait à s'ouvrir la liquidation ottomane. Aucun peuple de l'Europe n'y est intéressé pour la moitié seulement de cette somme. Et voilà encore un privilège dont je n'ai pas besoin de vous souligner le prix.

Avez-vous maintenant une juste idée de ces fameux privilèges? Mesurez-vous la place qu'ils doivent tenir dans vos soucis nationaux et dans les calculs de vos gouvernants? Et pourtant ce ne sont encore pas ces privilèges qui

(1) CAPITAUX FRANÇAIS ENGAGÉS EN TURQUIE

A. — Dette ottomane unifiée et lots turcs.

Capital circulant en France au 1/14 septembre 1911
suivant les chiffres de la Dette publique.

	Livres turques	
Dette unifiée.....	25.088.000	— 66,34 0/0
Lots turcs.....	5.142.000	— 42,09 0/0
	(687.000.000 de francs).	

B. — Emprunts ottomans en dehors du décret de Mouharrem, émis en France.

Capital en circulation au 1/14 septembre 1911.

	Liv. turq.
Osmanié 4 0/0 1890.....	3.322.000
Priorité Tombac 4 0/0 1893.....	730.510
Chemins de fer orientaux 4 0/0 1894.....	1.666.044
5 0/0 1896.....	2.920.720
Douanes 4 0/0 1902.....	8.140.968
4 0/0 1904.....	2.664.728
4 0/0 1901-1903.....	5.111.634
4 0/0 1908 (tranche française).....	1.551.132
4 0/0 1909.....	6.871.436
Soma-Panderma 4 0/0 1911.....	1.712.304
Hodeidah-Sanaa 4 0/0 1911.....	1.000.010
	35.631.486
	(809.800.000 francs).

C. — Entreprises commerciales.

	Francs
Chemins de fer.....	502.384.000
Ports et quais.....	78.375.000
Mines.....	29.043.000
Banques.....	100.000.000
Entreprises diverses.....	70.340.000
Sociétés d'études.....	8.325.000
	788.467.000

Total général : 2.283.267.000 francs.

doivent vous fournir la « première base » de votre politique au Levant. Tournons la page, si vous le voulez bien, et parcourons ensemble — oh ! rapidement ! c'est d'une lecture moins agréable ; j'ai plus vite. — parcourons le chapitre de vos devoirs.

* * *

En 1740, quand les Turcs renouvelaient, étendaient et codifiaient vos privilèges, c'était, disait le Sultan d'alors, pour asseoir « les fondements de l'amitié qui, depuis un temps immémorial, subsiste avec solidité entre la cour de France et notre Sublime Porte », mais surtout pour reconnaître « les preuves convaincantes que le roi de France en a données tout particulièrement sous notre glorieux règne », car « depuis le temps de nos augustes ancêtres, la France a conservé avec notre Sublime Porte une amitié plus constante et plus sincère que tous les autres rois », mais c'est tout récemment que « l'empereur de France vient de nous donner des marques particulières de la sincérité de son cœur ».

En 1740, quelles étaient ces preuves convaincantes, ces marques particulières que les Turcs venaient de recevoir de vos sentiments immuables et de la sincérité de votre cœur ?

En 1739, au traité de Belgrade, votre ambassadeur, M. de Villeneuve, avait servi de médiateur et de garant entre la Sublime Porte d'une part, l'Autriche et la Russie de l'autre. En 1739, cent-soixante-dix ans avant les conférences de Buchlau et l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, l'Autriche et la Russie marchaient déjà contre les Turcs en ce parfait accord dont, ces années dernières, on s'amuse à nous dire qu'il était rompu.

L'Autriche, avait envahi, puis annexé — déjà — la Bosnie, Belgrade et une partie de la Serbie et de la Valachie : en 1739, elle restituait ces provinces au Sultan sous votre médiation et garantie. Car — alors — votre médiation s'exerçait en faveur des Turcs, et nous étions pourtant sous le ministère de ce cardinal Fleury, que n'était la pourpre romaine, on pourrait appeler « votre souris blanche » du xviii^e siècle, tant il est vrai que les ministres les moins remuants ne sont pas toujours les moins actifs. Les Turcs — alors — trouvaient en nous ce qu'ils étaient en droit d'attendre après deux siècles de bienfaits, ce que nous avons toujours le devoir de leur fournir, puisque nous continuons à nous réclamer de ces bienfaits : le médiateur et le garant entre eux et la chrétienté.

Etrangers à l'Europe, pourtant incorporés à elle, les Turcs ont toujours espéré qu'ils nous auraient pour intendants, pour surveillants tout au moins de leurs intérêts européens : comme le disaient encore les Jeunes-Turcs dans une lettre touchante à votre président du conseil au lendemain de la révolution de 1908, les Turcs voient en nous leurs « témoins sympathiques » et leurs « conseillers toujours écoutés ». Cette charge si honorable, nous en touchons le salaire sous forme de privilèges ; sommes-nous bien sûrs d'en avoir toujours rempli les devoirs ?

N'habitons pas notre négligence derrière d'autres devoirs plus impérieux et plus vitaux. N'alléguons pas ici le salut de notre nation et les nécessités de notre défense. Jamais les Turcs ne nous ont demandé de faire la guerre pour eux. « Sa Hautesse, écrivait un de nos ambassadeurs du xvii^e siècle, Sa Hautesse m'a déclaré que les Ottomans ont accoutumé de servir et d'aider leurs amis et alliés plutôt de leurs forces et propres personnes que de leurs finances (1). » Mais l'aide et le service que les Ottomans ont toujours accoutumé d'attendre de nous, leurs amis et

alliés, c'est moins de nos forces et propres personnes que de nos finances d'abord, de nos conseils et leçons ensuite, de notre collaboration, enfin, à la paix intérieure et extérieure de leur empire.

Par la finance, il est plus d'une manière d'aider et de secourir ses amis, depuis le don gratuit jusqu'au prêt usuraire. Les Turcs, en nous, ont toujours trouvé des prêteurs généreux et accommodants. Mais on dit que la façon de prêter vaut mieux que ce que l'on prête : ne croyez-vous pas qu'envers les Turcs une façon de prêter devait nous être dictée par « cette amitié plus constante et plus sincère » que celle de tous les autres peuples ? L'Allemagne chez les Turcs s'est toujours conduite en établissement de crédit qui, moyennant commissions, garanties et courtages, pense n'avoir qu'à fournir l'argent demandé. Ne croyez-vous pas que nous avons le devoir d'être pour les Turcs moins un établissement de crédit qu'un banquier de famille ? et ne croyez-vous pas qu'un banquier de famille a envers sa clientèle de tout autres devoirs qu'un établissement de crédit ?

Il est admis, je crois, qu'un banquier de famille, dans les opérations, qu'il conseille ou qu'il exécute, a le devoir de chercher le profit certain ou le soulagement de sa clientèle, plutôt que la petite commission. Il est admis qu'un banquier de famille, non seulement n'offre pas, mais encore interdit toute affaire, dont l'utilité n'est pas évidente, tout emprunt surtout dont la nécessité n'est pas indiscutable. Quand une vieille et puissante famille a vu, par sa négligence ou par le malheur des temps, périliciter sa fortune terrienne, quand ses domaines sont à l'abandon ou au pillage des subalternes et quand elle veut relever ses fermes et les outiller suivant le dernier progrès, son banquier, n'est-il pas vrai, ne doit pas l'inciter à des dépenses de fantaisie ou de façade, au percement de routes et d'allées inutiles, à l'établissement de clôtures superflues, à l'achat d'un matériel trop compliqué ou trop nombreux pour le personnel restreint et un peu retardataire dont elle dispose ? Et même s'il survient un établissement de crédit qui, flattant ou séduisant cette famille un peu vaniteuse et naïve, l'engage en de pareilles dépenses, ce ne nous semble pas une raison, n'est-il pas vrai, pour que le banquier rivalise d'offres et de demandes plutôt ruineuses. Sommes-nous bien sûrs de nous être toujours conduits chez les Turcs en banquiers de famille ?

Quant à nos conseils et à nos leçons, il est des périodes de l'histoire turque où les unes et les autres deviennent plus nécessaires, plus indispensables, en même temps, d'ailleurs, qu'ils deviennent plus difficiles à concevoir et plus difficiles encore à donner. L'empire turc est un être singulier qui, dans le monde des êtres, à ma connaissance du moins, n'a d'analogie, mon Dieu ! que le homard.

Casqué, corseté, plaqué, hérissé de bronze et d'acier bleu, le homard en temps ordinaire est le mieux protégé et le mieux armé des seigneurs de la mer,

Un beau guerrier vêtu de lames et de plaques !

Et l'on dit partout, à cent pieds sous l'eau : « Fort comme un homard ! » Mais quand le homard a porté quelque temps cette belle cuirasse, il se trouve qu'à l'intérieur il a grandi, grossi, que tous ses organes se sont développés : il remplit un peu plus que de juste cette rigide carapace. Ses brassards, ses cuissards, ses gantelets, son corselet, son casque surtout lui deviennent étroits, puis gênants, puis oppressants, puis étouffants. Tout cet attirail de force fait de lui un galérien, un martyr. Sous son casque inflexible, il a des maux de tête, des vertiges : on le voit s'attrister, s'épouvanter, se réfugier dans quelque trou ; ou bien il devient fantasque, tantôt indolent et comme insensible,

(1) I. DE TESTA, *Recueil des Traités*, I, p. 81.

tantôt rageur et cruel. Ses voisins, amis et rivaux le regardent avec défiance ou le raillent. On l'appelle le « homard malade » ; on crie que sa mort est proche et l'on ne songe qu'à s'entendre ou qu'à se battre pour le partage de sa dépouille.

Lui, cependant, médite et prépare un changement de carapace ; les savants disent : une mue ; c'est ce que l'on appelle en Turquie un changement de régime, une réforme. Un beau jour, d'un geste héroïque, le homard brise sa cuirasse au ras du corselet ; il en tire d'abord son arrière-train, puis son buste, puis ses membres, ses pattes, ses grosses pattes qui doivent se faire molles et petites pour passer dans les minces anneaux de leurs jointures. Pendant l'opération, il arrive souvent que le homard perde l'une de ces pattes qui se brise : on a vu la Turquie perdre ainsi l'Égypte, la Bulgarie, la Bosnie. Mais les pattes du homard repoussent, et ce que la Turquie perd en étendue, elle le regagne d'ordinaire en force réelle, en énergie vitale.

L'opération terminée, le homard, tout nu à côté de sa cuirasse vide, est exposé à tous les ennemis. Malheur à lui, si quelque tempête le jette contre les roches, si quelque courant perfide l'entraîne en des eaux empoisonnées, si quelque rival ou quelque faux ami l'attaque en ce moment ! Mais cette période critique est de courte durée : le homard s'est bientôt refait — c'est le but immédiat de toutes ses fonctions — une autre carapace aussi dure que la première, bien plus large. Il est donc sauvé si, pendant la mue, sa chance accoutumée ou quelque véritable ami l'avertit des dangers qu'il ne sentait pas jusque-là.

A chacune de leurs réformes, les Turcs ont cherché en vous ce véritable ami.

C'est toujours sur vos idées, sur vos modèles que, vieille ou jeune, l'éternelle Turquie s'est réformée. Au XVIII^e siècle, elle copia votre diplomatie et votre marine bourboniennes. Au XIX^e, elle copia la bureaucratie centralisée, le système financier et militaire et la hiérarchie administrative de vos Napoléons. Au XX^e siècle, votre Palais-Bourbon peut se mirer complaisamment dans les eaux du Bosphore... Envers les Jeunes-Turcs, sommes-nous décidés à tenir notre rôle, à remplir nos devoirs de véritable ami ?

Nous nous plaignons parfois de l'apathie, de l'aveuglement, et presque de l'inconscience de cette Jeune-Turquie. Si vous saviez, combien, pendant la mue, le homard est flasque, peu capable de vouloir, de prévoir et d'agir, dépourvu, semble-t-il, de réflexion et d'instinct, privé même de sens vital ! Et si vous saviez aussi combien il est fréquent, malgré tout, que le homard survive à cette crise, qu'il évite les attentats de ses ennemis ou leurs bontés fourrées de perfidie, pourvu seulement que, par derrière, ses amis et ses frères ne le poignent pas en trahison ! Vous êtes les meilleurs amis des Turcs. Vous auriez un moyen simple et prompt de leur donner le coup de grâce : vous n'auriez qu'à abandonner ou à négliger vos privilèges, en particulier, le plus ancien, celui qui vous semble peut-être le plus désuet, votre protectorat catholique.

Protectorat catholique : deux mots qui n'ont jamais figuré dans vos Capitulations. Mais sous cette formule commode, on a coutume d'englober et votre protection officielle des Latins étrangers et votre patronage officieux des Latins indigènes. Pour vos rois très-chrétiens, le protectorat catholique était le joyau de leurs privilèges levantins. Récemment, ce bijou de la couronne put sembler inutile à quelques-uns de vos hommes d'Etat qui raisonnaient de ces choses du Levant avec plus de logique peut-être que d'expérience : puisque nous avons rompu nos relations traditionnelles avec Rome, pensaient-ils, nous devrions rompre nos relations traditionnelles avec les Eglises du Levant. Je doute que, depuis la révolution

jeune-turque, depuis les entreprises bosniaques, tripolitaines et autres des voisins de la Turquie, il se trouve encore chez nous un logicien assez farouche pour chercher la ruine de l'empire ottoman dans une telle politique. Car il est impossible désormais de méconnaître que notre protectorat soit l'une des conditions *sine qua non* du salut ottoman.

Représentons-nous la constitution, ou plutôt la charpente de l'Empire turc. Fondé sur la conquête, maintenu par la force, cet empire n'est en somme que la fédération tout artificielle, presque fortuite, d'un petit syndicat militaire, les Turcs, avec un grand syndicat religieux, l'Islam d'Arabie, de Syrie, de Mésopotamie, du Kurdistan, d'Albanie et de Macédoine, et cette fédération existe pour la domination et l'exploitation de sujets chrétiens. Voilà l'établissement politique dont il s'agit de maintenir et la cohésion et l'équilibre : l'un a toujours été instable ; l'autre a toujours été imparfaite ; des deux risques dont la suprématie turque était menacée, il pouvait sembler autrefois que les secousses et révoltes chrétiennes étaient le plus grave ; nous voyons aujourd'hui que la désaffection musulmane, la sécession arabe, druze, kurde, albanaise, n'est pas moins instante ; la Vieille-Turquie avait à veiller d'abord sur ses chrétiens ; la Jeune-Turquie est plutôt sous le coup de l'autre danger.

Or, entre les membres et coteries du syndicat militaire, entre les Turcs, la cohésion malgré tout a toujours été solide et durable, parce qu'elle est foncière et comme spontanée. D'autres sont orateurs ou artistes : le Turc est soldat. La discipline est le plus naturel de ses penchants : il obéit d'élan au premier ordre de son chef, et l'obéissance au chef des chefs, au Sultan, est sa règle quotidienne de politique et de vie. Tant que le Sultanat subsiste, l'unité turque est assurée.

Mais l'Islam est tout autre chose. C'est même précisément le contraire. L'Islam est, de naissance, une démocratie anarchique, à peine tempérée de théocratie absolue. L'Islam ottoman, en particulier, est une cohue de peuples, de races et de langues irréconciliables, que soude temporairement, fragilement, leur obéissance commune au lieutenant du Prophète, au pape des musulmans, au Khalife. Sur la mer tempétueuse de l'Islam, le khalifat, balloté, roulé, parfois submergé, a passé de l'Arabie à la Syrie, à la Mésopotamie, à l'Égypte, pour atterrir enfin aux rives du Bosphore où les Turcs l'ont fixé depuis quatre siècles bientôt.

Depuis quatre siècles, le Sultan des Turcs est le Khalife des musulmans ; c'est à ce titre qu'Albanais, Kurdes, Druzes et Arabes lui obéissent ou du moins le respectent, parlons net : le supportent, dans la mesure où ils sont en humeur de résignation et de respect. Cette humeur, chez eux, chez les Arabes surtout, n'est ni fréquente ni durable. Les Arabes ont un tempérament un peu exceptionnel. Chez nous, il est très rare d'être prophète en son pays. Chez d'autres peuples, chez les Grecs anciens, par exemple, il n'a jamais été possible de passer prophète ou dieu qu'au titre étranger. Mais les Arabes, et en général les Sémites, ont toujours trouvé leurs prophètes chez eux, et c'est parmi eux, dans l'aristocratie de leur sang et de leur langue qu'au gré des Arabes l'Islam devrait être toujours tenu de choisir son khalife.

Sultanat et khalifat, les Jeunes-Turcs pourront-ils conserver unis ces deux instruments de règne ? Après la perte de la Bosnie, quels sentiments exciterait dans l'Islam la perte de la Tripolitaine ? Dans la crise actuelle, il semble que les intérêts, les nécessités du sultanat devraient incliner les Turcs à la paix la plus rapide et la moins inique qu'il se pourra ; mais le khalife ne saurait abandonner encore des terres et des populations musulmanes sans lutter jusqu'au dernier homme. Que cette affaire tripolitaine puisse tourner soudain en une révolte isla-

mique aussi bien contre les agresseurs ou détenteurs de provinces musulmanes — et vous en êtes — que contre les Jeunes-Turcs, champions impuissants du khalifat, c'est là une prévision que l'attitude des Albanais et des Arabes ne rend que trop probable... Raison de plus pour que nous n'enlevions pas aux Turcs l'appui que nous pourrions leur donner, que nous devons leur donner, que nous leur avons toujours donné dans le traitement de leur troisième problème : la soumission, tout au moins la résignation des chrétiens à la souveraineté ottomane.

Le jour même de leur entrée à Constantinople, les Turcs découvrirent la grandeur et les difficultés de ce problème. Ils devenaient les propriétaires d'un empire chrétien, les successeurs de Constantin et des Césars orthodoxes. Ces terres et ces populations chrétiennes, ils voulaient les garder à l'état de sujettes, ne pas les élever à l'égalité de droits ; ils ne pouvaient donc pas les admettre à la loi égalitaire du sultanat. Ils voulaient en outre les garder à l'état de *rayas*, de taillables et corvéables ; ils ne pouvaient donc pas admettre ou les astreindre à l'association religieuse, à la communion fraternelle du khalifat. Pour régir ces chrétiens, quel nouvel instrument de règne allait prendre le Sultan-khalife ?

Heureusement, Constantin et les Césars byzantins avaient installé près d'eux un chef de leur Eglise orthodoxe, le patriarche, dont la plupart de leurs chrétiens tenaient l'obédience. De ce chef religieux, les Turcs firent aussitôt le chef civil et judiciaire de la nation « roumi », *millet roumi*. Le patriarche et sa hiérarchie de clercs furent désormais chargés et responsables de la vie laïque aussi bien que de la vie religieuse de leurs ouailles, dont les Turcs ne réclamaient qu'obéissance muette et impôts réguliers, sans parler, bien entendu, des avanies, mangeries et autres gentillesse irrégulières. Le patriarcat devint ainsi pour les sujets orthodoxes de la Porte ce qu'était le sultanat pour ses sujets turcs, le khalifat pour ses sujets musulmans : sultanat, khalifat, patriarcat, trois pièces maîtresses de la charpente ottomane.

Mais, en explorant ou en étendant leur empire, les Turcs découvrirent ou enrôlèrent parmi leurs sujets des chrétiens qui n'étaient pas orthodoxes. Et ces chrétientés, partagées en de nombreuses Eglises, n'avaient qu'un sentiment commun ; elles abhorraient le patriarche des orthodoxes presque autant que le khalife des musulmans. Certaines avaient leur chef, leur propre patriarche dans l'empire ottoman ; d'autres avaient en Turquie des représentants accrédités de leur patriarche qui, lui, résidait au dehors. Pour ces deux catégories de chrétiens, il suffisait d'élargir un peu la machine du patriarcat et d'y atteler le patriarche des Arméniens, par exemple, auprès du patriarche des orthodoxes.

Mais l'une de ces chrétientés levantines ne relevait et ne voulait relever directement que d'un chef soustrait à la main et au contact des Turcs : les Latins ne voulaient obéir qu'au pontife de Rome.

Ah ! si la vaillance du janissaire et la faveur d'Allah eussent donné aux Soléiman et aux Sélim la Rome du Tibre comme celle du Bosphore, la métropole des Latins comme celle des orthodoxes, on eût traité le pontife comme un autre patriarche : sultanat, khalifat, patriarcat, pontificat, sur ces quatre pièces symétriques, on eût parfait la plus solide des bâtisses. Mais le fossé de l'Adriatique arrêta le janissaire.

C'est alors que le roi très-chrétien vint s'offrir à ses amis les Turcs pour être le protecteur de leurs catholiques, le médiateur entre la Porte et l'Eglise latine, le conciliateur et comme l'avoué des deux parties. Les Turcs ne pouvaient pas rêver de solution meilleure. Sultanat, khalifat, patriarcat, protectorat : par ces quatre autorités combinées, dont le dévouement leur semblait à jamais acquis, ils pouvaient mener de front leur existence mili-

taire, leur association musulmane et leur double et triple domination chrétienne.

C'est pourquoi vos privilèges religieux et l'extension usagère de ces privilèges ne leur portèrent jamais ombrage ; tout au contraire : assurés qu'ils étaient de votre « amitié constante et sincère », chaque progrès de votre influence sur les chrétientés levantines leur sembla un nouveau gage de leur domination et de leur tranquillité. L'expérience de quatre siècles et quart leur a pleinement donné raison. Durant quatre siècles et quart, de la prise de Constantinople à l'année dernière, jamais l'Empire turc ne connut de rébellion catholique. C'est en 1911, pour la première fois, qu'une peuplade catholique de la Haute-Albanie prit les armes contre le sultan. Or, dans cette Haute-Albanie, par une dérogation que vous savez, ce n'est pas à vous qu'appartient le protectorat catholique, c'est à l'Autriche et ce n'est pas votre clergé qui régit ces paroisses, c'est le clergé italien. Quand, seuls de tous les catholiques ottomans, ces Albanais se révoltent, n'est-il pas évident, une fois de plus, que l'exception confirme la règle ?

La règle, c'est que la Porte n'eut jamais de sujets plus tranquilles que nos protégés, parce que notre protectorat parvint toujours à concilier les intérêts majeurs des populations et les nécessités de la domination turque. Les grands ministres ottomans du XIX^e siècle, qui avaient entrepris de réorganiser leur empire sur le modèle de notre empire napoléonien, avaient si bien compris l'utilité de notre protectorat que, de 1866 à 1870, ils secondèrent de tout leur pouvoir le grand projet de notre ambassadeur M. Bourée. En travers de la double et triple descente à la mer libre qui entraîne l'Autriche vers Salonique et la Russie vers le Bosphore et vers les eaux de Chypre, la France et la Porte avaient alors le grand projet de dresser deux obstacles qu'elles jugeaient insurmontables : une Slavie catholique en Europe, une Arménie catholique en Asie.

Ne prenez pas aujourd'hui le contrepied de cette politique. N'abandonnez pas à d'autres influences ces catholiques ottomans dont vous pouvez maintenir la fidélité envers la Porte. Ce ne serait pas seulement l'abandon de votre devoir le plus ancien, le plus constant envers les Turcs. Ce serait, dans les circonstances actuelles, la trahison la plus perfide, le coup de poignard dans le dos, car vous savez bien que, sitôt abandonné par vous, ce protectorat serait repris par d'autres qui n'en useraient pas, eux, pour la défense de l'empire turc. Si la seule idée de cette trahison ne suffisait pas, songez à l'éternel combat dont nous parlait tout à l'heure M. de Noailles, au grand combat que la France mène depuis des siècles tant pour « ravoir le sien » que pour épargner à l'Europe la plus pesante des tyrannies. Songez que ce combat vous est devenu déjà plus inégal du jour où, sur le continent, disparut l'héroïque Pologne et ne doutez pas que, dans la Méditerranée, la disparition de l'héroïque Turquie aurait pour vous des conséquences plus funestes encore.

*
* *

Voilà pourquoi le Comité de l'Asie française et le Comité des intérêts français en Orient voulaient vous entretenir ce soir de vos droits et de vos devoirs au Levant. L'an prochain, l'année suivante, chaque année, ils vous convoqueront de nouveau pour vous en parler et reparler encore. Mais ils ne pensent pas que nous puissions en rester sur de vaines paroles. Ils estiment que si le maintien de notre politique traditionnelle regarde nos gouvernants, ce qui vous regarde, vous, ce qui regarde chacun de nous, c'est l'efficacité et l'extension de cette politique, parce que le facteur principal de progrès et de succès là-bas, c'est d'abord notre générosité.]

Le prestige de la France là-bas a toujours été fait de

justice et de courage, mais surtout de bonté. La France, bienfaitrice des individus et des peuples, a toujours tenu là-bas des bureaux et des succursales de bienfaisance où toute misère était soulagée, consolée. Assistance spirituelle par le culte, assistance intellectuelle par l'enseignement, assistance matérielle par la charité, ce sont les trois moyens d'action qui vous ont toujours réussi. Ces moyens dépendent de chacun de nous : malgré des subventions annuelles, notre gouvernement n'a jamais entretenu qu'une faible part de nos œuvres. C'est votre générosité privée qui a entretenu vos bureaux de l'assistance levantine.

Chaque année, les deux Comités se proposent donc de vous remettre en mémoire cette tradition française, de vous signaler telle ou telle de vos œuvres en Turquie, sans distinction de religion ou de clientèle : musulmanes, israélites, chrétiennes, peu importe, pourvu que la propagation du français, l'amour de la France et le service de l'humanité en soient les inspirateurs souverains. Chaque année donc, les deux Comités vous demanderont de l'argent, beaucoup d'argent : laissez-moi vous conseiller de prendre dès ce soir une bonne habitude, celle de leur donner beaucoup.

Pour le début, il leur a paru qu'ils devaient vous signaler une œuvre qui, mieux que toutes les autres peut-être, synthétise et vos efforts et vos espoirs.

Depuis trente ans, vous avez à Beyrouth une Faculté de médecine, dirigée par les Pères jésuites, subventionnée par votre gouvernement, patronnée par le gouvernement turc, et dont les diplômes sont décernés chaque année par un jury des deux États. Depuis trente ans, tous les peuples de l'empire turc ont été représentés parmi ses élèves. Des cinq cents médecins ou pharmaciens qu'elle a fournis, les trois cinquièmes environ appartenaient, comme il est naturel, à votre clientèle catholique ; mais un cinquième appartenait aux autres chrétientés, et le dernier cinquième était d'Israélites et de Musulmans. Ces cinq cents docteurs et pharmaciens sont aujourd'hui répandus dans tout l'Islam d'Asie et d'Afrique, depuis Smyrne jusqu'à Téhéran et Khartoum. Ils apparaissent déjà dans votre Afrique Occidentale. Ils iront encore plus loin. Pour la grande œuvre que vous entreprenez au Maroc, pour votre pénétration par la bienfaisance et par les services rendus, vous n'aurez pas un meilleur séminaire d'apôtres que cette Faculté de Beyrouth, moitié chrétienne et moitié musulmane, moitié française et moitié arabe.

Cette Faculté, inspectée chaque année par vos professeurs, a toujours fait leur admiration ; récemment M. le professeur Raphaël Blanchard tenait à dire publiquement en quelle estime il avait les maîtres et les méthodes. Il demandait seulement que l'œuvre fût complétée. Avec les subsides du gouvernement, la Faculté vient de consacrer ses économies de vingt-huit années aux agrandissements, aux collections et aux laboratoires, que nécessitent le nombre toujours croissant de ses auditeurs et les derniers progrès de la science. Mais cet effort a épuisé les réserves ; il manque un complément et un instrument à la fois, sans lesquels il ne saurait être d'enseignement pratique : un hôpital.

Il faut à votre Faculté française de Beyrouth un hôpital français. Votre Faculté a une concurrente dans l'École de médecine américaine, outillée et dotée, comme vous pouvez croire, et munie de quatre services hospitaliers : l'hôpital allemand des Diaconesses prussiennes avec 82 lits, un hôpital de gynécologie, un hôpital d'ophtalmologie, un hôpital d'enfants, de 40 lits chacun. Il faudrait 500.000 fr. pour que votre hôpital français, ouvert à tous les malades, sans distinction de religion ni de nationalité, mit votre Faculté en état de tenir son rang. Au mois de juin dernier, sitôt que les chancelier de la Faculté, le Révérend Père Cattin, fit connaître ce besoin au *Syndicat de la Presse*

Parisienne, les journaux de toute nuance ouvrirent une souscription qui donna la moitié de la somme requise. Il reste l'autre moitié à souscrire. *Le Comité de l'Asie Française et le Comité des intérêts français en Orient* sont persuadés que vous les trouverez sans peine, si je suis parvenu à vous montrer ce soir la noblesse humaine et l'utilité nationale de cette politique française au Levant.

VICTOR BÉRARD.

MÉDECINS OU PHARMACIENS SORTIS DE LA FACULTÉ
FRANÇAISE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE BEYROUTH (SYRIE).

(Liste arrêtée au 1^{er} janvier 1912).

Médecins..... 390 } En tout 482
Pharmaciens..... 92 }

Rites religieux auxquels ils appartiennent.

Catholiques :	Latins	43	} 292
—	Maronites	146	
—	Grecs	54	
—	Arméniens	26	
—	Coptes	10	
—	Chaldéens	8	
—	Syriens	3	

Chrétiens non catholiques.

Grecs	63	} 110
Arméniens	41	
Bulgares	1	
Coptes	5	

Non chrétiens.

Musulmans	39	} 80
Israélites	57	
Druses	4	
Total		482

Régions où ils se trouvent actuellement.

Syro-Palestine :	Syrie	400	} 493
—	Liban	77	
—	Palestine	16	

Reste de l'Empire ottoman.

Asie Mineure	72	} 101
Mésopotamie	14	
Iles	5	
Turquie d'Europe	10	
Egypte	127	} 488
Soudan	12	
Perse	6	
Amérique	6	
Tunisie	1	
France et colonies	25	
Divers	11	
Total		482

ÉTUDIANTS DE LA FACULTÉ DE BEYROUTH.

(Rentrée du 15 octobre 1914).

Étudiants en Médecine.

En cours d'examen	36	} 232
4 ^e année	35	
3 ^e année	38	
2 ^e année	58	
1 ^{re} année	65	

Étudiants en Pharmacie.

En cours d'examen	2	} 23
3 ^e année	2	
2 ^e année	5	
1 ^{re} année	13	
Stagiaire	1	
Total		255

En dehors de ces 255 étudiants inscrits, la Faculté compte 59 élèves dans un cours préparatoire.

LA RÉVOLUTION CHINOISE

L'événement que l'on pouvait prévoir dès la promulgation du décret du 28 décembre, et qui était attendu depuis un mois, s'est produit le 12 février : l'empereur Suan Tong a abandonné le pouvoir et a déclaré que, cédant à la volonté du peuple, manifestation de celle du Ciel, il consentait à l'établissement d'un régime républicain.

De concessions en capitulations, le trône a fini par renoncer à la souveraineté, à l'existence. Si une minorité eût préféré triompher des Mandchous par la force militaire et instaurer une république sur les ruines du gouvernement autocratique, les groupes constitutionnels et progressistes qui s'étaient rapprochés, dans le feu et la confusion du combat, du parti de Sun Yat Sen, obtiennent satisfaction au delà de leurs espérances et de leur programme.

* * *

Le Bulletin, dès son numéro d'octobre, remarquait que la dynastie n'avait plus qu'une existence nominale et qu'elle était à la merci de Yuan Chi Kaï. Les événements n'ont fait que confirmer ce qui n'était alors qu'une impression. Mais il y a quatre mois nous pensions que le président du Conseil des ministres saurait gouverner dans le cadre de la constitution du 30 octobre, qui n'était point sans valeur, et maintenir la dynastie qui avait fait appel à son loyalisme et se mettait sous sa protection. Il faut aujourd'hui reconnaître que l'ancien ministre de l'impératrice Tseu Hi, celui qui lors des troubles de 1907 proclamait que « les Ko-ming-tang qui veulent attaquer les Mandchous seront eux-mêmes brisés par la force mandchoue », n'a pas réellement tenté d'étayer la façade qui menaçait ruine.

Il serait vain d'essayer de démêler les mobiles qui ont fait agir Yuan Chi Kaï dans un sens favorable aux insurgés, de se demander si sa politique fut aveugle ou réfléchie. Elle fut ondoyante, tortueuse et eut pour résultat d'affaiblir progressivement le pouvoir impérial — on ne saurait rien dire de plus. Il y a des inconvénients à faire de l'interprétation psychologique, qui prête aux personnages dont on observe les actes des desseins mûrement médités. La réalité est quelquefois plus simple, et c'est peut-être le cas ici. Un de nos correspondants de Chine nous écrit que « pour expliquer ce qui est obscur, il n'est pas nécessaire de parler du machiavélisme de Yuan Chi Kaï, personnage qui paraît mytérieux parce qu'il ne pense rien et dont le plan ne paraît si impénétrable que parce qu'il n'existe pas ». Il se pourrait qu'il y ait du vrai dans cette appréciation, exprimée sous une forme paradoxale.

Au reste, l'on n'a pas à approfondir la politique du chef du gouvernement impérial pour la

caractériser. Avec constance, avec ténacité, elle a tendu à un compromis avec les révolutionnaires. Les déclarations du Premier à la presse, au début de son ministère, manifestaient clairement son état d'esprit, qui était loin d'être celui d'un Tseng Kouo Fan ou d'un Li Hong Tchang appelés à défendre les Mandchous contre les Taï Ping. Peu soucieux d'écraser la rébellion, Yuan Chi Kaï, tout en protestant contre les projets républicains, a cherché une solution moyenne propre à mettre tout le monde d'accord. Il est cependant permis de penser que si l'argent ne lui avait pas fait défaut, si les puissances avaient consenti les emprunts demandés, il aurait eu à l'égard des insurgés une attitude plus nette, plus ferme.

Jusqu'au 1^{er} décembre, Yuan négocia secrètement avec l'insurrection ; mais après la signature d'un armistice, qui ne devait plus être rompu, il fit aux républicains des ouvertures telles que l'on ne put plus douter de ses intentions. Manifestement, dans la pensée de ce « maire du palais », la paix devait se conclure aux dépens de la souveraineté impériale. Pour parler, fausses ruptures, préparatifs militaires et tous les autres incidents de décembre et de janvier ne firent que retarder un dénouement qui était inévitable. Déjà, à la conférence des membres de la famille impériale, le 26 décembre, il fut question de la déposition de l'empereur ; plusieurs princes, parmi lesquels les frères de l'ex-régent, s'y opposèrent, et à l'appui de leur sentiment ils invoquèrent la constitution du 30 octobre dont les 1^{er} et 2^e articles disaient que « la dynastie Ta Tsing règne à perpétuité » et que « la personne de l'empereur est inviolable ». Mais la décision qui fut prise donna une forte entorse à cette charte qui déjà était devenue caduque et qui cependant, lorsqu'elle fut octroyée, parut empreinte, au regard du précédent programme constitutionnel, d'un réel esprit démocratique et libéral. Les princes, opposés à l'abdication, acceptèrent de s'en rapporter à une assemblée élue, et le 28 décembre parut l'édit qui faisait dépendre l'existence de la dynastie et le maintien de la souveraineté impériale du vote populaire : « Le Ciel voit par les yeux et entend par les oreilles du peuple. » Mais tout de suite l'on se rendit compte des difficultés que présentait l'élection d'une représentation nationale. Il parut impossible de déterminer le temps qui serait nécessaire pour mener à bien cette entreprise, et la presse chinoise modérée déclara que l'on ne pouvait sans péril renvoyer à une date inconnue la solution du conflit.

Je crains que la convocation de l'Assemblée nationale ne demande un temps infini, disait le *Pékin Je Pao* ; la situation générale n'est plus tenable, les esprits sont en effervescence. A mon humble avis, puisque le gouvernement a déjà fait des concessions mettant en question son existence, puisqu'il s'incline devant l'opinion et que celle-ci veut de plus en plus un gouvernement républicain, il est inutile de faire de fausses manœuvres en convoquant un parlement. Le plus simple est de promulguer un décret ordonnant l'établissement de la république. C'est la seule et la meilleure façon de satisfaire le pays.

En moins de quinze jours, l'édit du 28 décembre fut regardé comme inexistant, et vers la mi-janvier, la cour consentit à abandonner le pouvoir dans des conditions qui atténuèrent la douleur du sacrifice; son prestige n'en souffrit pas et son autorité demeurait intacte. Mais un revirement soudain se produisit, dû à une protestation des républicains et à l'influence éphémère de quelques Mandchous, ennemis de Yuan Chi Kai.

Sun Yat Sen et ses amis exigeaient que les Mandchous reconnussent la victoire de l'insurrection qui les obligeait à abdiquer. Le gouvernement de Nankin adressa à celui de Pékin une sorte d'ultimatum télégraphique: « L'empereur doit abdiquer purement et simplement; aucun Mandchou ne prendra part au gouvernement provisoire; Pékin ne sera plus capitale; Yuan Chi Kai ne pourra être désigné à la présidence de la République tant que les puissances n'auront pas reconnu le nouveau régime et que la paix ne sera pas rétablie. » Comme nous l'avons dit le mois dernier, ces exigences refroidirent la famille impériale qui recula devant l'abîme où la poussait le président du Conseil et se cramponna avec d'autant plus de force au pouvoir que certains Mandchous au palais prêchaient la résistance.

L'ancien maréchal de Nankin, Tie Leang et le général Leang Pi étaient à la tête de la cabale dirigée contre Yuan Chi Kai. Ce sont ces deux mêmes hommes qui, en 1907, sous le règne de Tseu Hi, firent tomber en défaveur le chef actuel du gouvernement, alors vice-roi du Tche-li. Ils trouvèrent aujourd'hui des alliés dans la famille de l'ex-régent, où l'on était partisan de la division de la Chine en deux Etats distincts, le Nord gouverné par la dynastie Ta Tsing, le Sud, par les républicains. Pendant quelques jours plusieurs princes qui voulaient régner à tout prix, même sur une Chine amoindrie, se déclarèrent pour le partage. Il est curieux d'observer qu'avant la révolution c'étaient les *Ko-ming-tang* qui étaient séparatistes; ils ne sauraient le nier.

De ces dissensions du palais naquit le malaise que nous signalions à la fin de notre dernière chronique. Yuan Chi Kai eut cependant vite raison de tous ces opposants, dont quelques-uns paraissaient vouloir s'inspirer des terroristes de 1900. Un attentat, dû, a-t-on dit, aux révolutionnaires, le débarrassa de Leang Pi; ce général réactionnaire reçut dans les jambes une bombe qui le mutila cruellement. Le commandant des troupes de Tien-tsin, hostile aux républicains, manqua également périr dans une explosion de bombes.

Pour reconquérir la confiance du palais, le Premier parut renoncer à l'abdication. Le 26 janvier, un édit remit en vigueur celui du 28 décembre. On reprit le projet de faire élire une assemblée qui déciderait de la forme du gouvernement, projet qui avait été abandonné à la suite d'une divergence de vues avec les républicains sur le mode d'élection; mais cette fois Yuan faisait une concession à ses adversaires: il renonçait à la prétention d'avoir des élections « sincères » et une assemblée exactement représentative de l'état

politique du pays! Malheureusement ces propositions n'étaient plus de saison; la déposition de l'empereur avait été annoncée, les groupes républicains exigeaient qu'on en reparlât. Une partie de l'armée loyaliste elle-même manifestait son sentiment dans le même sens. Le généralissime Touan Souei Ki, chef d'état-major des impériaux, qui avait en même temps le titre de vice-roi du Hou-pei, télégraphia au trône que ses troupes et lui-même se ralliaient à la république et qu'il implorait la cour de « céder aux vœux du peuple ». Deux jours après, tous les généraux impériaux, sauf Tchang Siun, s'unirent pour demander l'abdication de l'empereur. Ce nouveau pronunciamiento a-t-il eu lieu à l'instigation de Yuan Chi Kai? Certains le croient. Les jeunes princes soutinrent que la pétition des généraux était une pièce fabriquée, mais l'attitude ultérieure des pétitionnaires en confirma l'authenticité. Au reste, dans les milieux bien informés on s'attendait à cette défection, l'état-major impérialiste étant depuis quelque temps travaillé par les républicains.

De leur côté les chefs révolutionnaires, sincèrement ou non, accusèrent Yuan Che Kai de se tenir entre les Mandchous, qu'il voulait décider à abdiquer, et les républicains, qu'il voulait leurrer, de manière à être lui-même l'arbitre de la situation. Sun Yat Sen traduisit ce mécontentement dans une note adressée le 27 aux légations.

Yuan Chi Kai, disait-il, a tenté d'obtenir l'abdication immédiate de l'empereur; mais il a tout aussitôt perdu de vue toute idée de convocation d'une assemblée nationale. Il pensait sûrement qu'en agissant ainsi il se ferait offrir la présidence de la République. Voyez comme il s'efforce de jeter de la poudre aux yeux; il demande aux Mandchous de dissoudre leur gouvernement; il nous demande de dissoudre le nôtre. C'est qu'il veut rester seul au pouvoir. Certes nous n'avons rien changé à nos projets; mais nous voulons avoir l'assurance que Yuan Chi Kai n'aura d'autre but que d'organiser le gouvernement sur des bases purement républicaines.

Sun Yat Sen ajoutait qu'il était prêt à démissionner dès que Yuan Chi Kai viendrait ouvertement à la république, mais qu'il n'abandonnerait pas ses fonctions tant que Yuan serait le représentant des Mandchous. En même temps, l'assemblée de Nankin vota une motion déclarant le chef du gouvernement impérial traître envers la nation.

Les préparatifs militaires reprirent activement; des troupes furent envoyées sur les routes du Chen-si, du Hou-nan, du Ngan-houei, et par voie maritime, vers Tsing-wang-tao; plusieurs bataillons révolutionnaires de Dalny furent transportés à Tche-fou. Le 28, Wou Ting Fang avait, par télégramme, réclamé à Pékin l'abdication immédiate. Le 31, Yuan Chi Kai répondit aux accusations de Sun Yat Sen:

Je suis prêt à accepter la solution d'où sortira la paix et un accord qui soit le fruit de la raison, de la justice et de la sincérité et qui, par suite, assurera la sécurité et la tranquillité du pays... Je n'ai jamais manifesté le désir

d'être président de la République et je n'ai fait aucune suggestion dans ce but pendant les négociations. Ma politique a tendu au maintien de l'intégrité de l'Empire, à la cessation de la guerre et à l'établissement d'un gouvernement stable.

Le même jour l'on apprit que de nouveau la cour envisageait la nécessité de se dessaisir du pouvoir, qu'elle estimait qu'en fin de compte il valait mieux accepter les pensions d'une république, avec le droit pour les Mandchous de participer à la vie publique du pays, que de continuer à lutter pour risquer de tout perdre. L'abdication, imposée par une victoire militaire, eût entraîné une « perte de face » honteuse et l'obligation de subir la loi du vainqueur. On le comprit au palais, et le prince King, qui a toujours su se tirer des situations les plus scabreuses, dissipa les dernières hésitations. Les jeunes princes, qui jusque-là n'entendaient pas soutenir sans révolte que la dynastie devait être sacrifiée, se résignèrent à l'inévitable; néanmoins ils repoussèrent les conditions imposées par les républicains et qu'avait indiquées précédemment Sun Yat Sen dans son télégramme comminatoire. On reprit le projet élaboré par Yuan Chi Kai; repoussé quinze jours auparavant par une minorité irréductible, il fut le 2 février accepté par tous les membres de la famille impériale. Un acte d'abdication fut aussitôt dressé. Il posait d'abord en principe que la dynastie ne cédait pas à la force, qu'elle résignait de son plein gré le pouvoir en faveur d'un régime républicain, et en second lieu, que l'empereur abdiquait ses droits politiques mais conservait ses prérogatives de pontife et de souverain sacrificateur. Les négociations s'engagèrent sur cette base, les républicains ayant renoncé à plusieurs de leurs prétentions et adhéré au programme qu'ils avaient naguère combattu. On eut immédiatement l'impression que l'accord était certain; preuve évidente de la fatigue éprouvée des deux côtés. Pour la première fois, la prochaine conclusion de la paix fut annoncée. Il n'était même plus besoin de proroger l'armistice. Yuan Chi Kai d'ailleurs rappela dans le Nord une partie des troupes envoyées en octobre au Hou-pei, afin de prévenir, à l'annonce de l'abdication, un soulèvement mandchou du reste bien improbable. Ces troupes semblaient moralement prêtes à appuyer tout mouvement anti-impérialiste; leur loyalisme à l'égard du souverain n'avait pas résisté à cette longue crise du pouvoir. Elles paraissaient acquiescées à Yuan Chi Kai.

Le 7 février Tang Chao Yi qui, dans les nouveaux pourparlers, parut jouer de nouveau le rôle de représentant du gouvernement de Pékin, fit connaître à Yuan les modifications de pure forme que les républicains désiraient apporter aux clauses de l'acte d'abdication. Les échanges de vues se poursuivirent pendant quelques jours. Malgré la volonté d'aboutir de part et d'autre, il était malaisé de déterminer dans tous ses détails le statut futur de la maison impériale. Le problème se posait, semble-t-il, ainsi : Etant

donné que le Fils du Ciel remplit à la fois des fonctions politiques et un ministère sacerdotal, qu'il est chef d'Etat et grand pontife du culte de la famille nationale, trouver une formule qui permette d'opérer un partage judicieux entre ces deux charges jusqu'ici confondues et de séparer la chose publique d'avec la chose religieuse. Comme l'exercice du pouvoir était, dans le gouvernement traditionnel, inséparable de l'obéissance aux rites, tout dans l'œuvre entreprise prêtait à discussions subtiles.

Le 11, les difficultés étaient réglées; les deux tuteurs du souverain et un représentant de la famille impériale approuvèrent le projet d'accord tel qu'il résultait des dernières négociations; le même jour l'impératrice le sanctionna. Le 12 trois édits étaient publiés.

En premier lieu, l'empereur annonçait sa renonciation au pouvoir et la transformation du gouvernement monarchique en gouvernement républicain par les soins de Yuan Chi Kai.

Nous l'empereur avons reçu respectueusement les ordres suivants de Sa Majesté l'impératrice douairière.

A la suite du soulèvement de l'armée républicaine qui détermina l'insurrection des provinces, l'empire est devenu semblable à une masse en ébullition, et la nation a été plongée dans la misère. Nous chargeâmes Yuan Chi Kai de nommer des représentants ayant pour mission de négocier avec les républicains et de s'entendre avec eux dans le but de convoquer une Assemblée nationale qui se prononcerait sur la forme du gouvernement à donner à la Chine. Il a fallu beaucoup de temps pour aboutir à un accord.

Il est maintenant évident que la majorité du pays demande l'établissement d'une république, et dans cette préférence du peuple il faut reconnaître la volonté du Ciel. Comment pourrions-nous nous opposer au désir de millions d'âmes et n'avoir en vue que la gloire d'une seule famille?

En conséquence, moi, l'empereur, je décide que la forme du gouvernement en Chine sera une république constitutionnelle.

Mon attitude est guidée par le désir d'être agréable à tous mes sujets et par le souci d'agir en harmonie avec les anciens Sages, qui considéraient le trône comme un héritage public.

Yuan Chi Kai a été formellement élu par le Sénat président du Conseil. En ce moment de transition entre l'ancien régime et le nouveau, il est essentiel que l'union règne entre le Nord et le Sud. Le ministre Yuan Chi Kai a pleins pouvoirs pour organiser un gouvernement républicain provisoire, conférer avec les républicains sur les moyens d'établir la paix parmi les partis et dans le pays tout entier et de créer enfin une grande république unissant les Mandchous, les Chinois, les Mongols, les Mahométans et les Tibétains.

Moi, l'impératrice douairière, et moi, l'empereur, nous nous retirerons ensuite et assisterons à l'établissement d'une administration parfaite.

Le second édit définissait la situation nouvelle de la Cour et des membres de la famille impériale. Il était spécifié que l'empereur recevrait une rente annuelle de dix millions de francs, que ses résidences seraient la Cité Interdite et le Palais d'Été, que le personnel du palais resterait en fonction, que la propriété des princes mandchous,

mongols et tibétains serait respectée, que les princes et nobles conserveraient leurs titres, seraient exempts du service militaire, que le sceau impérial continuerait à être apposé sur les actes nobiliaires, etc.

Le troisième édit adjurait les fonctionnaires et le peuple d'accueillir avec calme la décision du trône qui se sacrifiait pour le bien du pays.

Les légations reçurent communication de ces divers textes. Deux proclamations de Yuan Chi Kai parurent dans la *Gazette officielle* du 13. Dans la première, le président du Conseil faisait connaître qu'en vertu des derniers édits, il avait la qualité d'« organisateur plénipotentiaire de la république », et il recommandait aux fonctionnaires d'assurer, comme sous l'ancien régime, l'expédition des affaires; dans l'autre il faisait appel aux sentiments civiques de tous pour le maintien de l'ordre.

Il ne semble pas que la population ait été bien impressionnée par ce grand événement. Nulle part on ne signala une manifestation de quelque importance. A Nankin seulement, des personnalités de l'entourage de Sun Yat Sen protestèrent contre la nomination par l'empereur de Yuan Chi Kai aux fonctions d'« organisateur » du nouveau régime; la presse républicaine critiqua avec amertume les nouveaux décrets, faisant remarquer que le mode d'abdication n'était point exactement conforme au pacte conclu entre les deux gouvernements, que satisfaction n'avait pas été donnée relativement à l'hérédité du titre impérial et au transfert à Nankin du pouvoir central. Dans une lettre à Yuan Chi Kai, Sun Yat Sen exprima les inquiétudes de son parti :

L'édit et votre lettre annonçant votre adhésion à la république fédérée me causent une grande joie, mais la république ne saurait reconnaître la nomination d'un organisateur de la république par un empereur de la dynastie des Tsing. Insister sur une pareille nomination pourrait avoir de graves conséquences.

Veillez vous rendre immédiatement à Nankin, afin de réaliser les espérances du peuple. Si votre présence est nécessaire dans le Nord pour maintenir l'ordre et administrer les affaires, donnez pleins pouvoirs à un représentant, puis attendez la décision de l'assemblée.

La réponse de Yuan Chi Kai fut un télégramme envoyé à Tang Chao Yi, par lequel il chargeait celui-ci de le représenter. Tang, avec Wou Ting Fang rassura la minorité protestataire, et il devint bientôt évident aux yeux de tous qu'il importait d'élire sans retard Yuan Chi Kai afin d'annuler l'autorité dont l'avait investi le dernier décret de l'empereur déchu. A la séance du 13 de l'Assemblée de Nankin, Sun Yat Sen avait déclaré que, suivant les engagements pris, il se démettrait de ses fonctions en faveur de Yuan, mais il laissait entendre qu'il ne le ferait qu'à certaines conditions. Le 16, il remit purement et simplement sa démission et fut suivi de tous les membres de son gouvernement; Yuan Chi Kai fut aussitôt élu président de la république à l'unanimité des membres présents, par cinquante et une voix; dix-sept provinces étaient représentées par

trois délégués chacune. On décida ensuite d'envoyer une députation au nouvel élu pour traiter de toutes les questions se rapportant à la constitution du nouveau gouvernement; cette mission doit être dirigée par Tang Chao Yi.

Yuan Chi Kai, informé de son élévation à la première magistrature de la république, répondit qu'il acceptait cette charge qui lui était offerte par les représentants du peuple.

*
*
*

Le premier acte de la révolution chinoise est fini. Le mouvement qui a renversé la dynastie mandchoue à la 268^e année de son règne ne fut au début qu'une mutinerie suscitée par une poignée de factieux; mais les premiers succès des rebelles décidèrent les constitutionnels à se joindre aux révolutionnaires. Ce fut d'abord une insurrection de comités, puis éclatèrent, suivant les provinces, quantité de révoltes de nature différente. La révolution prit cent aspects divers; et malgré les efforts de ceux qu'on a appelés les « commis voyageurs de la République » pour imposer l'observance d'un même programme d'action, le mouvement échappa sur bien des points au contrôle du gouvernement provisoire de Changhaï-Nankin.

Comme le disait très bien M. Jean Rodes dans le dernier Bulletin, « toutes ces populations étaient excédées des innombrables tracasseries que leur ont valu les tentatives de réformes; elles se sont soulevées pour qu'on les laisse tranquilles ». C'est également ce que disait le *North China Herald* dans les termes les plus heureux :

« Les fonctionnaires se sont trouvés lésés par le fonctionnement de l'administration moderne; particulièrement en matière militaire, navale, pédagogique et même dans les affaires industrielles et commerciales, ils ont vu Pékin se dresser pour cueillir les profits à leur détriment; des millions d'instituteurs se sont sentis méprisés parce que Pékin avait décrété que la science barbare, objet de dérision aux yeux des indigènes, doit être préférée à la doctrine des sages. Pour convaincre un affamé que, s'il est en train de périr, c'est dans l'intérêt du pays et pour persuader à un diplômé ès lettres classiques qu'on a raison de le remplacer par un gamin à qui fut inculqué un idiome barbare, il faut des arguments très forts. »

Fatalement, tous ces mécontents sont allés vers le parti qui combattait Pékin, et c'est ainsi que les rangs des révolutionnaires ont été grossis par de nombreux réactionnaires. Les chefs du mouvement avaient intérêt à laisser croire que ces recrues étaient des convertis au républicanisme, à fermer les yeux à la réalité, comme au temps où, pour dresser un programme intelligible, pour organiser un parti de combat, ils faisaient abstraction des multiples préjugés et intérêts locaux, des différences de mentalité et de tempérament; peut-être quelques-uns, sous la fascination de leur idéal, ont-ils cru de bonne foi

que leurs troupes ne contenaient que des vaincus.

Mais maintenant que les voilà hommes d'Etat, ces réformateurs ne sauraient se complaire plus longtemps dans les théories. Ils ont conquis le pouvoir, il leur reste à conquérir le pays. Ils n'y réussiront que s'ils arrivent à concilier l'infinie variété des revendications, des besoins locaux, des manières d'être provinciales avec la politique étatiste, centralisatrice, qu'exige le maintien de l'unité nationale. Mais l'on se trouve ici en face d'une antinomie telle qu'il est permis de douter du succès de l'entreprise. On ne peut pas oublier que c'est parce que Pékin a voulu renforcer le pouvoir central aux dépens de l'indépendance provinciale que le Seu-tchouan s'est soulevé, que le Hou-pei a suivi; la nationalisation des chemins de fer a été funeste à la dynastie mandchoue, à l'impérialisme chinois. Or Sun Yat Sen ne cache pas qu'à ses yeux le rachat par l'Etat des compagnies chinoises de railways fut une mesure heureuse; assurément il entre dans ses vues de la remettre en vigueur, car, livrés à eux-mêmes, les républicains de la première heure auraient soin d'appliquer leur programme à la lettre; ils se hâteraient de rénover, d'assainir, suivant leur idéal, une administration qui, en vérité, eut le défaut d'être trop « alimentaire », de repousser les services d'un petit personnel dont la moralité est plus que douteuse, mais qui est profondément mêlé à la vie du peuple; par un manque de mesure, les premiers propagandistes du républicanisme occidental pourraient provoquer d'interminables conflits. Mais d'ores et déjà l'on voit la place que vont tenir dans le prochain gouvernement les anciens hauts fonctionnaires de l'empire. L'influence de Wou Ting Fang et de Tang Chao Yi ces derniers jours a été prédominante; ils ont obligé les « radicaux » à venir à composition, à accepter les édits du 12 février, la « république de l'empereur ». Les « radicaux » avaient cependant rêvé autre chose.

Ces édits ne permettent pas en effet de prononcer le mot d'abdication. C'est une suspension, une vacance du pouvoir impérial, ce n'est point une renonciation catégorique et définitive. En outre l'empereur mandchou reste le grand officiant du culte de l'Etat et, par suite, le chef spirituel de la famille nationale; du moment qu'ils ont encore souscrit à ceci, les révolutionnaires ont reconnu l'impossibilité de faire table rase de toutes les traditions du vieux monde chinois.

Si les partis avancés se montrent toujours aussi accommodants, l'on peut espérer que les réformateurs parviendront à construire un édifice politique habitable et durable. Sera-ce la République? Le mot importe peu; ce sera quelque chose de mixte, de composite, de nuancé, tenant de diverses sortes de gouvernements, et l'on peut prévoir qu'il y aura autant de républiques que de provinces; toutes ne laisseront pas d'être farouchement particularistes, car le particularisme est bien décidément la caractéristique de

l'état politique et social de la Chine; il n'est pas seulement provincial, il est régional, il est local. C'est ce qui est nettement apparu à l'observateur au cours de cette révolution si disparate, en dépit des apparences; c'est ce qui se manifeste encore plus clairement aujourd'hui; dans le Sud on signale quantité de compétitions, de rivalités de personnes, de conflits d'ordres public et privé.

En face d'une société aussi morcelée, aussi hétérogène, on ne peut, en fin de compte, que concevoir des craintes pour l'avenir.

ALBERT MAYBON.

APRÈS LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'OPIUM

La convention internationale de l'opium a été signée le 23 janvier 1912. Conformément à l'article 22 de ce texte, le gouvernement des Pays-Bas a invité les puissances de l'Europe et de l'Amérique non représentées à la conférence à désigner un délégué muni des pleins pouvoirs nécessaires pour signer à la Haye la convention. Le gouvernement des Pays-Bas donnera tous les mois à toutes les puissances signataires avis de chaque signature supplémentaire.

Après que toutes auront signé la convention, le gouvernement des Pays-Bas invitera les puissances à la ratifier. Dans le cas où la signature de toutes les puissances invitées n'aurait pas été obtenue à la date du 31 décembre 1912, le gouvernement des Pays-Bas invitera les puissances signataires à cette date à désigner des délégués pour procéder à La Haye à l'examen de la possibilité de déposer néanmoins leurs ratifications.

Aussitôt que les ratifications de toutes les puissances signataires auront été reçues par le gouvernement des Pays-Bas, celui-ci notifiera à toutes les puissances qui auront ratifié la convention la date à laquelle il aura reçu le dernier de ces actes de ratification, et la convention entrera en vigueur trois mois après cette date.

Les lois, règlements et autres mesures prévus par la convention devront être rédigés au plus tard six mois après sa mise en vigueur.

La convention comprend six chapitres : opium brut, opium préparé, opium médicinal, dispositions spéciales à la Chine, dispositions diverses, dispositions finales.

L'Asie Française a donné l'analyse dans son dernier numéro des quatre premiers chapitres. Nous venons d'examiner les dispositions finales concernant la procédure d'adhésion et de ratification. Voici enfin quelles sont les deux dispositions diverses adoptées :

1° Les puissances contractantes examineront

la possibilité d'édicter des lois ou des règlements rendant passible de peines la possession illégale de l'opium brut, de l'opium préparé, de la morphine, de la cocaïne et de leurs sels respectifs, à moins que des lois ou des règlements existants n'aient déjà réglé la matière.

2° Les puissances se communiqueront : a) les textes des lois et des règlements administratifs existants, concernant les matières visées par la convention ; b) des renseignements statistiques concernant le commerce de ces matières.

LA SITUATION DANS LE GOLFE PERSIQUE ET LES INTÉRÊTS ANGLAIS

Entre la côte persane et la péninsule d'Arabie, le golfe Persique creuse une profonde échancrure ; avec le golfe d'Oman qui le précède et l'annonce, il mesure près de 1.400 kilomètres de long, et sa largeur dépasse rarement 300 kilomètres. Il se présente donc comme une voie de pénétration conduisant les maîtres de la mer vers l'intérieur du continent asiatique, ouvrant au commerce anglo-indien l'accès des régions voisines de l'Inde, et notamment de la Mésopotamie et de la Perse méridionale.

Depuis de longues années, le commerce et l'influence britanniques ont été prépondérants sur ces côtes. Elles ne sont accessibles que par mer, et les Anglais dominent la mer ; établis dans l'Inde, ils possèdent les principales positions commerciales de toutes ces régions.

A ne consulter que les textes, cette suprématie paraît avoir reçu, au début du xx^e siècle, une consécration définitive. En août 1907 la Russie, renonçant de ce côté à l'éternel mirage de la mer libre, reconnaissait à sa rivale une influence prépondérante dans le golfe Persique. La lettre de sir Edward Grey à sir Arthur Nicolson, annexée au traité anglo-russe du 31 août 1907, porte que « le gouvernement russe, au cours des négociations qui ont préparé et amené la conclusion de cet arrangement, a déclaré explicitement qu'il ne niait pas les intérêts spéciaux de la Grande-Bretagne dans le golfe Persique, déclarations dont le gouvernement de Sa Majesté a formellement pris note ».

Mais une pareille déclaration ne vaut que si elle repose sur des faits ; or, précisément, dans ces dernières années, de nouveaux facteurs sont intervenus, qui compromettent la situation de fait de la Grande-Bretagne. C'est d'abord la poussée du rail turco-allemand vers Bagdad et la Mésopotamie, préoccupation aussi grave pour les hommes d'Etat anglais qu'a pu l'être autrefois le percement du canal de Suez. Car la nouvelle route de l'Inde, qui s'ouvre ainsi, semble échap-

per au contrôle britannique, non seulement par les circonstances de sa création, mais par sa nature même ; c'est une route de terre, une antique voie d'invasions, et celle-là même que Napoléon voulut reprendre : aussi l'approche du rail suffit pour rendre aux moindres positions sur le golfe Persique toute l'importance que leur prêtait le rêve de l'Empereur.

Avant même que cette voie soit ouverte, les correspondants anglais signalent un recul de l'influence britannique ; l'indigène sent confusément que le gouvernement anglo-indien n'est plus seul à avoir les yeux fixés sur lui, et de toutes parts naissent de nouvelles craintes et de nouveaux espoirs, également peu favorables à la suprématie anglaise (1). Les autorités ottomanes, encouragées par l'appui de l'Allemagne, excitées tantôt par le panislamisme d'Abdul Hamid ou par le nationalisme jeune-turc, manifestent vis-à-vis des agents anglais un sans-gêne tout nouveau. En Perse, au contraire, l'accord anglo-russe et le mouvement constitutionnel incitent l'Angleterre à s'appuyer sur le gouvernement central, et celui-ci se montre incapable d'assurer un minimum d'ordre, surtout dans les provinces du Sud et sur les rives du golfe. Ainsi de toutes parts, entreprises turques et anarchie persane, compromettent la prépondérance anglaise dans le golfe Persique au moment même où les travaux du Bagdad en font une question vitale pour l'empire anglo-indien.

La Perse méridionale. — La Perse possède tout le littoral nord du golfe d'Oman et du golfe Persique, depuis Gwadar, dernier port du Béloutchistan anglais, jusqu'à l'embouchure du Chatt-el-Arab. Mais, au point de vue diplomatique, il faut diviser cette côte en deux parties bien distinctes séparées par le détroit d'Ormuz ; à l'Ouest, la côte du golfe Persique proprement dit, fait partie de la zone neutre, telle qu'elle a été délimitée par l'accord anglo-russe ; à partir de Bender-Abbas, au contraire, la côte du golfe d'Oman est spécialement réservée à l'influence anglaise par l'accord de 1907. C'est là que la Russie « s'engage à ne pas rechercher pour elle-même et à ne pas appuyer en faveur de sujets de puissances tierces de concessions quelconques de nature politique ou commerciale... et à ne pas s'opposer, directement ou indirectement, à des demandes de pareilles concessions dans cette région soutenues par le gouvernement britannique ».

Cette région est ce que l'on appelle le Béloutchistan persan. Il se compose d'une série de chaînons montagneux, parallèles pour la plupart à la côte, et dont certains sommets dépassent 4.500 mètres. Quelques-unes des étroites vallées qui les séparent sont passablement arrosées par des cours d'eau permanents, qui finissent par se frayer un passage jusqu'à la mer à travers d'étroits défilés. Elles se parent de maigres bouquets de palmiers, et produisent un peu de froment, d'orge, de millet, même de coton et de riz.

Bien cultivé et soigneusement irrigué, ce pays

(1) *Times*, 29 juin 1911.

pourrait nourrir une assez nombreuse population, et des ruines de cités anciennes prouvent qu'il en a été ainsi autrefois; mais aujourd'hui il ne compte plus guère que 200.000 habitants, dont à peine un cinquième vivent d'agriculture.

L'eau des rares fleuves s'écoule presque inutile, et le reste du pays, les parties basses de la côte surtout, demeure desséché par l'implacable soleil qui en fait véritablement l'un des « enfers du globe ». La plupart des habitants ne vivent que de razzias et de pillage, et l'on comprend que les tribus afghanes aient trouvé là pour leur commerce de contrebande des auxiliaires aussi enthousiastes que précieux.

Pour mettre obstacle à ce trafic, il faudrait un pouvoir énergique et fort; mais la souveraineté du chah ne s'est jamais fait sentir que par intermittences dans ces dépendances nominales de son empire. Sous Nadir, au XVIII^e siècle, sous Mohammed, au XIX^e, des expéditions militaires ont temporairement soumis le pays; mais à peine les troupes impériales étaient-elles parties que les chefs locaux relevaient la tête, et bien souvent le pouvoir central, pour conserver un semblant d'autorité, en était réduit à traiter avec eux et à donner au plus influent le titre de gouverneur.

La révolution de Téhéran, en diminuant le prestige du chah, a porté un dernier coup à la cause de l'ordre dans ces parages. Non seulement la contrebande des armes y trouve un terrain merveilleusement préparé, mais cette anarchie constitue pour les frontières de l'Inde un péril incessant.

Pour parer à ce danger, les efforts de la diplomatie anglaise à Téhéran sont vains; le gouvernement persan ne peut assurer le maintien de l'ordre dans une région où son autorité est méconnue; mais d'un autre côté, la Grande-Bretagne, par l'accord de 1907, tout en se faisant reconnaître une influence spéciale dans ces parages, s'est formellement engagée « à respecter l'intégrité et l'indépendance de la Perse »; la souveraineté nominale du sultan entrave le gouvernement anglais dans la seule action susceptible de résultats: une pression directe sur les sirdars locaux. Ainsi l'Angleterre se heurte à la même difficulté qui nous a si longtemps arrêtés sur les confins algéro-marocains: inefficacité de l'action diplomatique par suite de l'impuissance du souverain nominal; incompatibilité d'une politique locale énergique avec le respect de cette souveraineté.

Au delà de Bender-Abbas commence la zone persane que l'on qualifie ordinairement de zone neutre, celle où, d'après l'article 3 de l'accord anglo-russe, les deux puissances s'engagent également « à ne pas s'opposer, sans s'être préalablement entendues..., à ce que des concessions quelconques soient données à des sujets... » de l'autre puissance.

L'intérêt, comme l'influence anglaise, est ici moins direct; il ne s'agit plus à proprement parler de protection de la frontière de l'Inde, bien que la contrebande des armes sévisse encore

dans cette région, au moins jusqu'à Lingah. Mais des ports de cette côte partent les principales routes qui conduisent le commerce anglais dans l'intérieur de la Perse, notamment celles de Bender-Abbas à Kerman, limite extrême de la zone d'influence anglaise, et celle de Bouchir à Chiraz. Pendant longtemps, le commerce anglais a, par cette voie, dominé la Perse tout entière; depuis une vingtaine d'années, il perd du terrain devant le commerce russe qui, par les routes du Nord, en particulier celle de Batoum et par le chemin de fer d'Askabad, a graduellement conquis jusqu'à la région d'Ispahan et de Yezd.

Tandis que la Russie accentue de jour en jour ses progrès, l'anarchie persane, ici encore, compromet gravement les intérêts anglais. Non pas que l'administration du chah ait jamais été, là non plus, bien fortement établie. Sous Nasr ed Din, son fils, Zill es Sultan, avait établi dans tout le Sud de la Perse un ordre à peu près régulier, mais il excita la jalousie de son père et fut rappelé. Depuis, le gouverneur général du Fars, résidant à Chiraz, et le gouverneur des ports du golfe, se partagent la tâche; ils sont fréquemment en conflit; cependant, moitié par la diplomatie, moitié par des subsides irréguliers, ils étaient arrivés à maintenir dans une certaine mesure l'autorité du chah. L'administration locale était aux mains des chefs locaux, « khans » ou « mirs » héréditaires, — d'une hérédité tempérée par l'assassinat — mais chacun d'eux savait qu'en cas de brigandage ouvert il verrait arriver une colonne persane, commandée par un officier au titre sonore et à la poche vide, qui pillerait la tribu récalcitrante assez consciencieusement pour lui ôter de longtemps l'envie de recommencer. Cette police rudimentaire assurait au moins la sécurité des principales routes, et c'est tout ce que demandait le commerce européen.

La révolution persane a changé tout cela et introduit de nouveaux éléments de désordre. Non que les habitants de la Perse méridionale aient en matière constitutionnelle des opinions bien arrêtées; mais le gouvernement avait eu la fâcheuse idée, pour remédier à ses embarras financiers, de diminuer ses subsides aux collèges religieux des villes saintes de Mésopotamie, Kerbela et Nejf, et ceux-ci, aussitôt, excitèrent leurs adhérents à la révolte. Surtout, la population entière vit dans la lutte politique un excellent prétexte de pillage. C'est ainsi qu'en mars 1909 un chef tanghistane, Mullah Seyyid Murteza Ahrami, apparaissait à Bouchir avec 300 partisans et produisait un mandat du grand-prêtre de Kerbela l'autorisant à saisir les caisses publiques et à empêcher qu'il n'en parvienne un denier au chah avant que celui-ci n'ait cédé aux « volontés de la nation ». Bouchir acclamait son « libérateur ».

Quelques semaines plus tard, il s'était mis à dilapider les finances de la ville et ses partisans à vivre sur l'habitant de telle façon que la population vit avec soulagement une compagnie de débarquement anglaise rétablir l'ordre dans la région.

De même, à l'automne de 1910, il fallut une petite expédition anglaise pour sauver Lingah du pillage dont la menaçait le cheikh Mazkur de Gaobandi, patriote notoire du Laristan.

Il est facile de deviner les conséquences d'un pareil état de choses au point de vue de la sécurité des grandes routes du commerce. Pour ne prendre que la principale, celle de Bouchir à Chiraz, jusque-là la principale voie de pénétration du commerce britannique, le nombre des muletiers occupés sur son parcours au transit des marchandises dépassait 7.000 en 1906; il était tombé, au début de 1910, au-dessous de 3.000 (1). La route n'était pas encore complètement fermée, mais les exactions des petits chefs locaux qui étaient censés protéger le trafic mettaient au passage des marchandises un obstacle presque aussi infranchissable que le vol à main armée. Malgré que le traité de commerce anglo-persan de 1903 supprime (article 3) les droits de péage connus sous le nom de Rahdari, en fait, pour un trajet de 100 milles à partir de Bouchir, les muletiers étaient contraints de payer le Rahdari sur le pied de 7 francs par charge, sans compter l'Alafdari qui taxait le fourrage, etc. Le prix de transport de Bouchir à Chiraz était monté de 4 livres sterling à 16 livres sterling la tonne.

Naturellement, le commerce anglais se ressent d'un tel état de choses; en 1907-1908, dernière année normale, le commerce de Bouchir, importations et exportations réunies, s'élevait à près de 275 millions. En 1909-1910, on enregistrait sur ce chiffre une baisse de 11 millions. Les tissus de Manchester à eux seuls étaient en recul de 120.000 livres sterling. Cette diminution ne fait que s'accroître. Les marchandises cherchent des voies nouvelles, moins directes mais plus sûres, soit par Mohammerah et Ahwaz, soit surtout par Bagdad et Kermanschah. La poste même s'écarte de l'ancienne route, et les autorités persanes ont été obligées l'année dernière de recourir aux bons offices de la poste anglaise pour faire passer leur courrier officiel par Bagdad. Mieux encore, des paquets contenant des valeurs, ou des lettres particulièrement importantes, destinées à Téhéran, ont été expédiées de Bouchir à Londres par Bombay, pour être renvoyées de là en Perse par la Russie. Si l'on considère que le commerce de Bouchir est en majeure partie anglais, que c'est sur les routes du Sud que les Anglais comptent pour résister à la concurrence allemande ou russe, on comprend que l'émotion de leurs hommes d'affaires ait gagné le Foreign Office.

La note remise en octobre 1910 par la légation britannique à Téhéran avait pour but de rappeler le gouvernement persan au sentiment de ses responsabilités. Le nouveau gouverneur général du Fars, Nizam es Sultaneh, n'est pas dépourvu d'une certaine énergie. C'est même, à bien des égards, un homme de la vieille école. En se rendant à son poste, il a profité de l'occasion pour faire une sorte de tournée d'inspection dans les domaines

considérables qu'il possède dans la Perse méridionale. Ses fermiers avaient depuis longtemps cessé de le payer, mais en quelques semaines, par des moyens qu'il vaut mieux ne pas trop approfondir, il a su faire rentrer tous ses fermages arriérés.

Le Nizam es Sultaneh, se rendant compte que son autorité de gouverneur général serait d'un faible poids si elle n'était pas appuyée sur une faction locale, se mit en rapport avec les Kashgais, la plus puissante tribu du Fars. Grâce à leur appui, il put mener à bien une série d'opérations de police contre les chefs récalcitrants dans l'Ouest du Fars; quand il revint à Chiraz, au mois d'avril, quelques exécutions sommaires, probablement bien méritées, confirmèrent sa réputation d'énergie. Il devait en donner bientôt une preuve nouvelle et plus éclatante.

Une des familles les plus importantes de Chiraz est celle des Kawams, dont l'influence s'étend sur les cinq tribus arabes du Sud-Ouest de la Perse, ennemie héréditaire des Kashgais. L'arrivée à Chiraz d'un gouverneur général soutenu par ces derniers était donc de mauvais augure pour les Kawams, et en particulier pour les deux frères qui se trouvaient alors à la tête de cette famille. Ils furent cependant d'abord bien reçus; mais un beau jour, la ville apprenait qu'ils venaient d'être arrêtés pendant une visite officielle et jetés en prison.

Ceci n'alla pas sans émouvoir la puissante tribu des Bakhtiaris, avec lesquels ils entretenaient des relations d'amitié et qui, surtout, craignaient que ce guet-apens n'augmentât la puissance des Kashgais, leurs ennemis mortels. Or, les Bakhtiaris jouissent d'une grande influence dans les conseils du parti constitutionnel persan, dont ils ont assuré le triomphe il y a deux ans. Ils obtinrent donc que les deux frères fussent conduits de Chiraz à Bouchir et de là en Europe. On les mit en route, en effet; mais à peine avaient-ils fait quelques milles, qu'un guet-apens préparé à l'avance dispersait leur escorte. Le plus jeune fut tué, et ce n'est que par hasard que l'aîné put échapper et rentrer par une voie détournée à Chiraz où, suivant la coutume persane, il chercha aussitôt refuge au consulat anglais.

Cet incident montre bien l'état troublé de la Perse méridionale. Le Parlement et la Constitution n'y sont que des façades derrière lesquelles s'abritent, plus acharnées que jamais, les rivalités des clans et des tribus. C'est entre leurs mains que se trouve la force véritable, et le Nizam es Sultaneh, tout comme ses prédécesseurs, n'est qu'un instrument de la lutte entre Bakhtiaris et Kashgais. L'action récente de la Russie a encore accru le désordre, si bien qu'il y aurait actuellement, d'après le *Times* (1), quelque 15.000 indigènes en armes, prêts à barrer au besoin le passage aux forces anglo-indiennes.

La Basse-Mésopotamie. — L'insécurité de la

(1) *Times*, 20 juillet 1911.

(1) *Times*, 9 janvier 1912. — On se rappelle, d'ailleurs, l'attaque dont a été l'objet M. Smart, consul anglais à Chiraz, le 26 décembre dernier.

Perse tend, nous l'avons vu, à détourner le commerce vers les routes de l'Ouest et la vallée du Chatt-el-Arab. A quelque distance de son embouchure, ce fleuve reçoit, en effet, un tributaire important, le Karoun, descendu du plateau de l'Iran. Cet affluent fournit au commerce une route nouvelle, dont les étapes principales sont Mohammerah, au confluent du Chatt-el-Arab, et Ahwaz, au seuil du plateau. Les intérêts anglais sont considérables dans toute cette région et ils vont encore recevoir un appoint nouveau, lorsque commencera l'exploitation des puits de pétrole, concédée à une compagnie anglaise. A l'heure actuelle, les conduites doivent amener directement le naphthé depuis les puits qui se trouvent dans la région d'Ahwaz jusqu'à une raffineuse située sur la rive même du Chatt-el-Arab.

Le cheik de Mohammerah dépend nominale-ment du chah; mais il est lié à l'Angleterre par des engagements spéciaux, et grâce à cette espèce de protectorat déguisé, l'anarchie persane n'a pas jusqu'ici gagné ces parages. Là encore, cependant, la faiblesse du gouvernement de Téhéran compromet gravement les intérêts anglais, et cette fois en favorisant les empiètements des Turcs. Les frontières, en effet, sont peu strictes dans ces régions; le cheik de Mohammerah possède des domaines en territoire turc, et quelques-unes des tribus qui relèvent de lui émigrent, suivant les saisons, d'un empire à l'autre, ce qui n'est pas sans occasionner parfois de sérieuses difficultés. L'année dernière, le vali de Bassorah se plaignit de déprédations commises par ces tribus et envoya le *Marmara*, l'unique canonnière turque du fleuve, bombarder le village de Zain, qui appartient au cheik.

Mais le gouvernement turc est allé plus loin et a soulevé une contestation territoriale de la plus haute gravité; invoquant des documents anciens, notamment les travaux d'une commission de délimitation anglo-russe qui remontent à quelque cinquante ans, il revendique les deux rives du Chatt-el-Arab jusqu'à son embouchure. Si cette prétention triomphait, une bande de 80 kilomètres sur la rive gauche du fleuve, comprenant avec l'embouchure du Karoun la plus grande partie des Etats du cheik et sa capitale même, serait soustraite à l'influence anglaise, qui s'exerce à l'abri de la souveraineté persane, pour passer, par l'intermédiaire des Turcs, à d'autres influences. Le fleuve lui-même cesserait d'être international et la navigation britannique serait exposée à y rencontrer maints obstacles, ainsi d'ailleurs qu'un incident récent vient d'en fournir la preuve manifeste.

L'éclairage et le balisage des embouchures du Chatt-el-Arab n'étaient, jusqu'à ces derniers temps, assurés que par une compagnie privée anglaise, la « British India Co », qui avait joui pendant longtemps d'un monopole à peu près absolu pour la navigation du golfe. Tout récemment, le gouvernement de l'Inde, estimant qu'en présence des concurrences nouvelles, anglaises ou étrangères, qui surgissaient de toutes parts, il y avait

inconvenient à laisser ce service aux mains d'une entreprise privée, s'entendit avec la British India Co pour se substituer à elle à cet égard, Mais en même temps, les Turcs déclarèrent qu'ils avaient reçu les plaintes de diverses compagnies allemandes au sujet de l'état de la barre et qu'ils prenaient en mains sa surveillance; ils envoyèrent donc le *Marmara* pour poser des bouées qu'ils avaient spécialement commandées à cet effet. D'après le correspondant du *Times*, qui raconte cet incident, « les marins turcs ne possédaient aucun relevé hydrographique de l'estuaire, et à ce moment même la vedette *Palinurus* était en train de faire des sondages nouveaux pour le compte du gouvernement de l'Inde. Aussi, tout ce que le *Marmara* put faire fut de mettre les bouées turques, embellies d'une inscription turque spéciale, sur l'alignement des bouées anglaises et d'ancrer un bateau à feu à côté de celui qui venait justement d'être placé sur la barre ».

Et le journal de la Cité ajoute mélancoliquement :

« Le fait que les autorités turques aient demandé l'enlèvement de nos bouées et signaux et parlé d'employer la force en cas de besoin, est en lui-même une indication significative de l'esprit dans lequel elles ont abordé la question (1). »

Question importante entre toutes, cependant : car le Chatt-el-Arab n'est pas seulement une voie d'accès au Karoun et à la Perse méridionale; il est actuellement le seul débouché de la Mésopotamie, et sa basse vallée sera demain le terminus du chemin de fer de Bagdad; le lieu de passage de cette « section du golfe », en aval de Bagdad, qui préoccupe si fort et à si juste titre l'opinion britannique.

Pratiquement, il ne semble y avoir que deux terminus possibles : Bassorah ou Koueit.

Bassorah, situé à quelque soixante-quinze kilomètres de la mer, a l'avantage d'être sur le bord même du Chatt-el-Arab, en contact direct, par conséquent, avec la grande artère fluviale de la Mésopotamie. Sans doute, d'importants travaux seraient nécessaires pour assurer la complète navigation du fleuve en aval; mais on peut se demander si ces travaux, y compris l'équipement même de Bassorah en un grand port commercial, ne reviendraient pas moins cher que le prolongement de la voie ferrée jusqu'à la mer.

Koueit se trouve en effet à environ 220 kilomètres de Bassorah, et cette partie de la ligne serait, par elle-même, d'un intérêt à peu près nul. A partir de Safwan, c'est-à-dire sur les quatre cinquièmes de son parcours, elle traverserait en effet un véritable désert. En revanche, Koueit est un port naturel, le seul de cette côte. Son adoption supprime le passage de la barre du Chatt-el-Arab, qui reste malgré tout un péril et un souci, quels que soient les dragages dans l'avenir.

Pour la Grande-Bretagne, les deux solutions pa-

(1) *Times*, 1^{er} août 1914.

raissent avoir leurs avantages et leurs inconvénients. Si le terminus est à Bassorah, le chemin de fer se trouve écarté du golfe, où son influence se fera peut-être moins directement sentir; la distance à franchir par eau, entre le rail turco-allemand et l'Inde, se trouve augmentée, ce qui, du point de vue anglais, est sans doute, un avantage. Mais aussi l'Angleterre a d'autant moins de chances d'obtenir pour la section du golfe les garanties dont elle croit avoir besoin, que cette section, plus éloignée du golfe, échappera davantage à son empire.

A Koueit, au contraire, le contact serait direct. Le cheik Moubarek a signé, en 1898, avec le gouvernement de l'Inde un véritable traité de protectorat, s'engageant, moyennant la garantie de ses droits, à suivre les conseils de l'Angleterre pour tout ce qui concerne ses relations extérieures. Il n'a cependant pas répudié toute allégeance envers le sultan, et porte dans la hiérarchie ottomane le titre officiel de caïmacan. Mais, en fait, il jouit vis-à-vis de la Sublime-Porte d'une autonomie absolue, et l'Angleterre s'est toujours opposée aux tentatives du gouvernement de Constantinople pour mettre fin à cet état de choses.

L'arrivée du rail à Koueit nécessiterait donc une entente avec le Foreign Office, et celui-ci serait par suite mieux à même de sauvegarder ses intérêts. Le correspondant du *Times* fait remarquer, à l'appui de cette solution, que le port de Koueit, avec son hinterland désert, ne peut être que très difficilement attaqué ou gardé par terre contre une puissance maîtresse de la mer. La Grande-Bretagne dominerait ainsi la tête même du chemin de fer. On peut se demander, toutefois, si une pareille hypothèse n'est pas d'un optimisme exagéré; que Koueit, dans le passé, ait dépendu de la mer, l'histoire le démontre; mais l'arrivée du rail n'aurait-elle pas pour résultat fatal de changer cette situation, malgré tous les contrôles et toutes les garanties?

Ce qui tendrait à le prouver, c'est que la domination ottomane a repris pied, depuis quarante ans, au delà même de Koueit, sur la côte arabe.

La côte arabe. — Au Sud de Koueit s'étend une région à peu près désertique, la côte de l'Hasa. Occupée par les Ouahabbites, au début du XIX^e siècle, elle était restée depuis lors fermée à toute influence étrangère. Mais, en 1870, une armée ottomane, commandée par Midhat pacha, alors vali de Bagdad, s'empara de la forteresse d'El-katif, et fit rentrer toute la côte de l'Hasa sous la domination du Sultan.

En elle-même, la conquête n'a pas grande valeur, ce district étant en grande partie désert; il contient cependant deux oasis importantes, El-Hasa et El-katif, dont les dattes passent pour les meilleures du monde.

Mais ce qui fait l'importance de cette acquisition, c'est la porte nouvelle qu'elle ouvre aux Turcs sur le golfe Persique. Lors de la campagne de 1870, cette région leur était tellement inaccessible, que Midhat n'aurait jamais pu l'atteindre

si le cheik de Koueit ne lui avait fourni à la fois la base navale et les transporteurs dont il avait besoin. Le cheik fut d'ailleurs récompensé par la concession d'une zone de palmeraies de 60 kilomètres le long du Chatt-el-Arab, au Midi de Bassorah. Aujourd'hui encore, l'autorité turque, quoique appuyée sur quatre bataillons d'infanterie, deux escadrons de cavalerie et une batterie de montagne, n'est guère respectée, et les attaques de convois sont fréquentes. Il n'en reste pas moins que les Turcs ont acquis contre la domination anglaise dans le golfe une base d'opérations, qui, une fois rattachée à Constantinople par le chemin de fer de Bagdad, peut devenir redoutable. Dès aujourd'hui, il semble qu'ils ne craignent pas de s'en servir. Le plus clair résultat de leur occupation serait, au dire des correspondants anglais, un renouveau de traite et de piraterie. La côte de l'Hasa sert de base navale aux maraudeurs et aux aventuriers, et en 1894 il fallut envoyer deux canonnières anglaises contre une véritable armada de boutres qui préparaient, sous l'œil complaisant des autorités ottomanes, un raid contre Bahreïn. Plus au Sud, les Turcs ont réussi à établir une garnison à Bida, sur le promontoire d'El-katar, et ils travaillent à étendre de ce côté leurs empiètements.

C'est seulement à partir de la pointe d'El-katar que l'influence anglaise devient tout à fait prépondérante, parce que là l'Angleterre a pu exercer directement son action sur les chefs locaux, les « Trucial Chiefs » (1). Aussi cette côte, qui était autrefois par excellence la côte des pirates et qui en a conservé le nom, est-elle aujourd'hui la région la mieux pacifiée du golfe.

De même, l'île de Bahreïn, célèbre par ses pêcheries de perles. Les perles de Bahreïn, dit Elisée Reclus, « ne sont pas aussi blanches que celles de Ceylan et du Japon, mais elles sont plus grosses et d'une forme plus régulière; elles conservent aussi plus longtemps leur éclat ». Le mouvement commercial pour l'an dernier peut être évalué à plus de 75 millions, l'exportation de perles représentant à elle seule environ 18 millions — ce qui ne laisse pas que d'être un chiffre considérable, si l'on songe que l'île, ou plutôt le groupe d'îles, n'a guère plus de 100.000 habitants.

Ce n'est pas à dire, cependant, que la domination anglaise dans ces régions demeure inattaquable. La contrebande des armes y fait parfois sentir son contre-coup, témoin l'incident de Debaï. En outre, ces chefs locaux, avec lesquels l'Angleterre a traité comme s'ils étaient indépendants, n'ont jamais été reconnus comme tels. La Turquie, au jour prochain sans doute où le chemin de fer rendra ces régions accessibles à ses armées, pourra soutenir que la « Trucial Coast » est une dépendance de l'Arabie, et la revendiquer comme telle. La France, en revanche, a toujours considéré qu'elle faisait partie du sultanat d'Oman, et que les emprises de l'Angleterre en ces parages

(1) Ce mot signifie littéralement « chefs de la trêve ». En 1853, le gouvernement anglo-indien leur a imposé un « traité de paix perpétuelle », qui depuis cette époque est à peu près respecté.

étaient une atteinte formelle à la déclaration de 1862. Il ne faut pas oublier que cette déclaration se place à quelques années de la mort de Seyyid Saïd; ses deux fils venaient de se partager son empire, comprenant 2.000 kilomètres de côtes sur l'Océan Indien, et la partie asiatique, pour être moins riche que le domaine de Zanzibar, n'en demeurait pas moins fort étendue: elle englobait toute la côte arabe depuis la presque île d'El-katar jusqu'à Merbat, sur l'Océan Indien. Le port même de Gwadar, dans le Béloutchistan anglais, dépendait alors du sultan de Mascate. Sans doute, la situation de fait a changé; mais la France n'aurait-elle pas le droit de méconnaître toutes les prises de possession anglaises dans la zone qui dépendait du sultan de Mascate en 1862, dans la zone par conséquent où l'Angleterre a promis en 1862 de respecter les droits égaux de la France?

Mascate et les intérêts anglais. — La situation de la France à Mascate prend donc, dans les conditions actuelles de la politique internationale, une importance de premier ordre. La suppression des privilèges reconnus au pavillon français par le traité de 1844 peut seule permettre au gouvernement anglo-indien de porter un coup décisif à cette contrebande des armes, dont la répression toujours incertaine lui coûte des millions et impose à ses escadres une fatigue excessive. Mais ce n'est pas tout: l'ébranlement produit dans tout le golfe Persique par l'anarchie persane et le panislamisme ottoman, surtout par la poussée allemande qui déjà précède le rail en Mésopotamie, oblige la Grande-Bretagne à fortifier ses positions. La Perse, neutralisée dans sa majeure partie par l'accord de 1907, échappe à son action. Mohammerah et Koueit ne sont que des îlots, incapables d'arrêter la marée qui monte; l'influence que l'Angleterre y exerce, les objets d'échange qu'ils lui fournissent pour se procurer un contrôle sur la « section du golfe » ne suffisent pas pour fermer au chemin de fer de Bagdad l'accès du golfe Persique. En ce qui concerne la basse vallée du Chatt-el-Arab, comme l'écrivait récemment ici même M. Robert de Caix, «... on reste sceptique sur les moyens que peut avoir l'Angleterre de parer au changement profond que l'arrivée du rail, mettant les plages du golfe Persique à un ou deux jours de la Méditerranée et de Constantinople, doit fatalement apporter à l'équilibre de sa puissance dans ces régions... » En arrière même de Koueit, l'empire ottoman ne possède-t-il pas déjà sur la côte de l'Hasa une base d'opérations toute prête?

C'est donc plus près de l'Inde que la Grande Bretagne doit chercher ses sûretés, et Mascate apparaît aussitôt comme la clef du problème. Sa possession régulariserait la position de l'Angleterre sur la côte des pirates, qui en relève, et l'exemple de la côte des pirates montre ce que l'Angleterre pourrait faire dans l'Oman; par lui, elle commanderait le détroit d'Ormuz, et prolongerait à travers l'Hadramaout jusqu'à l'Égypte la ceinture de « forteresses diplomatiques » que

noue autour de l'Inde l'influence anglaise en Afghanistan et dans la Perse méridionale.

Le conflit d'influences en Arabie. — Ce n'est pas tout: ce qui fait le danger, au point de vue anglais, du chemin de fer de Bagdad, c'est que c'est une route de terre, contre laquelle les bases navales sont une défense insuffisante. Pour arrêter la poussée turco-allemande, les flottes et les ports ne suffisent pas; il faut un point d'appui continental. Eh bien! ce point d'appui existe: c'est l'Arabie, et Mascate est pour l'Angleterre une clef du monde arabe. « Jamais, dit M. René Pinon, les Turcs n'ont dominé effectivement toute la péninsule arabe; la race de rudes et fiers pasteurs, dont les aïeux, jadis, coururent d'un seul élan jusqu'en Poitou et jusqu'en Perse, s'est retranchée, à l'abri de ses déserts, dans un particularisme irréductible (1). »

Abdul Hamid fit un grand effort pour établir son autorité dans la péninsule arabe; mais il se heurta aux tentatives de l'émir du Nedjed, Ibn Essaoud, pour reconstituer l'ancien empire des Ouahabbites. En 1904, un maréchal turc, Feizi pacha, subissait, à la tête de 30 bataillons, une défaite complète. En même temps, l'émir Mahmoud Yahia se soulevait dans l'Yémen et une armée de 22.000 hommes envoyée contre lui passait en 1905 sous ses drapeaux.

Depuis, le chemin de fer sacré, cette grande pensée du règne d'Abdul Hamid, est venu faciliter singulièrement aux troupes ottomanes l'accès des Villes Saintes. Cependant l'Yémen et l'Assyr sont restés, jusqu'à ces derniers mois, en pleine révolte. L'iman Yahia, au moment de l'expédition de Tripolitaine, a crié bien haut sa solidarité islamique; mais les nouvelles les plus récentes montrent qu'il n'a pas été suivi. Comme le dit encore M. René Pinon, le jour où les Arabes retrouveraient le sentiment de leur communauté de race et de patrie, le jour « où douze millions d'Arabes comprendraient qu'ils sont le nombre et qu'ils ont la force, et resserreraient entre eux des liens effectifs de solidarité, la domination turque se trouverait gravement compromise ».

Sans doute, les Arabes ne sont pas organisés, et leur état social comme leur genre de vie les empêchent de s'unir; sans doute la construction des chemins de fer diminue l'isolement qui faisait leur principale force. Il n'en reste pas moins que les difficultés arabes sont une grave faiblesse pour l'impérialisme turc, surtout venant se joindre aux difficultés albanaises et macédoniennes. L'Italie l'a bien compris et s'est mise en mesure de profiter de cette situation; l'Angleterre pourrait, demain, suivre cet exemple.

Pour jouer un pareil rôle, la Grande-Bretagne trouve dans sa situation de précieuses ressources: par l'Égypte, elle borde, à l'Ouest, la péninsule arabe; avec l'Hadramaout, elle la domine au Sud. L'Oman est la clef de voûte de cet édifice: par lui, l'influence anglaise entourerait de toutes parts l'Arabie.

(1) RENÉ PINON. Le conflit anglo-turc, *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1906.

La pénétration, sans doute, serait malaisée; mais, à condition de ménager les susceptibilités des chefs locaux et de se montrer le moins possible, les agents anglais pourraient faire de la péninsule, contre la poussée turco-allemande, au Sud du golfe Persique, un bastion aussi solide que l'est déjà l'Afghanistan, au Nord, contre la descente russe.

CONCLUSION

Ainsi l'Oman et Mascate ont, pour la Grande-Bretagne, une importance bien supérieure encore à celle que ces régions présentent au point de vue français. Supprimer la franchise du port de Mascate, ce serait pour le gouvernement de Londres tarir à sa source cette contrebande des armes qui agite toute la frontière occidentale de l'Inde et dont la répression coûte aujourd'hui 100.000 livres sterling par an. Dominer sans réserves l'Oman, ce serait tenir les clefs de la nouvelle route qui, demain, mènera directement à Bombay par Bagdad et le golfe Persique. Sir Edward Grey, exposant, le 23 mars dernier, la question du Bagdadbahn devant la Chambre des Communes, affirmait que la Grande-Bretagne pouvait et devait se résigner à la construction du chemin de fer jusqu'à l'embouchure du Chatt-el-Arab, à la condition de sauvegarder ses intérêts politiques et stratégiques dans le golfe Persique. Il semble que la cession par la France de ses droits à Mascate serait susceptible de fournir une solution, au moins partielle, de ce difficile problème.

Cette cession, bien entendu, ne saurait être gratuite; les intérêts de la France, pour inférieurs qu'ils soient à ceux de l'Angleterre, n'en demeurent pas moins trop considérables, ses traditions dans toute cette partie de l'Océan Indien trop glorieuses et trop vivantes, pour qu'un abandon sans contre-partie soit possible. Mais à condition d'obtenir une compensation équitable, la France n'a pas de raisons de se refuser à entrer dans un arrangement avec la Grande-Bretagne.

Les objets d'échange ne manquent pas, sur les longues frontières communes que nous avons avec l'Angleterre, en Afrique, notamment, où sont désormais nos intérêts essentiels.

On a parlé de la Gambie, et le *Times*, dans son numéro du 25 juillet dernier, s'indigne de cette hypothèse. Elle n'aurait cependant rien que d'assez naturel. Sans doute, la Gambie est territoire anglais et le drapeau français ne flotte pas sur le château de Mascate. Mais seule la déclaration franco-anglaise empêche le pavillon de l'Union Jack d'y flotter un jour, suivant le rêve de lord Curzon. Et pour la France, le sacrifice n'est pas si mince qu'on veut bien le dire. Ce ne sont pas seulement les intérêts « de quelques commerçants engagés dans un commerce illicite » qui sont en cause; et le gouvernement, comme l'opinion française, savent fort bien que notre abdication à Mascate comporte fatalement l'abandon de toutes nos positions dans les mers de l'Inde. Que ces positions ne soient plus qu'un souvenir, soit! mais ce n'est aussi qu'une question de

sentiment qui attache les Anglais à leur colonie de Gambie. Le commerce de cette étroite langue de terre n'est que le commerce des possessions françaises voisines, passant par là en fraude de nos douanes. Ce commerce ne profite même pas aux négociants anglais; la statistique établit que des maisons de Bordeaux font 85 0/0 du trafic de Sainte-Marie de Bathurst. Et si la Gambie a pour l'Angleterre une valeur de souvenir, que dire de nos établissements de l'Inde, derniers restes d'un empire colonial qui fut en son temps le premier du monde, d'un empire qui évoque les noms glorieux de Lally-Tollendal et de Duplex!

Si grand que soit un passé, il doit céder la place à l'avenir, et quelle que soit la compensation demandée par notre diplomatie, nous souhaitons un échange raisonnable. Trop longtemps, on a reproché aux puissances occidentales « de ne pas savoir utiliser leurs ententes... » L'occasion s'offre pour elles de prendre une revanche qui, sans léser aucun droit, fortifierait la prépondérance de l'Angleterre aux abords de l'Inde et de la France en Afrique Occidentale. Un pareil accord servirait à la fois leurs intérêts locaux et ceux de leur politique générale; il contribuerait, lui aussi, à la paix du monde, en concentrant l'activité des grandes puissances dans la sphère propre de chacune, là où, suivant le mot de Bismarck, « elle représente la civilisation ».

JACQUES BARTH.

L'Université Musulmane Indienne

Au lendemain du jour où le roi d'Angleterre vient de recevoir, dans le faste du grand Durbar de Delhi, le titre de Kaïçar i Hind — empereur des Indes — les musulmans de la péninsule, loyaux sujets du « Raj » britannique, ont décidé d'affirmer, par la création « d'une Université », leur éveil au progrès moderne.

Sous l'impulsion d'une minorité ouverte et résolument orientée vers l'avenir, l'islam indien, avec sa conscience nationale nouvelle, se dresse en face de l'hindouisme. Soixante millions d'individus à peine formés hier à la notion d'une solidarité confessionnelle, se laissent aujourd'hui entraîner dans le sillage de l'activité moderne et s'éveillent à la vision de leur intérêt politique commun.

La prédominance menaçante de l'élément hindou a provoqué un stimulant de l'ancienne inertie mahométane, et l'enseignement occidental, jusqu'alors méprisé, a enfin paru à tous les yeux, comme le seul instrument susceptible d'assurer à l'islam la part légitime qui lui revenait dans l'administration de l'organisme indien.

Le rêve de Seïd Ahmed khan, l'apôtre de la renaissance musulmane, s'est réalisé lentement mais sûrement. La lumière moderne a semé ses clartés dans les couches sociales du mahométisme

ranimé. Et lorsque, en 1906, lord Minto déclarait à la députation musulmane venue à Simla que la communauté dont elle était mandataire ne devait point être considérée du point de vue de sa valeur numérique mais estimée d'après son importance politique et les services rendus par elle à l'Empire, il apparaissait que l'Inde comptait désormais un nouvel et solide élément de progrès et d'équilibre.

Les musulmans de la Péninsule sont aujourd'hui groupés autour de leur leader, Aga Khan. Ils savent où ils vont et ce qu'ils veulent. S'ils se sont résolument rangés sous le pavillon de la Grande-Bretagne, ils entendent marquer leur place dans l'Empire. Ils ne permettront pas que la primauté soit revendiquée à leur détriment, par un des autres éléments qui le composent. Audessous du Pouvoir Suprême incarné par le Roi-Empereur, toutes les communautés politiques doivent coexister sur un pied d'égalité absolue. Et puisque l'instruction est la pierre de touche de la valeur moderne, les musulmans sont décidés à l'acquérir, à ajouter à leurs caractères moraux le coefficient intellectuel qui avait permis aux Hindous de les distancer jusqu'ici.

* *

Jusqu'à la révolte de 1857, l'islam indien était demeuré figé dans la hautaine souvenance d'un passé glorieux. Replié sur lui-même, indifférent à la poussée évolutive qui déterminait dans les milieux hindous un courant d'aspirations émancipatrices, il assistait, silencieux, à la lente ascension d'une communauté indigène que le gouvernement voyait grandir sans enthousiasme... L'autorité anglo-indienne jetait un regard du côté de ses sujets musulmans, inertes et raidis, qu'elle eût bien voulu pouvoir opposer à l'hindouisme envahissant.

Un homme qui jouissait d'un réel prestige parmi ses coreligionnaires, allait sans le vouloir seconder ces visées. Le Seïd Ahmed, inquiet de l'isolement du parti musulman, et soucieux de lui voir prendre dans la balance des influences locales la place que ses traditions historiques devaient lui assurer, se mit en tête de l'organiser. Il se proposait de favoriser un rapprochement entre le mahométisme indien et les Anglais. La révolte de 1857 avait laissé des haines. Du côté musulman, l'ignorance et le fanatisme assuraient la persistance d'un antagonisme confus. Et entre cette hostilité de principe d'une part et la méfiance des dirigeants, d'autre part, les Hindous, opportunistes et souples, semaient leurs espoirs d'hégémonie.

L'instruction occidentale, en leur facilitant l'accès des situations administratives, les introduisait dans l'organisme gouvernemental, pour le plus grand avantage de leur communauté. Ils obtenaient leur entrée dans les Conseils législatifs. Et là, autour du tapis des délibérations, le Seïd Ahmed pouvait constater la différence profonde entre les deux grands éléments de l'équilibre

péninsulaire; les Hindous, instruits et loquaces, défendant brillamment les droits des « natives », et les musulmans, ignorants et muets. Ceux-ci ne pourraient jamais obtenir leur part légitime d'influence politique s'ils ne parvenaient à s'éveiller à la notion de leur intérêt collectif.

Il fallait donc les dégager de leurs préjugés locaux, de leur intolérance dogmatique et de leur stérile orgueil traditionnaliste. Il fallait, avec l'aide du gouvernement, les éduquer et, en réveillant sur les bases modernes leur conscience nationale, les grouper en un faisceau d'opposition loyaliste, contrepoids nécessaire au développement de l'hindouisme menaçant.

Mais l'éducation séculière avait toujours répugné aux mahométans. Ils ne pouvaient concevoir l'utilité d'un enseignement résolument neutre, d'où l'étude de la théologie musulmane était exclue. Tandis que le jeune Hindou bénéficie du caractère plus philosophique que confessionnel de sa religion, et s'accommode parfaitement de la neutralité universitaire, le jeune mahométan doit, avant de songer à acquérir des grades universitaires, vouer ses premières années scolaires aux études sacrées. Sa famille se préoccupe surtout de lui assurer une place de premier rang parmi l'élite de sa propre communauté. Tandis qu'il s'assimile lentement les sciences religieuses de l'islam et étudie le Coran, le jeune Hindou, courant au plus pressé, apprend l'anglais et les mathématiques.

Seïd Ahmed s'était donc avisé de cet état de conditions si éminemment défavorable à ses coreligionnaires. Et il conçut le plan d'un programme d'enseignement susceptible de concilier leurs tendances avec les nécessités de l'éducation moderne. Il envisagea la fondation d'une université libre de toute estampille officielle, où la jeunesse mahométane pourrait mener de front les études théologiques et scientifiques, et se préparer, dans une ambiance orthodoxe, à l'accession aux fonctions publiques.

Le réformateur, dont les idées de progrès n'étaient point exemptes du plus pur conservatisme connut néanmoins des jours d'impopularité. L'opposition des préventions et des préjugés se dressa contre ses innovations que l'on jugeait entachées de modernisme. Mais Seïd Ahmed, avec une âme d'apôtre, s'attacha à la réalisation de son œuvre. Ses efforts persévérants réussirent à vaincre les résistances et, en 1875, le collège anglo-indien d'Aligarh ouvrait ses portes.

* *

C'était un modeste début; sept professeurs indigènes, placés sous la direction d'un principal anglais, enseignaient à une soixantaine d'élèves l'anglais, l'arabe, le persan et l'hindi. L'instruction religieuse était donnée en arabe ou en persan aux étudiants chiites ou sunnites.

Ce premier essai parut intéressant au gouvernement qui alloua une subvention à l'œuvre de Seïd Ahmed. En 1877, lord Lytton, le vice-roi des Indes, vint assister à la pose de la première

Pierre du nouveau collège; le vieux leader mahométan exposa les principes dont s'inspire aujourd'hui la communauté qu'il avait ranimée.

« L'honneur que vous me faites, disait-il, provoque en moi des sentiments qui dépassent la commune mesure d'une gratitude personnelle. Je suis assuré que vous qui représentez le gouvernement britannique donnez vos sympathies à nos travaux. Il m'est très doux de constater que l'œuvre à laquelle j'ai consacré ma vie à eu le triple résultat d'éveiller les énergies de mes coreligionnaires, de leur attirer la faveur de leurs concitoyens anglais et l'appui officiel. Ainsi, le collège d'Aligarh ne pourra que croître en prospérité: il réussira à enseigner aux mahométans leur devoir de loyalisme vis-à-vis du gouvernement. »

Ce devoir de loyalisme n'apparaissait pourtant point comme une égale nécessité à tous les membres de la famille islamique indienne. Les maulvis, cette aristocratie religieuse essentiellement traditionaliste, voyaient avec dépit les débuts d'une évolution qui impliquait, à plus ou moins lointaine échéance, la disparition de leur primauté. Ils encourageaient donc les suspicions contre le collège d'Aligarh qui, par suite, ne trouvait pas encore, auprès des hautes classes musulmanes, tout l'appui souhaitable. Cependant, en 1883, les inspecteurs de l'enseignement pouvaient écrire :

« Cet établissement est, à certains égards, supérieur à toute autre institution scolaire de la péninsule, et il promet d'être de la plus grande importance au double point de vue politique et universitaire... C'est la première expression d'un effort indépendant des musulmans, depuis la domination britannique. La société d'Aligarh a donné un exemple qui, s'il est suivi et amplifié, permettra de résoudre le problème de l'éducation nationale; et on ne saurait trop faire l'éloge de ceux dont l'activité a été si féconde, ni méconnaître la valeur de l'aide que l'Etat a gagnée pour la cause du progrès (1). »

Ainsi, l'œuvre de Seïd Ahmed triomphait de toutes les résistances; elle s'imposait si victorieusement que ses opposants lui revenaient successivement. Et en 1886, l'idée maîtresse du grand réformateur trouvait son expression dans la création de la « Mohammadan Educational Conference » qui s'est attachée à répandre dans tout l'Islam péninsulaire la conscience de la valeur des œuvres d'enseignement.

Sous son impulsion, des collectes s'organisaient dans l'Inde: le nawab de Rhampur donnait à lui seul 50.000 roupies. Et en 1895, Aligarh comptait 565 élèves. En 1900, sur 30 bachelors of arts reçus à Allahabad, 21 provenaient d'Aligarh. Le vœu de Seïd Ahmed était exaucé: les musulmans pourvus de diplômes pourraient disputer aux Hindous les titres officiels. Et les familles chiites ou sunnites du Pendjab, des North Western Provinces ou du Bengale, hier encore réfractaires

(1) Report of the Indian Education Commission.

au rapprochement de la mosquée et de l'Université, à l'enseignement simultané du Coran et des sciences occidentales, se disputaient maintenant l'honneur de compter leurs enfants au nombre des gradués d'Aligarh.

Aujourd'hui, le collège apparaît comme insuffisant en dépit de l'extension considérable de ses bâtiments qui ressemblent à ceux d'une université anglaise. C'est qu'il compte 600 étudiants; « chacun d'eux (1) a non seulement sa chambre et, ce qui est en ce pays un accessoire obligé, une salle de bains, mais un cabinet de travail pourvu de livres utiles, de gravures, celles de la reine Victoria et, tout à côté, du grand ministre Chamberlain, de bibelots achetés au bazar, et une vérandah. Cela est à souhait pour le travail et aussi pour le farniente. Cet internat n'est pas, comme chez nous, une chambrée. L'étudiant a son « home » et sa liberté. Mon jeune guide me fit parcourir le vaste champ de cricket, alors désert, et il ajouta, gonflé d'un viril enthousiasme: Nous sommes le premier cricket de l'Inde. De cela surtout il était fier. Voilà bien une œuvre anglaise... Quelle résolution! Comparez ce collège à la mosquée du Caire ou bien aux collèges de Bénarès, ou de pauvres hères, secs et hâves, deminus, les jambes croisées sur leurs nattes, immobiles comme des yogis, le regard fixe et vague, discutent sur les Trois Véhicules. »

* * *

L'idée d'une Université musulmane a pris naissance en 1902, à Delhi, au cours d'une réunion de la Mohammadan Educational Conference. Elle a été préconisée par le leader actuel de la communauté musulmane indienne, Aga Khan, le continuateur de l'œuvre de Seïd Ahmed.

Le personnage est infiniment curieux. Grand-croix de l'ordre de l'Empire indien, correspondant de la « Nineteenth Century » et de « East and West », ses articles sur la condition sociale et politique des musulmans indiens ont été très remarqués. Or, Aga Khan, très versé dans la civilisation européenne, partisan résolu de l'évolution moderne, se rattache par ses origines aux sources mêmes de l'Islam; il est l'imam de la communauté des « Khodja », issue de la descendance d'Ismail, fils de Djafar, l'organisateur du chiisme. C'est de la secte des Ismaïliens, réfugiés dans les montagnes de l'Elbourz (en Perse), que sortirent la dynastie des Fatimites d'Égypte et les Haschischinn ou Assassins du moyen âge.

Ainsi, Aga Khan, qui pourrait exciper de sa filiation pour prétendre au khalifat légitime, est, bien qu'entouré d'une sorte d'hiératisme musulman, l'un des hommes les plus résolument orientés vers l'avenir qu'ait jamais comptés l'Islam. Produit à la fois du système anglais de l'Inde et de l'autorité traditionnelle qu'il a héritée de ses ancêtres à travers d'innombrables générations, Aga Khan représente, par son loyalisme,

(1) PIRION, L'Inde contemporaine.

une force considérable pour la politique britannique dans l'Asie musulmane. Il s'est attaché au relèvement religieux politique et social de ses coreligionnaires et comme son précurseur, le Seïd Ahmed, il a voulu donner à l'islam indien l'organisation définitive qui lui manquait pour devenir un groupement national homogène. Le gouvernement anglo-indien, en recevant à Simla, en 1906, la députation présidée par Aga khan, a mis le sceau officiel à cette formation d'un grand parti mahométan, appuyé, face à la majorité hindoue, sur une minorité puissante par sa cohésion morale, son énergie vivace, la force de ses traditions et de ses souvenirs historiques.

Mais l'enthousiaste leader de l'islam indien ne se contente point de l'avoir fait revivre dans la péninsule où il semblait s'être résorbé. Il veut le doter de tous les instruments moraux de la prééminence, et c'est à l'éducation répandue en tous lieux, au progrès intellectuel sans limites, qu'il veut confier le soin d'amener ses coreligionnaires au premier plan des collectivités humaines évoluées. « Nous voulons pouvoir donner à la jeunesse musulmane, disait-il en 1903 à Delhi, non plus seulement la meilleure éducation qui se puisse aux Indes, mais une instruction équivalente à celle qui pourrait lui être donnée en toute autre contrée du monde. Nous ne pouvons souhaiter que dans l'avenir cette jeunesse soit obligée d'aller en Angleterre ou en Allemagne pour acquérir une réelle supériorité, en quelque branche de savoir que ce soit... Nous voulons qu'Aligarh devienne un foyer d'enseignement qui inspire le même respect aux étudiants que Berlin, Oxford, Leipzig ou Paris. Par-dessus tout, nous voulons donner à notre peuple une capitale intellectuelle et morale... un centre dont la lumière se diffuse parmi les musulmans de l'Inde et d'où rayonne sur le monde un noble exemple de la justice, de la vérité, de la pureté de notre foi bien-aimée. »

C'est tout un programme d'enseignement qu'a envisagé le leader musulman. A côté de l'Université, il propose d'établir des collèges provinciaux en liaison avec elle; mais l'instruction supérieure, naturellement limitée dans sa diffusion, ne constitue point, aux yeux d'Aga khan, le seul idéal à réaliser. « Dans le but d'amener notre peuple, dit-il, à sa part légitime de pouvoir et d'utilité, nous devons avoir un système extensible d'éducation primaire. » L'initiative privée serait vaine, dans cet ordre d'idées, si elle n'était soutenue par l'action gouvernementale. Celle-ci paraît devoir s'exercer avec plus de vigueur encore dans le sens du développement de l'instruction par la base. L'autorité anglo-indienne a reconnu, à la lumière des derniers événements de l'Inde, que l'ancienne méthode de la « downward filtration », c'est-à-dire de l'enseignement supérieur filtrant des sommets vers les couches inférieures, était par trop décevante. C'est en bas même et directement qu'il faut imprégner le peuple de notions élémentaires, susceptibles d'élargir sa mentalité et de l'armer pour le « struggle for life », plus intense aujourd'hui que jamais.

« C'est l'ignorance colossale des masses, dit Aga khan, qui empêche les musulmans de se grouper en une spirituelle union qui doit être l'objet de nos espoirs. » Et il préconise l'adoption d'un système d'instruction libre et obligatoire conçu de telle sorte que ses bénéfices puissent s'étendre très également aux minorités aussi bien qu'aux majorités des communautés indiennes. Point de distinctions d'origine; point de compartiments étanches; les clartés mentales doivent être dispensées à tous les enfants de la péninsule.

L'enseignement technique et professionnel préoccupe aussi la « Mohammadan Educational Conference ». Au cours de sa session de décembre dernier à Delhi, elle a examiné la question dans ses détails, et reconnu la nécessité de rendre à l'Inde sa vie industrielle propre d'autrefois, de ranimer les fabrications indigènes peu à peu disparues.

« Mais tous nos desseins, conclut Aga khan, dépendent des sacrifices que nous serons disposés à faire. Imitons l'exemple du Japon qui, durant la période de sa régénération, n'a rien négligé pour réaliser ses aspirations. Si nous voulons atteindre le but de notre ambition, nous devons nous préparer, pour assurer notre développement national, à d'amples sacrifices. »

L'idéal entrevu par la communauté musulmane indienne demeure-t-il purement spéculatif? Certes non, et les espérances conçues par le promoteur du projet, la continuation de l'œuvre d'Agha khan, n'ont point été chimériques. Depuis les jours de lutte où Seïd Ahmed se heurtait à l'opposition de ses coreligionnaires sceptiques, des mauvis et de leur clientèle religieuse, les forces de l'obscurantisme se sont affaiblies et les progrès de l'établissement d'Aligarh révèlent chaque jour l'intensité du travail qui s'opère dans l'esprit du mahométisme indien. Les préventions ont fait place à une faveur sans limites. Et les appels financiers ont été entendus, puisque le minimum de 20 lakhs de roupies (3 millions et demi de francs) que Agha khan jugeait indispensable pour donner une première assise à ses conceptions a été largement souscrit, en moins de trois mois. La contribution pécuniaire en faveur de l'Université a été consentie par les représentants de toutes conditions et de toutes classes avec un égal enthousiasme. On cite, à cet égard, des faits touchants. Les plus pauvres ont tenu à honneur de participer à ce qui revêt aujourd'hui le caractère d'une œuvre pie. Les chefs d'Etats indigènes et les hautes personnalités n'ont pas mesuré leur libéralité: la Bégoum de Bhopal, à elle seule, a couvert plus du tiers de la souscription.

Il apparaît donc que le succès de l'entreprise est désormais assuré, le nouvel effort financier qu'imposera l'entretien de l'Université d'Aligarh ne pouvant rencontrer une moindre faveur que la seule annonce du projet.

L'appui du gouvernement britannique est acquis d'avance à la grande pensée d'Aga khan. Lord Crewe en a donné l'assurance. D'ailleurs, comment l'assistance officielle serait-elle refusée

à une œuvre qui a pour but, selon la phrase d'Aga Khan, « de créer l'atmosphère grâce à laquelle les leaders musulmans pourront, pour le bien de l'Inde, conférer avec ceux des autres communautés ayant en vue le développement de la péninsule selon une formule conservant et consolidant cette administration britannique, qui a seule pu rendre possible le rêve d'une nationalité indienne ».

* * *

Mais, a-t-on pensé dans quelques milieux anglais, que la perspective de cette nationalité indienne effraye, ne risque-t-on point de donner aux musulmans de l'Inde, par cette organisation universitaire de l'Inde, une arme qui assure à leur communauté, dans un prochain avenir, une influence par trop expansive. Ne sera-ce pas au détriment du pouvoir britannique que s'élèvera et grandira en force et en puissance un élément dont les aspirations et les revendications devront être prises en considération, en raison même de la vigueur avec laquelle elles seront désormais soutenues. Et pris entre la communauté hindoue dont le nationalisme véhément n'est pas un facteur négligeable, et la « nation musulmane », le « Raj » britannique pourra-t-il résister à la poussée contraire de droite et de gauche? N'est-il pas à craindre qu'il ne puisse toujours tenir la balance égale entre les deux groupes et que ceux-ci, déçus tour à tour, n'en viennent à s'unir contre lui?

C'est aller un peu vite, dans le domaine de la spéculation. L'islam indien est par nécessité obligé d'orienter du côté anglais l'axe de son évolution. A mesure que s'accroît sa cohésion morale et politique, qu'il s'agrège en un bloc de plus en plus compact et homogène, il constitue pour la Couronne un élément croissant de résistance à la poussée hindoue. Et ses leaders ont garde de méconnaître le danger de subversion qui les menacerait si le pouvoir suprême qui maintient l'équilibre dans la péninsule venait à disparaître ou à s'affaiblir. Ils savent que les Hindous, par leur écrasante supériorité numérique, revendiqueraient l'hégémonie. Et l'histoire de l'Inde leur enseigne que la conquête de la péninsule par leurs ancêtres fut éphémère, que l'empire du grand Mogol avait déjà aux trois quarts disparu sous la victorieuse poussée des Sikhs et des Mahrattes lorsque survint l'Angleterre. Ainsi, quelque orgueil qu'ils tirent de leurs origines et de leur vigueur morale, ils ne se dissimulent pas que la lutte pour la suprématie n'impliquerait point, pour eux, l'assurance formelle de la victoire. Et, de cette vue, le loyalisme des mahométans se trouve fortifié, tandis que croît l'importance politique de leur communauté.

C'est donc, pour le gouvernement britannique, un élément de stabilité qui s'affirme dans l'évolution intellectuelle de l'islam indien. Grâce à celle-ci, la participation des indigènes aux affaires publiques ne constituera plus — ce qu'elle menaçait d'être — une abdication lente entre les

maines des Hindous. L'entrée, en plus grand nombre, des musulmans dans les carrières officielles ou libérales, fournira le contre-poids nécessaire pour maintenir à un niveau d'équilibre l'ascension de l'hindouïsme.

Dans l'islam indien, lui-même, au sein de ce grand corps social encore moralement dispersé, la diffusion de l'enseignement supérieur amènera un resserrement, d'abord sur le terrain de l'orthodoxie religieuse. Et comme tout s'enchaîne dans la foi mahométane, comme le spirituel et le temporel sont intimement enchevêtrés, c'est l'idée nationale qui surgira d'une épuration doctrinale. Ici, comme partout ailleurs en terre d'islam, la foi initiale est obstruée, étouffée par une végétation touffue d'idolâtrie polythéiste.

La vigueur des superstitions a donné au mahométisme qui répugne, en principe, à l'idée de caste, ses propres brahmanes. Les maulvis se sont fait une place, à la faveur de l'obscurantisme, et ainsi s'est constitué, bien que le sacerdoce soit inconnu dans l'islam, une sorte de cléricalisme rétrograde.

L'enseignement rationnel déplacera la balance des influences au profit des leaders politiques qui, ayant un plan d'action commune, sauront guider la masse vers un idéal de cohésion grandissante dans le double domaine confessionnel et temporel. C'est donc une expérience des plus curieuses qui s'opère, en ce moment, dans la péninsule. Et l'irruption résolue de l'islam indien dans la lumière moderne est un des phénomènes les plus dignes d'attention, au milieu du réveil inégal et confus des peuples d'Asie.

H. MARCHAND.

Indochine

Un syndicat d'initiative sud-indochinois. — On connaît l'active et on peut dire la très heureuse propagande menée depuis quelques années pour faire connaître en France les merveilleuses ruines d'Angkor, pur chef-d'œuvre de l'art khmer. Mais on ne saurait trop multiplier les occasions d'attirer les visiteurs dans la colonie, et il convient donc de mentionner la récente création d'un syndicat d'initiative du Sud indochinois qui se propose de faciliter la visite des principales curiosités de la Cochinchine et du Cambodge.

Il est bien certain qu'à cette époque de grand tourisme nos colonies risquent d'être le plus dédaignées, si par une publicité bien comprise nous n'attirons sur elles l'attention des voyageurs. L'Indochine comprend au point de vue pittoresque deux parties bien distinctes, au Nord la baie d'Along, le haut Tonkin, le plateau du Tranninh et la voie du Yunnan, au Sud le delta du Mé-kong, Pnompenh et les ruines d'Angkor; mais si un syndicat particulier s'était proposé

d'améliorer les moyens de locomotion et de gîte, dans des régions séparées par plusieurs centaines de kilomètres, la tâche trop grande aurait inutilement éparpillé les efforts sans aboutir à aucun résultat pratique. Nos compatriotes ont donc bien fait de scinder la besogne, et le syndicat du Sud indochinois aujourd'hui constitué demande seulement la fondation d'un groupement similaire au Nord. Ce dernier est actuellement en voie de formation.

On estime à 70.000 le nombre des voyageurs qui passent chaque année à Hongkong, visitant les ports de la Chine, les Philippines et le Japon. Il est évident que nous pourrions canaliser sur l'Indochine la majorité de ces touristes.

Suivant ses statuts le syndicat d'initiative du Sud indochinois se propose :

1° De faire connaître tant en France qu'à l'étranger et dans les colonies voisines tout ce qui est susceptible d'intéresser en Indochine les voyageurs; étudier les moyens de faire, à ce point de vue, une publicité active et efficace, et réaliser cette publicité;

2° D'obtenir et de réaliser l'amélioration de tous les moyens de transports maritimes, fluviaux et terrestres qui facilitent l'accès des divers points du pays susceptibles d'attirer les touristes;

3° De favoriser l'amélioration des hôtels dans les villes, des *bungalows* dans l'intérieur, de s'employer et, au besoin, de concourir à la création de *bungalows* nouveaux dans les endroits susceptibles de devenir un but d'excursion, un centre de chasse, etc.;

4° De faciliter l'organisation de grandes chasses pour attirer les amateurs de ce sport;

5° De s'intéresser à toutes fêtes et à toutes attractions pouvant amener ou retenir l'étranger et le touriste dans nos pays;

6° D'établir à Saïgon un bureau pouvant fournir aux visiteurs à leur débarquement tous renseignements utiles.

La première assemblée générale du nouveau syndicat a eu lieu le 11 décembre 1911.

La question de la sapèque. — Dans son dernier bulletin, *l'Asie Française* a examiné le problème de la stabilisation de la piastre. Cette question n'est pas la seule que le gouvernement de l'Indochine ait à résoudre au point de vue monétaire et il en est une autre qui intéresse l'ensemble de la population indigène, c'est celle de la sapèque.

La sapèque de zinc frappée autrefois par la Cour de Hué constitue encore la véritable monnaie d'échange sur les marchés, à laquelle il est bien difficile de substituer la piastre et ses sous-multiples, le moindre représentant encore une valeur trop élevée pour des transactions d'une très minime importance. Au cours actuel de 4 ligatures pour 1 piastre (1 piastre vaut 10 tiens et le tien 60 sapèques), 1 cent représente encore 24 sapèques, et il est une multitude de petits objets d'utilisation courante qui ne valent que

5 ou 6 sapèques. On conçoit comment la raréfaction du stock des anciennes sapèques a pu augmenter le prix de l'existence, en même temps que s'abaissait le change (en 1883 le cours était de 8 ligatures pour 1 piastre et en 1898 de 6 ligatures).

Aussi on ne peut s'étonner que la Chambre d'agriculture du Tonkin, interrogée par le gouvernement sur la question de la stabilisation de la piastre, ait répondu récemment qu'à son avis il était préférable de reprendre la question de l'émission de nouvelles sapèques.

Conformément aux travaux de deux commissions successivement réunies à cet égard, le gouvernement avait bien tenté de solutionner ce problème, en créant une nouvelle sapèque à laquelle il donnait une valeur de 1/600 de piastre. Mais cette solution ambiguë n'avait pas été goûtée par la population indigène qui n'a pas admis en fait cette monnaie fictive, et d'un taux relativement élevé : la nouvelle pièce était apparemment une sapèque et monétairement une fraction de piastre. Par comble de maladresse, les administrations publiques ne voulurent pas accepter la nouvelle sapèque à leurs guichets. Aussi sur 100.000 piastres de sapèques nouvelles mises en circulation de 1905 à 1907 la presque totalité a fait retour au Trésor.

Comment peut-on solutionner ce problème ? Il paraîtrait rationnel de créer de nouvelles sapèques ayant le même poids et la même forme que celles autrefois fabriquées à Hué, mais le Trésor royal qui recevait le zinc comme tribut, la main-d'œuvre étant en outre fournie par les prisonniers, ne s'inquiétait pas de la valeur intrinsèque de la monnaie qu'il émettait : en fait celle-ci était le plus souvent supérieure à la valeur réelle de la pièce de métal émise, et si l'administration voulait fabriquer ces mêmes sapèques, l'opération lui coûterait cher. La tonne de zinc vaut actuellement 780 francs et étant donné que 24 sapèques pèsent 58 grammes, 1 piastre de sapèques reviendrait à 4 fr. 50 ce qui représenterait une perte de 2 fr. 20.

Devant cette impossibilité, un administrateur des services civils, qui a publié dans le *Courrier d'Haïphong* une étude sur ce problème, propose la frappe d'une monnaie de cuivre fraction du cent, analogue comme forme, sinon comme valeur, à nos centimes français.

Cette solution aurait en effet le mérite d'être franche : une des principales causes de l'insuccès des sapèques au 1/600 de piastre frappées par le gouvernement français était le fait que cette monnaie, qui ne devait pas avoir en pratique un pouvoir libérateur plus considérable que l'ancienne sapèque, représentait une valeur quatre fois plus grande. Par contre l'indigène est habitué à notre monnaie de cuivre : si nous lui faisons comprendre que les nouvelles piécettes n'auraient aucun rapport avec la sapèque, mais qu'elles seraient les sous-multiples du cent comme le cent est lui-même le sous-multiple de la piastre, il les admettra sans doute volontiers.

La réforme de la législation minière. —

Un décret du 26 janvier 1912 opère la refonte de la législation minière en Indochine, où les mines et carrières étaient régies jusqu'à présent par un décret du 25 février 1897 pris pour l'Annam-Tonkin et qui s'appliquait également au Laos et au Cambodge avec des réserves relatives aux permis de dragage. Quant à la Cochinchine, elle n'était soumise à aucune réglementation.

Le nouveau texte a pour but de mettre fin à des contestations que faisait naître une législation insuffisamment précise, et de mieux définir les droits des concessionnaires.

C'est ainsi que la division des mines en trois catégories, qui permettait l'institution de concessions superposées et donnait lieu à des confusions sur l'étendue des droits des concessionnaires, est supprimée, et l'on ne prévoit plus qu'une seule espèce de concession donnant droit à toutes les substances minérales contenues dans son périmètre.

Dorénavant, la priorité pour l'acquisition du permis de recherche, au lieu d'être déterminée par l'occupation effective du terrain, qu'il était souvent difficile de constater, partira de la date du dépôt de la demande dans les bureaux du chef de la province. Cette déclaration sera, pour éviter les accaparements, soumise au paiement d'un droit fixe.

Mais le décret du 26 janvier maintient le principe de l'acquisition des concessions, soit par occupation, soit par adjudication dans les régions désignées par arrêtés du gouverneur général. Le ministre des Colonies déclare que le régime de l'adjudication n'ayant présenté aucun inconvénient sérieux, on a estimé qu'il n'y avait point lieu de le supprimer, bien que l'utilité du système soit discutable dans un grand nombre de cas.

Dans l'ensemble, on peut dire que le nouveau texte s'efforce de favoriser, par un mécanisme législatif plus souple, le développement de l'industrie minière en Indochine.

Les nouveaux services maritimes d'Extrême-Orient. — Suivant la nouvelle convention passée par l'Etat avec les Messageries maritimes, qui fut récemment approuvée par la Chambre, la Compagnie doit créer, dans un délai maximum de deux ans, un service direct qui reliera tous les 28 jours Marseille et Haïphong, et un autre, Marseille et la Nouvelle-Calédonie en passant par Colombo et Batavia. Par contre, le service bimensuel de Singapour à Batavia doit être supprimé.

Or, le gouvernement général de l'Indochine subventionne actuellement pour 580.000 francs le service hebdomadaire Saïgon-Haïphong et pour 233.940 francs le service bimensuel de Singapour-Saïgon. L'établissement de la nouvelle ligne Marseille-Haïphong va donc permettre au gouvernement indochinois d'économiser le quart de la première somme et la moitié de la seconde, soit

au total 262.000 francs. D'autre part, la disparition de la Compagnie asiatique de navigation, qui assurait le service sur le Yang-tseu de Changhaï à Hankéou, va permettre à l'Indochine de bénéficier d'une somme de 226.000 francs qu'elle accordait comme subvention annuelle à la Compagnie disparue. Il y aura donc en définitive une disponibilité de 488.000 francs.

Le Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine vient en conséquence d'indiquer au gouverneur général, qu'une partie de cette disponibilité pourrait être utilement employée à prolonger jusqu'à Batavia le service annexe qui doit être maintenu tous les 28 jours entre Saïgon et Singapour. L'augmentation de trajet serait de 13.546 milles par an et la dépense consécutive s'élèverait, en admettant une subvention de 7 francs par mille, à 94.822 francs.

Or, il y a un grand intérêt à ce que notre colonie soit reliée directement aux Indes néerlandaises, tant au point de vue des relations commerciales qui pourraient ainsi être développées entre les deux pays, qu'à celui du recrutement des travailleurs javanais, nécessaires à nos plantations de caoutchouc.

D'autre part, nous pouvons rapprocher de 8 jours les relations postales entre le Tonkin et la métropole, étant donné que la ligne Hankéou-Canton sera bientôt achevée et que la grande ville chinoise ne se trouvera plus qu'à 18 jours de l'Europe. On sait qu'au nombre des travaux figurant au projet d'emprunt de 90 millions est comprise la prolongation de la voie ferrée de Hanoi-Dongdang jusqu'à Nacham, point situé sur une voie navigable aboutissant à Canton. Il suffirait donc, constate le Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine, d'établir sur cette voie navigable un service de petits vapeurs fluviaux rapides et à faible tirant d'eau qui pourraient franchir en 3 jours la distance de Nacham à Canton.

La situation financière. La suppression des budgets provinciaux au Tonkin. — Le gouverneur général présente habituellement dans son discours d'ouverture du Conseil de gouvernement (ancien Conseil supérieur) le bilan de l'année qui finit et les prévisions budgétaires de l'exercice suivant.

M. Albert Sarraut, tout en se pliant à la coutume, a déclaré qu'il ne présenterait qu'un examen assez rapide des finances indochinoises, car il estime qu'il est arrivé depuis trop peu de temps dans la colonie pour pouvoir émettre une opinion personnelle.

« J'aime mieux, a-t-il déclaré, et c'est une attitude où j'entends persévérer, n'homologuer de ma sanction que les vérités dont j'aurais pu constater personnellement l'exactitude ou les décisions dont j'aurais apprécié le bien fondé. »

Cependant le nouveau gouverneur général n'a pu se dispenser de nous donner les chiffres les plus essentiels.

Les comptes des budgets de 1910 ont été définitivement arrêtés et l'ensemble des excédents de recettes sur les dépenses s'est élevé finalement à 1.598.605 piastres se décomposant comme suit :

Budget général.....	982.409 piastres
— de la Cochinchine.....	132.903 —
— du Tonkin.....	48.266 —
— de l'Annam.....	68.906 —
— du Cambodge.....	304.651 —
— du Laos.....	61.425 —

a) *Résultats de l'exercice 1911.* — Par contre les résultats de l'exercice 1911 seront beaucoup moins favorables : on sait que si 1911 a été pour la récolte du riz en Extrême-Orient une année déplorable en raison de l'extrême sécheresse qui a régné, par contre l'Indochine avait été un des pays les moins éprouvés, mais une demande inusitée des clients de l'extérieur aurait eu bientôt fait d'affamer notre colonie, si le gouvernement n'avait su à temps interdire l'exportation du riz ; mais cette mesure, prise à l'époque de l'année où se fait la majorité des transactions, a naturellement influé sur les recettes budgétaires, privées de la majeure partie du produit du droit de sortie sur les riz.

A ce premier élément de diminution de recettes on doit ajouter une moins-value importante sur la vente de l'opium : de 1909 à 1910 les quantités vendues étaient tombées de 107.000 kilos à 75.000 kilos, et l'on prévoyait pour 1911 une vente de 64.000 kilos valant 8.960.000 piastres. Or la vente, nous déclare M. Sarraut, restera inférieure à 60.000 kilos et le déficit sera d'environ 850.000 piastres. Les lecteurs de *L'Asie française* se souviendront sans doute que nous avions prédit cette moins-value (1).

Quoi qu'il en soit, les plus-values importantes réalisées dans les premiers mois de l'année sur les autres articles (2) permettront d'équilibrer le budget général pour l'exercice 1911, mais il faut compter sur un très faible excédent de recettes ; il ne dépasserait pas 40.000 piastres, nous annonce le gouverneur général.

Deux des budgets locaux se trouveront en déficit : celui du Cambodge et celui du Laos. Le budget du Cambodge qui, en ces dernières années, avait présenté une situation exceptionnellement brillante, accusera pour 1911 un déficit de 92.000 piastres, provenant en grande partie d'une moins-value considérable sur le rendement de l'impôt des paddys. Quant au déficit du budget du Laos, qui atteindra sans doute 88.000 piastres, il a été provoqué jusqu'à concurrence de 20.000 piastres par des paiements effectués pour le compte d'exercices antérieurs et pour le surplus par des dépassements ouverts à certains chapitres. C'est grâce à une compression des dépenses, toutes celles ne présentant pas une absolue

nécessité ayant été ajournées, que le budget de la Cochinchine aura pu être équilibré. Enfin les budgets du Tonkin et de l'Annam laissent espérer des disponibilités s'élevant à 53.000 piastres pour le premier et à 66.000 piastres pour le second.

b) *Prévisions du budget 1912.* — Cette situation commandait la plus grande prudence dans l'établissement des budgets 1912 et M. Sarraut nous donne effectivement l'assurance que ceux-ci portent la trace des économies qui ont pu être réalisées dès maintenant.

Mais la nécessité d'opérer une refonte entre les différents services du budget général et des budgets locaux a nécessité un très délicat travail de discrimination qui n'a pas permis au gouverneur général de nous donner le détail des différents projets de budgets. Toutefois les renseignements qui nous sont parvenus nous permettent de donner dans ses grandes lignes la réorganisation opérée.

A compter du 1^{er} janvier 1912 le budget général abandonne aux budgets locaux les produits forestiers. Il prend à sa charge les dépenses inscrites au budget du Tonkin pour le complément du service de l'emprunt de 80 millions et les subventions allouées aux compagnies de navigation pour des services intercoloniaux. Il transfère d'autre part aux budgets locaux les crédits pour l'entretien des tribunaux de première instance et des justices de paix, de la gendarmerie, de la trésorerie, des services forestiers et des travaux publics. Les dépenses supplémentaires imposées aux budgets locaux par suite de ces transferts seront compensées par des subventions allouées par le budget général et revisibles chaque année.

Suivant les prévisions qui avaient été établies avant la réorganisation, les recettes nouvelles transférées aux budgets locaux étaient évaluées à 3.313.889 piastres et les dépenses nouvelles à 6.879.567 piastres. Par contre les nouvelles dépenses prises en charges par le budget général étaient évaluées à 1.055.238 piastres. Il en résultait finalement une rupture d'équilibre, les dépenses nouvelles des budgets locaux dépassant de 2.510.440 piastres les recettes nouvelles. Ce chiffre, qui doit être le montant de la subvention allouée par le budget général, a été ramené à 2.414.604 piastres par suite d'une compression des dépenses.

Le budget général 1912 avait été primitivement prévu à 38.779.750 piastres (budget 1911, 38.362.254 piastres) ; or, il perd 3.313.880 piastres de recettes qu'il abandonne aux budgets locaux ; mais par contre il recueille une recette nouvelle de 423.090 piastres par suite de la suppression du budget spécial de Battambang, créé en juin 1907 et supprimé depuis le 1^{er} janvier 1912, et il a été opéré pour 571.951 piastres de réductions diverses. Il s'élève donc finalement à 35.317.000 piastres.

Voici comment se répartissent les prévisions de recettes pour 1912 comparées aux prévisions de 1911.

(1) *L'Asie Française*, mai 1911.

(2) Au 31 août la plus-value sur les recettes des douanes et régies atteignait 1.200.000 piastres par rapport aux prévisions.

	Prévisions 1911	Prévisions 1912
	Piastras	
Art. 1 Douanes.....	8.365.000	8.400.000
— 2 Contributions indi- rectes.....	24.149.000	23.978.950
— 3 Enregistrement.....	1.460.000	1.592.540
— 4 Postes et télégraphes.	800.000	800.000
— 5 Produit des chemins de fer concédés....	184.841	189.907
— 6 Produit des forêts...	700.000	»
— 7 Intérêt de capitaux..	330.600	360.000
— 8 Subvention des bud- gets locaux.....	940.662,41	»
— 9 Produit des chemins de fer.....	1.344.830,34	»
— 10 Produits divers.....	87.320,25	95.603
	38.362.254,00	35.317.000

La régie de l'opium qui était prévue au budget de 1911 pour une recette de 8.960.000 piastres n'est plus inscrite que pour 7.920.000 piastres au budget de 1912, chiffre correspondant à une vente de 56.500 kilos à 140 piastres le kilo. Cette prévision n'a effectivement rien d'excessif.

Par contre, les excellents résultats constatés l'an passé en Cochinchine et au Tonkin pour la régie de l'alcool, ont permis d'inscrire pour cet article des prévisions plus larges. Voici comment se répartissent ces prévisions (1).

	Prévisions 1911	Prévisions 1912
	Piastras	
Droit de consommation, Annam et Cambodge.....	940.000	1.172.550
Régie de l'alcool en Cochinchine.	2.933.000	3.060.000
Régie de l'alcool au Tonkin....	2.816.000	3.221.400
	6.689.000	7.453.950

Soit une augmentation de 764.950 piastres.

En résumé, ces prévisions de recettes paraissent établies avec le souci de réaliser un budget sincère; elles ont été évaluées en prenant pour base la moyenne des sept dernières années, défalcation étant faite pour chaque article de l'année la plus faible et de l'année la meilleure. Cependant, la marche des recouvrements a pu faire modifier certaines de ces prévisions, et c'est ce qui a été réalisé pour l'opium dans le sens d'une diminution et pour l'alcool dans le sens d'une augmentation.

c) *Suppression des budgets provinciaux du Tonkin.* — On se rappelle que le ministre des Colonies, tout en constatant que la suppression des budgets provinciaux était une des réformes possibles et désirables, avait déclaré, dans l'exposé des motifs des décrets du 20 octobre, qu'il ne lui paraissait pas qu'un acte du pouvoir central dût

(1) Les chiffres indiqués pour la régie de l'alcool en Cochinchine et au Tonkin comprennent, outre les droits de consommations, les frais d'achat et de manipulation. La part du droit de consommation est pour 1912 :

En Cochinchine de.....	1.502.300 piastres
Au Tonkin de.....	1.350.000 —

Ce qui donne pour le produit total du droit de consommation, Cambodge et Annam compris, une somme de 4.054.850 piastres.

en ordonner dès maintenant la suppression. M. Sarraut a voulu cependant appliquer au moins partiellement cette réforme, et il a décidé qu'à partir du prochain exercice les budgets provinciaux du Tonkin seraient supprimés.

A compter du 1^{er} janvier 1912 les budgets provinciaux du Tonkin sont donc supprimés. Le produit des taxes, impôts, fermes et revenus divers attribués à ces budgets par l'arrêté du 30 octobre 1895 qui les avait institués, sera compris dans les recettes du budget local, et il en sera de même des dépenses. Les crédits concernant les travaux d'utilité urbaine ou provinciale continueront, toutes les fois que le besoin en sera reconnu, à être gérés par les administrateurs chefs de province et formeront une section spéciale du chapitre où sont prévues les dépenses de travaux publics.

Le montant de ces budgets provinciaux s'élevait à 1.700.000 piastres pour le dernier exercice; c'est donc environ de cette somme que sera grossi en 1912 le budget local du Tonkin.

d) *Les budgets locaux. L'équilibre financier.* — Les budgets locaux pour 1912 ont été établis comme suit :

	Piastras
Budget local du Tonkin.	8.341.017
Budget local de l'Annam.	3.250.462
Budget local de la Co- chinchine.....	7.321.817
Budget local du Cam- bodge.....	4.232.416
Budget local du Laos...	898.729
Budget local de Kouang- tcheou-Ouan.....	218.950
	24.263.391
Si l'on ajoute à ce chiffre.	35.317.000 (Budget général)
	1.858.000 (Budget spécial des chemins de fer)
On arrive au total géné- ral de.....	61.438.391

L'ensemble des budgets indochinois pour 1911, budget général et budgets locaux, s'élevait à 57.311.322 piastres.

Il y aurait donc, semble-t-il, de 1912 sur 1911, une augmentation de 4.127.069 piastres. Cette augmentation n'est qu'apparente, car il faut réfléchir que dans le budget local du Tonkin ont été compris les 1.700.000 piastres environ des budgets provinciaux qui n'y figuraient pas l'an passé, et qu'au budget général est inscrite pour ordre une dépense de 2.414.604 piastres comme subvention payée aux budgets locaux par suite de la rupture d'équilibre entre les recettes et les dépenses desdits budgets, mais celle-ci est une dépense fictive puisqu'elle est déjà inscrite comme dépense réelle répartie entre les budgets locaux. On voit qu'en définitive pour établir la comparaison véritable entre les budgets 1911 et 1912 il faut du total de ces derniers retrancher une somme de 4.114.604 piastres, ce qui nous donne finalement une somme de 57.323.787 piastres, soit un chiffre à peu près égal à celui de 1911.

e) *Conclusion.* — Telle est brièvement résumée la situation financière actuelle de l'Indochine suivant l'exposé qu'en a fait le nouveau gouverneur général d'une part, et la note préliminaire du budget général de 1912 d'autre part. L'absence de renseignements plus détaillés ne nous permet pas d'en faire dès maintenant une étude complète ; mais on peut se rendre compte que dès la première année de son gouvernement M. Albert Sarraut a tenu à appliquer le programme qu'il s'était tracé.

En même temps un examen plus approfondi de la situation financière de la colonie lui a démontré que celle-ci n'était pas encore en état de supporter le poids d'un lourd emprunt de 200 millions, et sans renoncer au programme primitivement élaboré, M. Sarraut déclare :

« Au demeurant l'heure n'est point encore où nous aurons à préparer les conditions de ce second appel au crédit ; commençons, messieurs, sagement, par attendre le vote du premier projet. Surtout, gardons-nous de voir trop grandement les choses et d'embrasser plus que nous ne pouvons étreindre. Je tiens essentiellement pour ma part à n'engager les finances de l'Indochine dans aucune fâcheuse aventure et à n'envisager la réalisation d'un nouvel emprunt que lorsque nous aurons, en toute sécurité, dégagé les moyens de supporter sa charge. »

Il faut savoir gré au nouveau gouverneur général de sa sagesse autant que de sa franchise.

SIAM

Le Siam adopte notre système métrique.

— Les poids et mesures actuellement employés dans les différentes parties du royaume manquent d'uniformité, il n'existe, en outre, aucun étalon légal auquel on puisse se référer en cas de contestation. Le gouvernement siamois s'était donc préoccupé depuis quelques années de modifier cette situation. La commission chargée d'étudier cette question vient de remettre son rapport préconisant l'emploi du système métrique et l'adoption de la nomenclature française. Le roi a adopté ces conclusions et les a sanctionnées à la date du 15 novembre. Le Siam va donc donner son adhésion à la *Convention du mètre* et faire établir ses étalons. Ceux-ci seront ensuite envoyés au Bureau international des poids et mesures qui les poinçonnera. Ces démarches dureront environ six mois, au cours desquelles la loi sera sans doute promulguée. On enseigne déjà les principes du système dans les écoles supérieures et, sous peu, cet enseignement sera répandu dans toutes les autres. L'usage du nouveau système sera cependant facultatif pendant une année après la promulgation de la loi, pour devenir obligatoire ce délai écoulé.

Cette réforme sera certainement bien accueillie au Siam et ne paraît pas devoir soulever de

grandes difficultés. Il se trouve en effet que la mesure nationale de longueur le « va » = brasse est à peu près exactement de 2 mètres. Pour ce qui est exactement de la nomenclature, la commission a discuté longuement l'adaptation des termes nationaux ou la création de mots nouveaux tirés du *Pali* que les Siamois considèrent comme leur langue religieuse et savante. Les Européens ne peuvent que se louer de la détermination qui a été prise, la question des poids et mesures devenant de jour en jour plus internationale.

Ecole royale de médecine. — C'est en mars 1894 que furent distribués les premiers brevets aux élèves de cette école. Pendant les dix-huit années écoulées depuis lors, 895 étudiants ont suivi les cours, mais 386 seulement se sont présentés aux examens et 196 ont été reçus. Cependant, comme on exige encore un stage postérieur de cinq ou six ans avant la délivrance du brevet que doit précéder un examen final, 127 seulement ont pu l'obtenir.

De ces derniers, six sont morts et sept sont désignés, sur les comptes rendus du ministère de l'Instruction publique, comme ayant abandonné. Une trentaine sont en outre installés comme médecins civils un peu partout dans le royaume ; enfin plus de 50 étant entrés dans le corps de santé militaire sont groupés dans les grands centres et surtout à Bangkok.

Le nombre des médecins est certainement insuffisant pour assurer le service des provinces éloignées, mais il est à croire que les jeunes gens trouvent plus d'avantage à entrer dans les services civils ordinaires qui sont mieux rémunérés. Il semble cependant que la solution actuelle ait une tendance à s'améliorer. Pendant les douze premières années de la période de fonctionnement, l'effectif de l'école n'a pas dépassé 50 élèves ; l'année dernière il atteignait le chiffre de 134.

L'école de sages-femmes créée par la reine ne paraît pas obtenir de meilleurs succès : 10 élèves seulement ont été diplômées en 1908 et 15 en 1909-1910.

Levant

Les capitaux français dans l'Empire ottoman. — Il résulte d'une enquête récemment effectuée que, sur le chiffre de 30 milliards auquel on peut estimer la fortune française à l'étranger, les capitaux français placés dans l'Empire ottoman représentent à eux seuls une somme d'au moins deux milliards et demi.

Sur ce total *les fonds d'Etat* ne se chiffrent pas à moins d'un milliard 500 millions.

Il reste donc à examiner la répartition du milliard qui se trouve en surplus.

Maisons de commerce. — En Turquie d'Europe, les maisons de commerce françaises se font heureusement remarquer par leur nombre et leur importance. Elles réunissent, croit-on, une cinquantaine de millions de francs au minimum. A Constantinople seulement, on ne compte pas moins de soixante maisons françaises représentant un capital total de 17 millions. Certaines d'entre elles, telles que les maisons Orosdi Back et Bortali frères constituent les « bazars » les plus importants de la capitale, tandis que d'autres, également dirigées par nos compatriotes, s'occupent de nouveautés ou de céréales. A Salonique se trouvent une dizaine de nos maisons de commerce. Celles qui sont installées en Turquie d'Asie représentent une valeur d'environ 40 millions de francs dont 23, répartis entre près de 60 maisons, sont placés à Smyrne. En Palestine et en Syrie nos compatriotes, quoique fort actifs, ont placé dans le commerce des capitaux d'une importance moindre. Ce sont surtout les articles de luxe, soie, nouveautés, vins, articles de Paris, qui font l'objet de notre commerce, à côté, il est vrai, des céréales, des conserves, des tissus, du ciment, etc.

Propriétés. — Les propriétés françaises de la Turquie d'Europe sont estimées à 15 millions et celles de Turquie d'Asie à 55 millions de francs. Sur ce total de 70 millions, les biens des communautés religieuses entrent pour une valeur de plus d'un tiers. Les propriétés de l'Alliance israélite, quoique d'une valeur naturellement moindre, représentent également une somme fort élevée. C'est surtout en Syrie, en Palestine et dans la région de Smyrne que nos nationaux possèdent des propriétés.

Banques. — Quatre-vingt millions environ d'argent français sont placés dans la Banque ottomane et la Banque de Salonique. Dix autres millions auraient été confiés à diverses banques privées. Il ne faut pas manquer de signaler également à ce propos que certaines banques françaises, et en tout premier lieu celles de Lyon, ont l'habitude d'ouvrir chaque année aux places de Beyrouth et de Brousse un crédit d'environ 20 millions pour les besoins du commerce de la soie.

Ports et quais. — Une somme importante de capitaux français se trouve engagée dans différentes entreprises de quais et de ports de l'Empire ottoman. Il semblerait, en effet, que nos compatriotes aient eu la spécialité de ce genre de travaux.

A Constantinople, 17 millions de notre épargne font fonctionner l'entreprise du port de la capitale, et 7 millions celle des quais de la même ville. Le port de Salonique représente 5 millions d'argent français; ceux de Beyrouth et de Smyrne se chiffrent à eux deux par un total de 20 millions de nos capitaux.

Chemins de fer. — C'est à une somme de 400 millions que se monte l'ensemble de l'épargne française engagée dans les entreprises de chemins de fer de l'Empire ottoman. La plupart

d'entre elles sont bien connues et il nous suffira de citer :

La ligne Salonique-Constantinople : 15 millions d'actions; 140 millions d'obligations.

Les chemins de fer orientaux : 5 millions en actions.

La ligne Mondania-Brousse : 4 millions de capitaux français.

Le chemin de fer Mersine-Adana : 4 millions également.

Le chemin de fer Beyrouth-Damas, Hama et prolongement : 61 millions, 250.000 francs.

Les tramways libanais : 3.700.000 francs.

La ligne de Jaffa à Jérusalem : société entièrement française au capital de 14 millions.

La ligne de Smyrne à Cassaba : 116 millions de capital français.

Enfin la ligne de Homs à Tripoli, récemment inaugurée.

Entreprises diverses. — Différentes entreprises de l'Empire ottoman réunissent des capitaux français pour une somme de 70 millions de francs environ. Au premier rang de celles-ci, il convient de citer l'Entreprise française des routes, la Société des mines de charbon d'Héraclée, celles des mines de magnésium de Kassandra, des mines de bitume de Selanitzza, des carrières de Zoungouldak. Nous sommes également intéressés, aux environs de Brousse, dans des gisements de galène, de zinc, d'antimoine, dans des carrières de marbres, et sur d'autres points de l'Empire dans des mines de plomb, de cuivre, etc. C'est grâce à nos capitaux enfin qu'un grand nombre de sociétés, ottomanes de nom pour la plupart, peuvent fonctionner. Citons les Sociétés du gaz de Salonique, de Beyrouth, de Scutari, la Société des phares de l'Empire ottoman, les Compagnies des eaux de Constantinople et de Beyrouth, la Société ottomane des allumettes, la Société de stéarinerie, etc. La Régie des tabacs de l'Empire ottoman elle-même n'a pas absorbé moins de 15 millions de notre épargne.

Industries françaises. — Pour clore ce rapide tableau, rappelons que de nombreuses industries françaises, filatures de soie en particulier, manufactures de coton, minoteries, huileries, etc., sont installées en Turquie et représentent une valeur d'une dizaine de millions.

Enfin mentionnons également les compagnies françaises d'assurances, les bureaux de poste français qui viennent augmenter ce total, sans compter les nombreux emplois confiés en Turquie à nos compatriotes.

On voit donc l'importance particulièrement considérable des capitaux français engagés sous des formes très différentes, dans l'Empire ottoman. On ne pouvait d'ailleurs s'attendre à moins dans une région avec laquelle nous possédons des attaches si anciennes, où notre influence traditionnelle s'est maintenue intacte, où notre langue est universellement répandue, et où les efforts des champions de la cause française, missionnaires, ingénieurs ou commerçants, ont toujours été particulièrement fructueux. Les deux

milliards et demi que la France a placés en Turquie créent un lien nouveau et des plus solides entre les deux pays. Du fait de sa créance, le gouvernement français se trouve plus que tout autre intéressé au développement politique et économique des vastes régions de l'Empire ottoman.

L'influence française en Syrie. — Le Liban vient d'être de nouveau le théâtre d'une de ces manifestations francophiles du genre de celles que M. Henry Outrey a récemment signalées au *Temps* à propos d'un voyage triomphal de notre consul général dans le Nord du Liban et dont il a été parlé dans notre Bulletin de décembre.

La manifestation à laquelle nous voulons faire allusion a été provoquée par une visite rendue au patriarche maronite par un groupe de nos officiers de marine. Le 20 janvier dernier, le croiseur cuirassé *Jules-Ferry*, arrivant des côtes de Cilicie, mouillait dans la rade de Beyrouth, où depuis plusieurs années déjà il a l'habitude de montrer notre pavillon à la grande satisfaction de la colonie française qui le reçoit toujours avec empressement. Les populations indigènes chrétiennes ne sont d'ailleurs pas moins heureuses de le voir, car elles n'ont pas oublié qu'au mois d'avril 1909, alors que l'on craignait une répercussion en Syrie des massacres d'Adana et d'Antioche, le *Jules-Ferry* était arrivé juste à temps pour tirer la région de l'inquiétude qui commençait à s'emparer des esprits.

Trois jours après son arrivée, le mardi 23 janvier, le *Jules-Ferry* levait l'ancre pour se diriger vers le gros village libanais de Djouni, qui se trouve situé à 18 kilomètres environ au Nord de Beyrouth, au fond d'une baie. Le commandant du croiseur, le capitaine de vaisseau de Spitz, emmenait à son bord le consul général de France à Beyrouth, M. Couget, et l'archevêque maronite de la ville, M^{gr} Chebli, un des esprits les plus aimablement cultivés de la Syrie, à qui un long séjour en France a inspiré un grand attachement pour notre pays en même temps que le culte des lettres françaises.

Etant donné le peu de profondeur des eaux à cet endroit, le *Jules-Ferry* fut obligé de stopper au milieu de la baie de Djouni. Ce site est un des plus jolis de la région libanaise : l'échancrure de la baie, le long de laquelle s'alignent les toits rouges ou les terrasses des maisons de Djouni, forme une courbe d'une élégante régularité qui se trouve surplombée par les brusques escarpements du Liban. Couronnés par une statue de la Vierge et par la résidence d'été du délégué apostolique, ceux-ci dressent à 800 mètres au-dessus de la nappe bleue de la Méditerranée leurs croupes abruptes et tourmentées. Des embarcations se détachèrent du *Jules-Ferry* pour amener à terre, outre le commandant de Spitz et ses deux invités, une quarantaine d'officiers, de sous-officiers et de marins.

Bien que la population n'eût pas été prévenue

de l'arrivée de notre croiseur, elle était accourue en hâte de toute part dès qu'il eut fait son apparition à l'entrée de la baie. Aussi est-ce au milieu d'une foule compacte massée sur le rivage pour les attendre, que nos officiers et nos marins débarquèrent au milieu des acclamations. Les Maronites qui n'avaient pu arriver à temps sur la plage s'étaient portés sur les hauteurs environnantes d'où leurs acclamations parvenaient à nos compatriotes à ce moment groupés autour d'un buffet improvisé, que les habitants de Djouni s'étaient hâtés d'organiser.

Ils traversèrent ensuite le village, toujours escortés du même cortège, bruyant et joyeux, pour monter vers la résidence de Bekerké, située à mi-hauteur des premiers contreforts libanais et où le patriarche des Maronites, S. B. M^{gr} Hoyeck, réside pendant l'hiver. Suivant le cérémonial traditionnel une foule de prêtres du patriarcat et de vicaires s'était portée à la rencontre de nos officiers, tandis que le vénérable patriarche, entouré de plusieurs de ses évêques, les attendait en haut des escaliers de la cour d'honneur.

Les présentations faites et les saluts échangés, tout le monde entra dans le grand salon du patriarcat. M^{gr} Hoyeck, très imposant dans sa robe rouge, prit place au fond du salon, ayant à ses côtés le commandant de Spitz et notre consul général. Les officiers français et les différents dignitaires maronites se rangèrent à la suite et nos marins défilèrent devant le patriarche qui tint à leur serrer à tous la main en leur disant un mot aimable.

Un grand banquet réunit ensuite plus d'une centaine de personnes dans le réfectoire du patriarcat. A l'issue du repas, M^{gr} Hoyeck se leva, et, d'un accent grave et ému, il rappela les anciens souvenirs qui unissent la France au Liban, les prouesses de nos croisés et le secours que leur portèrent les Maronites, la lutte entreprise côte à côte et d'où est né un attachement qui a su résister aux siècles. Il rendit un hommage reconnaissant à la grande œuvre morale entreprise par la France dans ces régions, à son zèle désintéressé. Il remercia ses hôtes d'être venus jusqu'à lui et de lui avoir ainsi permis d'évoquer des souvenirs qui lui étaient chers et que leur présence au patriarcat ravivait singulièrement.

Il termina en faisant des vœux pour la grandeur de notre pays et la prospérité de sa marine. Un tel accent de sincérité et d'affectueuse dignité se dégageait de ce discours que plus d'un officier ne put se défendre d'une certaine émotion en entendant les paroles du vénérable patriarche.

Le commandant de Spitz lui répondit en lui exprimant de vifs remerciements pour la cordialité de l'accueil qu'il avait reçu. Bien qu'il connût les sentiments de la nation maronite à notre égard, la réception qui lui avait été faite dépassait encore, dit-il, ce qu'il en attendait. Il assura le patriarche de l'attachement de tout ce qui est Français pour la vaillante petite nation maronite et de son désir de consolider les liens traditionnels existant entre la France et elle.

Un des notables de la communauté, M. Joseph Gémayel, tint à dire de nouveau à son tour, en termes particulièrement vibrants, le dévouement et l'admiration de tous les siens pour la France, dans un discours qu'il prononça au nom du peuple maronite et un de nos marins lui donna la réplique dans une courte allocution fort bien tournée.

Quelque temps après, nos compatriotes quittèrent la résidence patriarcale de Bekerké pour se rendre en voiture au collège d'Amtoura, situé non loin. Cet établissement dirigé par les lazaristes réunit 300 élèves internes et est, avec celui des jésuites de Beyrouth, un des premiers collèges français de la région. L'arrivée des officiers français fut également saluée avec joie et donna lieu aux mêmes manifestations de sympathie et de fidélité dans l'attachement à notre pays.

Le soir venu, le patriarcat maronite et de nombreuses maisons libanaises firent des illuminations auxquelles le *Jules-Ferry* répondit par des projections.

Cette manifestation rappelle celle à laquelle avait donné lieu, en 1899, la venue dans la baie de Djouni de l'amiral Fournier à la tête d'une escadre de 15 unités. On ne saurait assez insister sur l'heureux effet que produisent les visites de nos bâtiments de guerre. Non seulement elles sont pour notre colonie un précieux encouragement et un réconfort, mais elles fournissent aux populations chrétiennes l'occasion de témoigner leur sympathie pour la France d'une façon d'autant plus touchante qu'elle est spontanée. L'accueil particulièrement chaleureux fait ces jours-ci à nos marins par la communauté maronite est une de ces manifestations et elle méritait d'être signalée.

Extrême-Orient

JAPON

L'ouverture de la session de la Diète.
La politique étrangère du Japon. — En ouvrant la session ordinaire de la Diète japonaise, le 23 janvier, le marquis Saionji, président du Conseil, a déclaré que les relations de l'Empire avec toutes les puissances étrangères, sont plus étroites que jamais; il a dit que le traité d'alliance avec la Grande-Bretagne a été renouvelé et que la plupart des nouveaux traités avec les autres puissances sont, ou déjà conclus, ou en bonne voie. Il a ajouté qu'il envisage avec une grande inquiétude les perturbations qui se produisent dans l'Etat voisin et que le gouvernement, désirant le rétablissement de l'ordre dans ce pays, est résolu à prendre toutes les mesures que comporte la situation. Le président du Conseil a annoncé ensuite qu'il fait étudier un projet de réforme du système des impôts et constate que

dans le budget présenté à la Chambre des représentants on s'est efforcé de maintenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Après lui, le vicomte Uchida, ministre des Affaires étrangères, a exposé la politique extérieure du Japon qui a, dit-il, pour principe fondamental de maintenir la tranquillité en général et spécialement en Extrême-Orient.

L'amitié entre le Japon et les puissances étrangères fait de continuels progrès. La révision du traité anglo-japonais a augmenté la force et la solidité de l'alliance avec la Grande-Bretagne.

Les relations amicales entre le Japon et la Russie sont également rassurantes et il n'existe plus entre les deux pays aucun litige sérieux.

Les relations avec la France sont caractérisées par des sentiments de plus en plus accentués de confiance et d'estime mutuelles et les deux gouvernements maintiennent fermement leur entente de 1907. Les rapports commerciaux des deux pays trouveront une nouvelle impulsion dans la convention commerciale signée l'an dernier et dont la ratification aura lieu sous peu.

Les rapports sont non moins satisfaisants avec l'Allemagne et les Etats-Unis et l'amitié du Japon avec ce dernier pays a de trop profondes racines pour pouvoir être ébranlée par les mouvements antijaponais constatés dans certains milieux américains.

Le vicomte Uchida a constaté à son tour le souci que cause au Japon la perturbation survenue en Chine. Le gouvernement impérial, après un échange de vues avec les puissances intéressées, a fait des efforts amicaux pour amener une solution pacifique du conflit et, de concert avec la Grande-Bretagne, il a offert ses bons offices pour faciliter les négociations entre le gouvernement chinois et les révolutionnaires. Il a, en outre, de concert avec la Grande-Bretagne, la Russie, la France, les Etats-Unis et l'Allemagne, exposé aux représentants des deux partis la nécessité d'un prompt rétablissement de la paix. Le ministre regrette que la situation ne se soit pas encore améliorée et il n'épargnera aucun effort pour assurer la paix et la stabilité en Extrême-Orient.

Le vicomte Uchida a terminé par l'exposé des relations commerciales du Japon. De nouveaux traités de commerce et de navigation ont été conclus avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Suède, la Norvège et la Suisse. Ceux avec la France et l'Espagne seront ratifiés sous peu. Des négociations sont en cours avec l'Autriche-Hongrie, l'Italie, la Belgique, la Hollande, le Danemark et le Portugal; des arrangements provisoires existent avec ces pays, à l'exception du Portugal.

PERSE

La politique anglo-russe et la situation intérieure. — Le bruit a couru — tôt démenti d'ailleurs — d'un remaniement prochain de l'accord de 1907, d'aucuns parlaient même d'une occupation permanente des zones d'influence anglaise

et russe. Ni la Russie, ni l'Angleterre ne songent à l'effectuer. « L'entente anglo-russe, écrivait la *Westminster Gazette*, est à notre avis un document de grande valeur pour nous-mêmes, certainement en ce qui concerne l'Inde et presque aussi certainement en ce qui concerne l'Europe. La dénoncer dans un accès d'humeur serait un acte de folie qui ne serait racheté par aucun avantage compensateur en faveur de la Perse. » Que le journal anglais se rassure : l'entente anglo-russe demeure ce qu'elle était il y a cinq ans, elle a fait du reste ses preuves de solidité pendant les derniers incidents, et ce que disait lord Morley le 7 décembre à la Chambre Haute, « le premier principe de notre politique est celui de maintenir l'esprit et la lettre de la convention anglo-russe », reste toujours vrai. Quelques jours plus tard sir Edward Grey parlant à la Chambre des Communes déclarait : « Nous ne coopérerons à aucune politique rigoureuse ou agressive qui tendrait à la destruction de l'indépendance persane. Si nous coopérons ce sera à une politique de réorganisation après la crise présente tendant à mettre en ordre la maison persane de telle façon que cet ordre soit préservé par le gouvernement persan lui-même et que l'occupation tant russe qu'anglaise ne soit que temporaire. » C'est uniquement en vue d'assurer une telle politique, maintenant que s'est calmée la dernière tempête, que des négociations se sont poursuivies entre Londres et Pétersbourg, négociations ayant trait non pas à une organisation définitive de la Perse, mais simplement aux moyens susceptibles d'aider le ministère persan à maintenir l'ordre et à trouver une forme de gouvernement à peu près stable. Elles viennent d'aboutir à la remise le 18 février d'une nouvelle note anglo-russe. Le point important est naturellement la question financière. Les deux gouvernements anglais et russe font chacun au gouvernement persan pour les dépenses immédiates une avance de 2.500.000 francs au taux de 7 0/0.

Le capital devra être remboursé sur le montant du prochain emprunt. En attendant, tout l'excédent des douanes du Nord et du Sud sera affecté au paiement de l'intérêt et à l'amortissement du capital. Les dépenses engagées après la conclusion de l'emprunt devront être contrôlées par le trésorier général, avec l'approbation des deux légations. En retour, les légations désirent que le gouvernement persan se conforme aux quatre points suivants : 1° respect des principes de la convention anglo-russe ; 2° licenciement des fidaïs et de tous les irréguliers dès que l'ancien chah Mohamed Ali et son lieutenant Salar ed Daouleh auront quitté la Perse ; 3° la discussion avec les légations de l'organisation d'une petite armée régulière effective ; 4° un arrangement avec Mohamed Ali concernant son départ et sa pension et une amnistie pour ses partisans. La clause ayant trait à la réorganisation de l'armée paraît comporter une réduction de l'effectif actuel et une augmentation de la brigade de cosaques commandée par des officiers russes.

La note est muette au sujet de la construction d'un chemin de fer ; elle ne parle pas non plus des dispositions à prendre en vue d'un nouvel emprunt. Elle précise en tout cas l'entente de vues complète qui s'est établie entre le Foreign Office et le Pont-aux-Chantres et la bonne volonté réciproque des deux diplomaties à aider le gouvernement persan à mettre, selon le mot de M. Asquith, « sa maison en ordre ». Convaincue de ces dispositions amicales des puissances protectrices, la Perse ne pourra refuser les conditions vraiment peu sévères qui lui sont imposées.

Une dépêche de Téhéran, en date du 6 février, annonçait que les ministres d'Angleterre et de Russie avaient déjà fait une communication verbale au ministère des Affaires étrangères au sujet de l'éloignement de l'ancien chah. La Russie a fait savoir à Mohamed Ali par l'intermédiaire de son consul à Asterabad qu'il devait quitter sans délai le territoire persan, à condition toutefois que le gouvernement téhéranien lui octroie une pension ainsi que l'amnistie à ses partisans. Vosoukh ed Daouleh interrogé a dit que son gouvernement était disposé à donner à l'ancien souverain une pension annuelle de 50.000 tomans (la moitié de celle accordée primitivement) et que le choix de sa résidence serait l'objet de négociations ultérieures. Le ministre a ajouté qu'on allouerait une pension de 12.000 tomans à Salar ed Daouleh, qu'on révoquerait la confiscation de ses biens à condition qu'il réside à l'étranger, qu'on permettrait enfin à Choua es Sultaneh de rentrer en possession de ses propriétés. La nomination du successeur définitif de M. Shuster n'est pas encore réglée. Avec l'autorisation de l'Angleterre et de la Russie, la Perse a offert à huit Belges d'entrer dans les services de la trésorerie, de la monnaie et des douanes. M. Peers, fonctionnaire à l'hôtel des Monnaies de Bruxelles, a été nommé directeur de la Monnaie à Téhéran. Démarche et nomination n'indiqueraient-elles pas l'intention de maintenir M. Mornard dans ses fonctions de trésorier général ? En tout cas un arrangement relatif au paiement des fonctionnaires américains est intervenu, aux termes duquel les trois principaux collègues de M. Shuster reçoivent trois années de salaire et les autres dix-huit mois. A l'exception de deux qui prennent du service dans la gendarmerie suédoise, tous les fonctionnaires américains quitteront Téhéran : les frais de leur rapatriement sont d'ailleurs compris dans les indemnités qui leur sont octroyées.

Reste la question si controversée du retrait des troupes russes. Un des parlementaires anglais venus dernièrement en Russie, spécialiste des questions d'Orient, M. G. A. Lloyd, a dit : « Malgré le tapage que font chez nous quelques politiciens à propos de la Perse, tapage qui pour être assourdissant n'en est pas moins le fait d'une faible minorité, nous sommes tout à fait convaincus de la loyauté de la politique russe en Perse, et par suite nous n'avons nullement lieu de nous alarmer de la présence des troupes russes sur le territoire persan. Cependant, pour ma part, je l'avoue, je serais très heureux si la Russie pouvait trouver

très prochainement le moyen non seulement de rétablir l'ordre au Nord, mais aussi de retirer ses troupes qui lui sont nécessaires actuellement par suite des difficultés éprouvées par son gouvernement à enrayer l'anarchie. » Dans un de ses articles, l'organe du gouvernement persan, l'*Aftab*, écrivait que, tant que les troupes russes restaient dans la zone nord, la Perse perdait de son prestige et que le retour de l'ordre était sans espoir. C'est bien au contraire, semble-t-il, parce que le retour de l'ordre est désespéré que diminue le prestige de la Perse et que le maintien des troupes russes est un mal encore nécessaire. Dans les premiers jours de février le consul de Russie à Asterabad télégraphiait à son gouvernement que les vols et les attentats se multipliaient dans la Mazanderan. Les autorités locales étant impuissantes à combattre cette anarchie grandissante et à prévenir l'attaque des Turcomènes qui menaçaient Barferouch et Sari, le représentant de la Russie, chargé de protéger les intérêts et les vies de ses compatriotes, a demandé que les deux sotnias de cosaques soient renforcées. Les agents des maisons de commerce de Moscou en Mazanderan ont adressé des plaintes analogues au ministre des Affaires étrangères de Russie. Ordre a donc été envoyé de Pétersbourg de faire partir pour Asterabad deux compagnies d'infanterie, deux canons de montagne, pour Barferouch une compagnie et deux canons, pour Sari enfin une autre compagnie. Ce ne sont là toutefois qu'expéditions partielles et provisoires, et pour donner une preuve de son bon vouloir le gouvernement russe a consulté le gouverneur du Caucase en vue du retrait de toutes les troupes russes de Kazvin et d'une réduction des effectifs actuellement à Tebriz, Ardebil, Enzeli et Recht.

Le retour en Amérique de M. Shuster : interviews et discours. — Depuis son départ de Téhéran, le 11 janvier, M. Morgan Shuster a fait beaucoup parler de lui — peut-être serait-il plus exact de dire a beaucoup parlé de lui. Les trois principales étapes de son long voyage de retour à Washington, Vienne, Paris, Londres, ont été marquées d'interviews et de discours à sensation. Une même idée les domine : les Jeunes-Persans voulaient régénérer leur pays, ils ont été contrariés dans leur action par la mainmise de l'Angleterre et de la Russie. Cette dernière surtout : l'ancien trésorier ne lui pardonne pas sans doute la façon dont elle a imposé ses volontés au gouvernement constitutionnel. Le correspondant du *World* à Vienne a recueilli le premier les doléances et confidences de son illustre compatriote. Après avoir affirmé au journaliste, avec une arithmétique qui nous paraîtrait un peu audacieuse si elle n'était américaine, qu'il avait perdu 35 livres pendant son séjour agité en Perse et gagné 15 depuis son départ (l'interview est du 20 janvier), M. Shuster a ajouté :

La condition de la Perse est celle d'une anarchie et d'un brigandage absolu. Le pays est aux mains de quelques

fonctionnaires persans qui sont dépourvus de caractère et d'honnêteté et qui sont méprisés de leurs propres concitoyens qui savent que la façon dont ils tiennent les rênes du gouvernement est illégale et anticonstitutionnelle. Leur maintien au pouvoir n'est rendu possible que grâce à l'appui des gouvernements anglais et russe. Tout espoir de gouvernement autonome de la Perse semble vain maintenant. Si ce pays avait été laissé à lui-même sans l'ingérence des nations européennes intéressées, il aurait pu recouvrer sa prospérité avec ses finances placées sur une base solide et une forme de gouvernement constitutionnel fermement établi. L'Angleterre a commis une faute énorme en ne forçant pas la Russie à s'en tenir strictement aux termes mêmes de la convention anglo-russe qui auraient gêné son action et prévenu des troubles graves que réserve l'avenir. Loin d'être sur une base plus solide d'amitié l'Angleterre et la Russie sont maintenant face à face sur des côtés opposés d'un territoire désorganisé.

Les faits cités plus haut donnent un éclatant démenti aux allégations de l'ancien trésorier général.

A son court passage à Paris, M. Shuster n'a pas ménagé les interviews. « Que va-t-il arriver en Perse? a-t-il dit au correspondant du *Daily Chronicle*. Je ne le sais trop. Comme l'exprimait l'autre jour une caricature du *Punch*, le lion britannique et l'ours russe se couchent en ce moment lourdement sur le chat persan. Et l'on ne voit pas bien comment le chat se tirera de là. » Si on avait laissé les constitutionnels tranquilles ils auraient fait, croit-il, d'excellente besogne. Dans une autre conversation avec le correspondant parisien du *New-York American*, l'ancien conseiller financier a déclaré :

J'aurais pu être dictateur, si je l'eusse voulu. Trente-cinq des plus braves officiers de la garde non seulement me jurèrent fidélité, mais étaient tout disposés à combattre pour moi, parce qu'ils me regardaient comme le rédempteur de leur pays. Mes paroles étaient accueillies comme la décision de la loi elle-même, et j'avais à me garder avec soin d'employer des expressions figurées qui auraient pu recevoir une fausse interprétation. Il n'existait en Perse ni légalité ni justice; la force du pouvoir était le seul droit reconnu.

En novembre le gouvernement persan proposa à M. Shuster de donner la concession du chemin de fer transiranien à tel Américain qu'il lui plairait de choisir, mais M. Shuster ne voulut pas entendre parler de cette offre. Tant que les États-Unis ne feront pas valoir leur puissance et leur influence pour la protection des capitalistes américains, ceux-ci auraient tort d'essayer de lutter contre les obstacles que leur crée l'influence dominante de la Russie et de l'Angleterre.

Mais où M. Shuster s'est le plus longuement étendu sur la situation en Perse, ce fut au dîner offert en son honneur au Savoy-Hôtel, le 29 janvier, par le Comité persan de Londres. M. Lynch présidait le banquet, entouré des persanophiles anglais les plus notoires, sir T. Barclay, M. Ponsonby, M. Morrell, M. Foster, le professeur Browne, le capitaine Stokes. A cet auditoire de choix M. Shuster a dit :

Je parle sans irritation et rancœur d'aucune sorte et mon but aujourd'hui est de vous exposer les faits dont

j'ai été témoin à Téhéran afin de vous former une opinion plus exacte sur la bonté, la justice et la sagesse de la politique jusqu'ici poursuivie à l'égard de la Perse par deux puissants gouvernements qui y ont des intérêts spéciaux. Je ne nierai pas avoir ressenti une certaine contrariété pour la manière et la forme employées lors de ma démission, mais je ne suis pas assez *poseur* pour prétendre et croire que j'en aie été irréparablement touché, aussi puis-je parler avec une certaine impartialité.

M. Shuster a rappelé que le poste de trésorier général lui fut offert en décembre 1910 et que le 12 mai suivant il arriva à Téhéran avec trois assistants américains (ses collaborateurs furent ensuite au nombre de quatorze). Les finances de l'empire iranien se trouvaient alors dans un « état cahotique », la corruption et l'improbité régnaient dans les services administratifs. Le désir de réformes n'a pas pris naissance dans les milieux qui pouvaient profiter du désordre, gouverneurs, agents du Trésor ou même membres du cabinet. Il est parti du medjliss qui constitue le seul espoir de prompt établissement d'un régime constitutionnel en Perse. A ce Parlement, il demanda pleins pouvoirs pour réorganiser les finances et, le 13 juin, la loi fondamentale de finances fut votée à la presque unanimité de tous les partis. Immédiatement, au dire de l'orateur, les légations étrangères, à l'exception de celles d'Angleterre, de Turquie et des Etats-Unis bien entendu, firent à cette mesure une vive opposition. Les fonctionnaires belges des douanes refusèrent de reconnaître cette loi ; la légation de Russie les soutint ouvertement. On menaça de faire administrer le service douanier dans le Nord par des fonctionnaires russes. Cela retarda l'application de la réforme. L'opposition ne cessa que lorsqu'il annonça qu'il proposerait au medjliss de rompre les contrats d'engagement des agents belges des douanes. Après quoi M. Shuster a parlé des difficultés soulevées par la nomination du major anglais Stokes comme organisateur de la gendarmerie du Trésor et de la saisie des biens de Choua es Sultaneh, frère de l'ancien chah, suivie de l'envoi du premier ultimatum russe. Une de ces deux conclusions s'impose, a déclaré en terminant M. Shuster : ou la Russie et l'Angleterre, la première surtout, ont l'intention de poursuivre une politique destinée à détruire tout espoir de régénération de la Perse par les Persans, ou bien les deux gouvernements ont été continuellement et grossièrement trompés sur ce qui se passe réellement à Téhéran.

Le *Times*, commentant ce discours, tout en reconnaissant que les deux puissances protectrices n'ont pas toujours agi avec justesse et précision, estime que leur coopération est nécessaire à la défense des droits et du progrès persan.

Nous ne caressons nullement la folle illusion que « des représentants élus du peuple persan », comme M. Shuster appelle avec plus de grandiloquence que d'exactitude le medjliss, soient capables de régénérer la Perse par leurs propres moyens dans une période déterminée... Nous ne désespérons pas toutefois de l'avenir de la Perse sous une direction sage, et nous sommes convaincus que la meilleure

chance de recevoir une telle direction repose sur la cordiale coopération de Londres et de Pétersbourg.

La *Pall Mall Gazette*, au lendemain du banquet du Comité persan, a mis ses lecteurs en garde contre les intentions des radicaux :

Si le discours de M. Shuster provoquait un revirement contre la Russie et contre sir Edward Grey, écrivait ce journal, il pourrait nuire au rapprochement anglo-russe et compromettre gravement les intérêts de la Perse. Sir Edward Grey n'a jamais cessé d'intervenir en faveur de ce pays. Il n'existe aucune divergence d'opinions à cet égard entre lui et M. Sazonof. La Russie, qui est disposée à retirer ses troupes de la Perse, ne peut le faire en des circonstances qui pourraient permettre, à Téhéran, de considérer ce départ comme une retraite.

A cause des événements possibles en Orient, le gouvernement russe ne désire pas laisser 9.000 hommes immobilisés en territoire persan, et moins encore provoquer une situation qui l'obligerait à augmenter ses contingents. Le lieutenant de l'empereur au Caucase voudrait, lui aussi, que les troupes russes fussent rappelées ; mais les négociations traversent actuellement une phase telle qu'il serait difficile de choisir un plus mauvais moment pour créer des embarras à sir Edward Grey et à M. Sazonof et pousser la Russie à des manifestations hostiles à l'Angleterre. La difficulté à Londres et à Saint-Pétersbourg réside dans le choix du gouvernement. Sir Edward Grey a soutenu le régime parlementaire actuel.

La Russie juge que ce régime est mal adapté aux besoins du pays, et approuve le retour au pouvoir d'une monarchie plus puissante, mais non la restauration de l'ancien chah. Ces problèmes compliqués ne peuvent être résolus que par une étude calme et paisible des hommes d'Etat : une manifestation imprudente contre le Foreign Office pourrait contribuer à détruire les espérances que gardent encore M. Sazonof et sir Edward Grey.

Le séjour à Londres de l'ancien trésorier général n'a pas été occupé que par la manifestation oratoire du Savoy : à en croire une information du *Daily Chronicle*, M. Shuster, avant de rentrer dans son pays, a mis la dernière main à un ouvrage qu'il va bientôt faire paraître. « Ce livre, dit le journal anglais, appelé à éveiller une grande attention, paraîtra simultanément en Angleterre et en Amérique. On y verra expliquées en détail pour la première fois les causes de son départ. On lui a suggéré comme bon titre à son volume : *Huit mois de fièvre hectique en Perse.* »

Le transpersan. — Un important journal de Moscou, les *Rousskaia Vedomosti*, a reçu de Saint-Pétersbourg au début de février l'information suivante au sujet des pourparlers entamés en vue de la construction du futur transpersan : « MM. Poutilof et Davydof, les capitalistes et financiers bien connus, viennent de rentrer à Saint-Pétersbourg d'un voyage à Paris qu'ils avaient entrepris en vue de se mettre en rapports avec des banquiers français intéressés à la réalisation du projet de chemin de fer transpersan.

« Le retour de MM. Poutilof et Davydof a été suivi d'une assemblée générale du comité, des organisateurs de l'affaire et des présidents des établissements de crédit russes qui doivent y prendre part.

« A cette réunion, qui a eu lieu dans les locaux de la Banque de la Volga et de la Kama, MM. Poutilof et Davydof ont présenté un rapport détaillé sur les résultats de leur voyage. D'après ce rapport, la situation de l'affaire serait actuellement la suivante : trois groupes de banques — un russe, un français et un anglais — sont entrés en pourparlers pour conclure un traité en vue de fonder une société spéciale pour l'étude du projet de chemin de fer transpersan. Un accord préalable a été conclu et les trois groupes en question apporteront par parts égales à ladite société un capital de 2.500.000 francs.

« Dans le groupe russe sont entrées toutes les plus importantes banques de Saint-Pétersbourg, ainsi que la « Banque unifiée » de Moscou et la Banque commerciale de Varsovie. Le groupe anglais est dirigé par lord Rebelston.

« La nouvelle société doit commencer officiellement ses opérations dans un mois environ, il ne reste qu'à accomplir un certain nombre de formalités rendues nécessaires par le caractère international de l'entreprise. »

Dans ces formalités sera sans doute comprise la participation de capitaux allemands à la future entreprise. Cette participation a déjà donné lieu à quelques divergences d'opinions. A Saint-Pétersbourg il s'est trouvé un parti assez fort qui estime que la participation allemande, pour être désirable lors de la mise à exécution, n'est point nécessaire à l'établissement des projets. Certains financiers berlinois voudraient au contraire la participation immédiate des capitaux allemands à la société d'études. Cette question d'ailleurs et d'autres encore ont dû être agitées dans les entretiens que viennent d'avoir à Berlin le ministre de la Guerre anglais, lord Haldane, et sir Ernest Cassel. Par son accord de Potsdam avec la Russie, l'Allemagne s'est assurée le rattachement de ses lignes de chemin de fer d'Anatolie au réseau russo-persan. Ne voudrait-elle pas aujourd'hui conclure avec l'Angleterre une convention analogue pour un raccord éventuel de la ligne de Bagdad au futur réseau anglais de la Perse septentrionale ?

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Geoffroy, ambassadeur à Madrid, est nommé commandeur de la Légion d'honneur.

MM. de Loynes, ministre à Lima; de Livio, consul général à Rotterdam, et Ph. Berthelot, ministre ppre, sont nommés officiers de la Légion d'honneur.

MM. Heinrich, directeur de l'école Étoile du matin à Tokio; Riès, agent consulaire à Aden; Mancini et Hermite, secrét. d'ambass.; Chabré, consul général à Trieste; Liébert, consul à Hongkong; Dautremer, consul; Arnould, consul à Galatz; de Prat, consul à la Corogne; de Casabianca, consul à Bahia-Blanca; Talansier, vice-consul à Diarbekir, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Cochinchine. — M. le *sous-lieut.* Gardeur est désig. pour la compag. indigène de la Cochinchine.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Annam-Tonkin. — M. le *général de division* Lombard est nommé au command. de la division du Tonkin.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *colonel* Hérisson; les *capit.* Modat, Barbassat, de Marquessac, Vallade, Pagès; les *lieut.* Rosfelter, Lacabanne, Edon, Bouillé, Truffert, Fauchon et Benethuliès et le *sous-lieut.* Vialle sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *chef de bataill.* Celler; le *capit.* Herly et le *lieut.* Detchebarne sont désig. pour la Cochinchine.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *capit.* de Vignes de Puylaroque est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *lieut.* Rupied est désig. pour la Cochinchine.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin.* Dardant est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin.* Couët, Peroche, Aviat et Conues sont désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE L'INTENDANCE

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin.* Vergé est désig. pour le Tonkin.

CORPS DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd. aide-maj.* Guy est désig. pour le corps d'occupation;

MM. le *méd.-maj.* Bonduel est désig. pour la compagnie du chemin de fer chinois (ligne de Tcheng-Tai à Tai-Tuen-Fou).

M. le *méd.-maj.* Sibiril est désig. pour le consulat de Pakoi.

Annam-Tonkin. — MM. le *méd. ppal* Salanoue-Ipin; les *méd.-maj.* Eberlé, Thibault, Plomb et Ecocharl et le *pharm.-maj.* Ventre sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. les *méd. aides-maj.* Gouin, Casteuil et Thiédu, sont désignés pour la Cochinchine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — MM. l'*enseigne de vaiss.* Daubas et le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Audibert sont désig. pour les torpilleurs de Saïgon;

M. l'*enseigne de 1^{re} cl.* du Tour est désig. pour le *Styx*, à Saïgon.

Pacifique. — M. le *lieut. de vaiss.* Bienaymé est nommé au command. de la *Zélée*;

M. l'*enseig. de 1^{re} cl.* Kès-Lombardie est désig. pour le même bâtiment.

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 2^e cl.* Curet est désig. pour le *Peï-ho*;

Pacifique. — M. le *méd. de 2^e cl.* Héderer est désig. pour la *Zélée*.

MINISTÈRE DES COLONIES

MM. Merlaud-Ponty, gouvern. général de l'A. O. F., et Merlin, gouvern. général de l'A. E. F., sont nommés commandeurs de la Légion d'honneur;

MM. Gourbeil, gouvern. de la Cochinchine; Demartial, commiss. du gouvernement près la Banque de l'Indochine; Malan, résident supérieur en Indochine, sont nommés officiers de la Légion d'honneur;

MM. Aubry de la Noë, inspecteur des services civils de l'Indochine; Fustier, receveur ppal des postes en Indochine; de la Barre de Nanteuil, président du Conseil général de l'Inde; Bouiller, directeur de la Banque de l'Indochine en Nouvelle-Calédonie;

Raffrey, vice-président de la Cour d'appel de l'Indochine; Grand, administr. des services civils de l'Indochine; Porchet, président de la Chambre de commerce de Haiphong; Bernheim, industriel en Nouvelle-Calédonie, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Sont nommés :

Directeur de l'office colonial, M. Martineau;
Résident supér. en Annam, M. Mahé;
Résident supér. au Laos, M. Aubry de la Noë.

Bibliographie

Au pays sacré des anciens Turcs et des Mongols, par le commandant de BOUILLANE DE LACOSTE, grand in-8° avec 84 illustrations hors texte et trois cartes. — Emile Paul, éditeur, Paris.

Tous ceux qui s'intéressent à l'Asie se souviennent de la mission du commandant de Bouillane de Lacoste, si brillamment remplie en 1909.

Partis en mai d'Ourga, qui se trouve à cinq jours de Kiatha, la ville frontière sibérienne, le commandant de Lacoste et ses compagnons, après un long et difficile voyage à travers la Mongolie des Kalkas, arrivaient en octobre à Katsch-Agasch, le premier poste russe à côté des monts Altaï. Le magnifique volume intitulé *Au pays sacré des anciens Turcs et des Mongols* est la relation de cette expédition.

L'auteur nous le présente sous forme de journal. Récit vivant et coloré qui séduit le lecteur dès le départ et l'enchanté par les descriptions de ces pays inconnus, l'émeut par les péripéties de l'itinéraire, par de grandioses souvenirs historiques. Ce pays sacré n'est-il pas une des terres du monde où l'on évoque les empires lamentablement écroulés? Aussi bien ces mystérieuses régions n'attirent pas seulement un géographe, un naturaliste, mais l'archéologue, l'historien, l'ethnologue, le philosophe. Le commandant de Lacoste et ses vaillants collaborateurs, le Dr de Chazand et M. Zabicha, avaient certes de quoi remplir les cinq mois de leur voyage!

— C'est d'abord la description d'Ourga, que les Mongols appellent Bogio-Kouré (le monastère sacré), ville misérable dans un pays désolé! Les rues sont des charniers, où s'amoncellent les cadavres, car la religion défend d'enterrer les morts; et des chiens par centaines rôdent sur la voie publique, guettent les moribonds, se disputent les morts, et la nuit font retentir la ville de leurs atroces batailles. Mais Ourga est aussi la ville sainte de la secte de Ge-long-pa, où vivent parqués dans des monastères 12.000 lamas « groupés autour de leur ghegen, dont l'autorité et la puissance miraculeuse égalent presque celle du dalaï lama »; ils tournent sans se lasser la roue des moulins à prières, et préférant à la rude existence du désert la torpeur du séminaire, ils récitent interminablement leur chapelet.

Cette visite des lamaserias et des temples va déjà nous expliquer, en partie, la décadence de ce peuple qui les bâtit et les vénère. Des milliers de figurines entourent la statue colossale du Bouddha, des broderies, des chasses merveilleusement riches s'y entassent. Cependant « quelle impression de tristesse nous causent ces splendeurs. Tout y est morne et figé, sans grâce, sans mouvement et sans vie : caractéristique décourageante de cette religion qui annihile les volontés, aveult les âmes et à laquelle peu de siècles ont suffi pour transformer en peuple de fainéants et de lâches la nation jadis la plus valeureuse du monde. »

Le 13 juin, la caravane organisée quitte Ourga, franchit la ceinture d'immondices et d'ossements qui l'entoure. Les trois explorateurs, avec quatre serviteurs, des che-

voux et des chameaux, s'enfoncent par la vallée de la Tole, dans la patrie des anciens Turcs, des Huns, et des Mongols. Expédition rendue souvent pénible par des orages quotidiens et terribles, à travers des régions quelquefois riches et plus souvent navrantes, coupée de rencontres variées : marchands russes trafiquant avec les indigènes, seigneurs qui saluent au passage, vieux lamas désabusés échappés du couvent, bergers et troupeaux épars, pauvres habitants des tentes de feutre perdues sur les steppes, pressurés par les princes et les moines, apeurés, craignant les dénonciations, et repoussants de saleté.

Parmi les plus saisissantes pages, citons encore celles consacrées aux ruines de Khara-Koroum et au monastère d'Erden-Dzou-Khara-Koroum, la capitale bâtie en 1235 par Ogotai, fils de Djangiz khan. « Qu'est devenue la ville merveilleuse des khans mongols, la capitale de l'immense empire qui s'étendait des rives bleues du Danube à la mer de Corée? » Guillaume de Rübrük, missionnaire européen, revint au XIII^e siècle ébloui de la cité fabuleuse... Aujourd'hui les murailles achèvent de s'écrouler.

Voici l'Orkou, « depuis les temps les plus reculés jusqu'au XIV^e siècle le centre politique des tribus nomades qui vivaient au Nord du désert ». En suivant ses rives, on trouve l'antique forteresse de Balghassoun. Murs ruinés entourant des milliers de tertres qui marquent la place des demeures ensevelies. Ce fut la capitale des Ouïghours; une grande stèle reconnue autrefois aux environs par des voyageurs russes doit bien par ses inscriptions en trois langues parler de la ville morte. Hélas! les caractères mutilés sont indéchiffrables.

Mais l'auteur retrouva d'autres monolithes dont on a donné la traduction et surtout cette « pierre éternelle », dressée en 732 à la gloire du prince Kül Téghui. Le beau langage orgueilleux et la saisissante prophétie! « Lorsque le ciel bleu en haut et la sombre terre en bas furent créés, entre les deux naquirent les fils des hommes; au-dessus des fils des hommes s'élevèrent mes ancêtres... j'ai entrepris vingt-deux expéditions à la tête de grandes armées... L'appel du peuple chinois qui nous donne sans peine tant d'or, tant d'argent, de soieries, cet appel était doux, ces richesses étaient molles... si tu vas dans ce pays-là, ô peuple turc, tu mourras! Mais si demeurant dans le pays d'Eutaken, tu envoies des caravanes et des convois, si tu restes dans la forêt où ne sont ni richesses ni chagrin, tu continueras à conserver un empire éternel, ô peuple turc, et tu te rassasieras davantage... » De toutes ces statues et inscriptions, le commandant de Lacoste a rapporté des estampages, des photographies, qui restent des documents précieux.

Laissons le lecteur poursuivre la route, sur la terre des Herbes, noter chemin faisant les légendes, les traits de mœurs. La mission enrichit aussi la carte de la contrée en y ajoutant un lac inconnu : le Kandar Nor. Elle franchit le col de Traghastin Daba (2.590 mètres), puis fait halte à la « Ville des peupliers », Ouliassoutaï. — Centre géographique important, sur la route des caravanes, carrefour où viennent se joindre quatre routes; capitale de la Mongolie extérieure, Ouliassoutaï compte 2.090 habitants! — Aussi les fonctionnaires chinois et le consul russe ne s'y amusent pas fort et ne le cachent pas à l'auteur, notamment « le djiau djiun », gouverneur général de la Mongolie et commandant en chef de l'armée. Plusieurs fonctionnaires majestueux et dignes l'escortent, ainsi qu'il convient. C'est un vieillard de petite taille, à la barbe en pointe, et dont l'œil est pétillant d'esprit. Il fut jadis ministre des Colonies à Pékin et tout dans ses manières révèle le grand seigneur habitué des cours.

Mais ce n'est plus le pays des nomades. Kobdo, la ville blanche, est propre, avec de jolies maisons. Les habitants sont Russes, Chinois, Sartes. Puis, c'est la pénible

traversée des monts Altaï au col de Tachounto (2.520 m.). Les explorateurs qui souffrirent, les mois précédents, des chaleurs accablantes et du supplice des moustiques, connaissent maintenant les tourmentes de neige, des froids de 29 degrés au-dessous de 0. Enfin c'est l'arrivée à Katsch-Agasch et la dislocation de la caravane, la fin d'une expédition heureusement conduite, brillamment réussie et fructueuse.

Des photographies magnifiques illustrent abondamment le texte. Par les yeux et l'esprit on est transporté dans ce silencieux coin du monde : on imagine voir ou vivre réellement les paysages et les scènes décrites dans ce superbe et captivant volume.

S.

Manuel international de transcription des sons de la langue mandarine, compilé conformément au vœu du XII^e Congrès des Orientalistes, par René MARTIN-FORTRIS, secrétaire de la Commission internationale de transcription des sons chinois. Paris, 1911, Imprimerie nationale, II et 80 pages in-8.

L'auteur de ce recueil, investi des fonctions de secrétaire de la commission de transcription des sons chinois instituée en 1897 au Congrès de Paris, indique, dans l'avertissement qui précède l'ouvrage, dans quelle mesure il a été possible de réaliser un vœu émis par la quatrième section du XII^e Congrès des Orientalistes, réuni à Rome en 1899. Le désir avait été, en effet, exprimé alors que « chaque pays fixât un système unique et officiel de transcription des sons chinois ». Ces différentes transcriptions devaient être groupées dans un manuel international. M. Martin-Fortris réunit dans celui-ci les systèmes allemand, américain, anglais, espagnol, français, italien, néerlandais, portugais et russe, dont la plupart lui ont été communiqués par la voie diplomatique ; ce qui permet d'invoquer en leur faveur le caractère officiel. Toutefois, la transcription allemande n'est que celle du Dr Hirth, l'américaine celle du Dr Wells Williams et l'espagnole celle de Glemona. Le système anglais (dû à sir Thomas Wade) et le russe — et nous pouvons ajouter le français, que le ministère des Affaires étrangères m'a chargé de définir en 1901 — sont basés sur la prononciation de Pékin ; les autres sont attribués au *Tcheng yin* ou « prononciation correcte », par quoi il faut entendre, au moins dans le cas de Wells Williams, le corps phonétique du dictionnaire *Wou fang yuan yin*. Le Congrès des Orientalistes assemblé à Paris en 1897 avait eu l'idée intéressante — mais vouée à un échec certain tant que le gouvernement chinois n'en aurait pas sanctionné les résultats — d'élaborer une forme internationale de transcription du chinois. C'est à la suite de chacune des syllabes ressortissant à cette méthode internationale (qu'aucun auteur n'a, d'ailleurs, à ma connaissance, jamais pratiquée dans ses écrits) que les syllabes adoptées pour le même son dans les neuf systèmes précités ont été catalogués. Le classement alphabétique permet de les y retrouver facilement. Ce tableau divisé en 446 cadres individuels, qu'un caractère-type donné en écriture chinoise aide à identifier, constitue la première moitié de l'ouvrage. La seconde comprend le relevé alphabétique de chacune des dix nomenclatures en particulier, avec renvois au tableau précédent par le moyen de numéros.

Il y a là un travail de compilation assez considérable, dont M. M.-F. s'est très consciencieusement acquitté. Quant aux résultats pratiques qui en découlent, nous pouvons les envisager, dans l'état actuel des choses, comme assez minces. Une transcription internationale n'aura de valeur — je l'indiquais tout à l'heure — car elle mécontente chaque nationalité sur un grand nombre de points, que si le principal intéressé, le gouvernement chinois lui-

même, la fait sienne, la promulgue et l'impose à tous ses services administratifs et aux écoles qui dépendent de lui et qui sont susceptibles d'avoir à l'employer. A ce moment, tous les auteurs étrangers devront, en effet, tenir compte de ce système *national* incorporant en soi les équivalents en lettres latines de tous les sons chinois, d'après un mode de prononciation bien déterminé et reconnu officiel. Alors, ce système — quelque insolite qu'il puisse être pour tel ou tel étranger, français ou anglais, etc. — donnera lieu, dans tous les pays, à la rédaction de tables d'équivalence, assez rapides à confier à la mémoire. Chaque professeur pourra l'adopter, avec l'assistance de celles-ci, dans son enseignement sinologique. C'est, en somme, ce qui a lieu, à l'heure actuelle, pour la transcription de la langue japonaise.

Mais le gouvernement chinois ou son ministère des Etudes n'ont pris, à cet égard, aucune initiative. Le seul service public de Chine qui ait imposé une nomenclature chinoise *littérale* est celui de la Poste officielle, qui a publié une liste de noms géographiques à laquelle il est prudent de se conformer, sous peine de voir s'égarer la correspondance. Cette considération est d'un poids sérieux, certes, dans les préoccupations de l'expéditeur d'une lettre ou d'un paquet postal, soucieux de les voir parvenir à destination. La liste de la poste chinoise est, cependant, franchement mauvaise et on peut sourire en se voyant contraint d'écrire *Sienhsien* le nom de la sous-préfecture de *Hiên-hiên*, qui est formé de deux syllabes identiques, comme son et comme ton. Néanmoins, la publication officielle de cette liste a eu des effets immédiats et de longue portée. C'est ainsi que la « Société d'études sino-belge » a, dans une assemblée expressément convoquée le 28 novembre dernier pour se prononcer sur cette question de transcription, écarté, après discussion, tout système plus ou moins scientifique, déjà en vigueur en Europe, français ou anglais, et décidé l'adoption de la transcription dite « des Postes impériales chinoises ». Je doute, d'ailleurs, que celle-ci constitue un système applicable à la langue en général, en dehors des désignations géographiques insérées dans la liste (1). Mais nos amis belges n'ont pas voulu, en gens pratiques, que leurs correspondances avec la Chine courussent la prétentaine pour les beaux yeux de la logique ou de la science.

A. VISSIÈRE.

SOMMAIRES DES REVUES DU MOIS

Revue des Français (25 février 1912). — BIARD D'AUNET : Ce qui se passe dans le monde. — HENRI MAZEL : Nos enfants. A quoi rêvent-ils ? Que rêvons-nous pour eux ? — JACQUES DAUGNY : La Tunisie et la conquête de la Tripolitaine. — GÉRARD GAILLY : La Fontaine. — GEORGES PIERREDON : Chateaubriand et les femmes. — ALF. DE TARD : A quoi sert la critique ? — ALBERT CIM : L'achat des livres. — DANIEL ZOLLA : Le rôle social des propriétaires ruraux. — STANISLAS SKARZYNSKI : Une accusation injuste. — ALB. ACREMANT : Instantanés : Denys Cochin. — ALCANTER DE BRAHIM et G. BORDAT : Le petit mois.

Questions Diplomatiques et Coloniales (16 février 1912). — ARM. KERGANT : Chine et Russie en Mongolie. — RENE SÉJOURNÉ : La situation financière et économique du Japon. — (1^{er} mars 1912.) — P. CHEMIN-DUPONTÈS : Le commerce des colonies françaises en 1910. — E. N. : La réforme militaire ottomane.

Correspondance d'Orient (15 février 1912). — Dr G. SAMNÉ : L'accord franco-allemand au Sénat. — CH. DE MILLON : Un prophète du panislamisme. — A. MATHIEU : Mouvement commercial du port de Beyrouth en 1910.

(1) Voir *Chine et Belgique*, janvier 1912, p. 205-213 ; et février 1912, p. 239.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.